

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 61, fascicule 284-285, Janvier-juin 1948. pp. 137-212.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 61, fascicule 284-285, Janvier-juin 1948. pp. 137-212.

doi : 10.3406/reg.1948.3116

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1948_num_61_284_3116

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE ⁽¹⁾

1. Recueils épigraphiques, mélanges, bibliographies et biographies.

M. N. Tod, *JHS*, 65 (1947), 58-99 : *The progress of Greek epigraphy, 1941-1945*.

2. A. Merlin, *Rev. Arch.* 1946, *Année Epigraphique* (88 p.), porte essentiellement sur des inscriptions de Gaule, d'Espagne, d'Afrique et d'Italie et, cette année encore, ne concerne pratiquement pas l'épigraphie grecque.

3. Adolf Berger et A. Arthur Schiller ont publié la suite (cf. *Bull.* 1944, 10) de leur claire *Bibliography of Anglo-American studies in Roman, Greek and Graeco-Aegyptian law and related sciences*, II, 1945-1947, extrait de *Seminar, An annual extraordinary number of The Jurist*, V (1947), pp. 62-85.

4. On a consacré le volume XIII de la revue *Orientalia Christiana Periodica* (1947) à un hommage au Père G. de Jerphanion : *Miscellanea Guillaume de Jerphanion*. Le volume I de ces *Miscellanea*, numéros I-II du tome XIII a paru (il en paraîtra un second). La bibliographie du jubilaire se trouve aux pages 6-17. Nous signalons ci-après les contributions à l'épigraphie byzantine, nos 11, 103, 104, 196, 218, 242.

5. L. Robert a continué la série de ses *Hellenica, Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques*, en publiant les fascicules II (157 pp. in-8°; 2 planches) et III (175 pp. in-8°; 14 planches), Paris, Adrien Maisonneuve, 1946. Voir ci-après nos 6, 10, 16, 23, 36, 48, 49, 59, 79, 82, 87, 90, 91, 93, 94, 128, 141, 147, 149, 150, 151, 170, 171, 173, 174, 183, 191, 192, 198, 200-203, 205-207, 209, 212-214, 217, 219, 221, 222, 224, 227-228, 232, 233, 238, 257, 263, 266, 270.

Les fascicules IV, V et VI ont à leur tour paru en 1948.

6. L. Robert, *Hellenica*, III, 112-150 : *Monuments de Gladiateurs dans l'Orient grec*, donne à son volume signalé *Bull.* 1940, 10, une première série des addi-

(1) Le dépouillement s'étend d'abord à des publications parues en tous pays en 1946, en 1947 et au début de 1948, et aussi à des travaux parus en Bulgarie, en Égypte, aux États-Unis, en Grèce et en Italie depuis 1939. Ce qui nous a été encore inaccessible et dont nous ne connaissons l'existence que par des comptes rendus, des bibliographies ou des références dans des articles, sera analysé dans les Bulletins suivants, au fur et à mesure que nous aurons pu le lire. Pour les abréviations se reporter aux *Bulletins* de 1938 et 1939. Dans les renvois aux *Bulletins* précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les *Bulletins* antérieurs à 1938 et le numéro pour les *Bulletins* de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et 1946-47.

tions par lesquelles il le tiendra au courant. Une seconde vient de paraître dans *Hellenica*, V.

Alphabet, écriture et chiffres. — Voir nos 24, 35, 199, 272.

Inscriptions céramiques. — Voir nos 8, 98, 142, 152, 182, 240, 269.

7. **Armes.** — Nous avons pu maintenant consulter le volume signalé *Bull.* 1944, 16 : D. M. Robinson, *Excavations at Olynthus*, X, *Metal and minor miscellaneous finds, An original contribution to Greek life* (The Johns Hopkins Univ. Studies in Arch., n. 31), 593 pp. in-4° et 171 pl. ; Baltimore 1941. *Pointes de flèches*, avec le nom de Philippe, Φιλίππο : pp. 382-383, Pl. 120. — *Balles de frondes* : pp. 419-439, nos 2176-2276, Pl. 130-134. Une centaine portent une inscription, sur un total de 500. Certaines portent le nom des Χαλ(χιδέων), Χαλ(κιδέων), etc., Ὀλυνθίων, d'autres celui de Philippe (Φιλίππου) ; 3 (dont 2 à Mékyberna) ont l'inscription Ἀθηναίων. P. 429, note 179, R. cite les balles de frondes avec ethniques et en signale de nouvelles, dans des musées, avec Κορινθίων et Βεροιάων. Beaucoup ont un nom : Αἰσχροδῶρο (qu'il n'y a pas de raison de corriger αἰσχρὸν δῶρον, comme fait l'éditeur), Ἀναξάνδρο, Ἐργοφιλο, Ἰππονίκου, Κλεοδούλο, Μερνα?, Νικίου, Σωσικράτους, Τιμοσ- ; pour certains, R. propose des identifications avec des généraux de Philippe. Pour Πωτάλου (pp. 434-435), il rapproche Εὐπόλεμος Πωτάλου Μακεδών du décret d'Iasos *CIG*, 2675 (le mot ἀνὴρ, qu'il cite après Μακεδών, ne se rapporte pas à cela, mais à ce qui suit dans le décret), et il remarque que « neither father nor son has been mentioned anywhere else » ; il a ignoré l'identification de cet Eupolemos connu maintenant par plusieurs documents (*Coll. Froehner*, pp. 70-77, où sont citées les balles de frondes, d'après le rapport préliminaire). L'inscription Ποτάμιος sur quelques balles a peu de chances d'être le nom d'une compagnie « du fleuve ». Sur le n. 2180 (p. 422) : Ἀρχίης ὥρατος.

8. D'Olynthe encore, des noms sur barres de plomb : *ibid.*, n. 2525-2527 ; pl. 157 ; des poids inscrits ; n. 2382-2416, pl. 138-144 ; — une **tablette de juge attique** republiée n. 2582, pl. 164 (cf. *Bull.* 1939, 168) ; — le nom Πολέμαρχος sur un osselet de plomb, n. 2567, pl. 164.

9. **Inscriptions gréco-juives.** — G. Kittel, *Theologische Literaturzeitung*, 69 (1944), 9-20 : *Das kleinasiatische Judentum in der hellenistisch-römischen Zeit, Ein Bericht zur Epigraphik Kleinasiens*, dresse à nouveau une liste des documents relatifs à la diaspora juive en Asie-Mineure ; il met en relief, à son tour, le nombre et l'importance des communautés juives et leur influence religieuse sur le milieu païen, amenant « eine fortschreitende Judaisierung der ausgehenden Antike ». Il en tire des conclusions sur « die ganze Rassenstruktur des abendländischen Gesamtjudentums », sur la formation du « sogenannte Judennase » ; il conclut « dass grosse Teile der europäischen Judenheit in ihrer rassischen Prägung durch jene kleinasiatisch-syrische Diaspora erheblich mitbedingt sind ». — Nous n'avons pas vu un travail de K. lui-même auquel il renvoie, et qui donnerait les références complètes pour le sujet : *Die Ausbreitung des Judentums bis zum Beginn des Mittelalters, Zweiter Teil* (Italie, Grèce et Iles, Asie Mineure), dans *Forschungen zur Judenfrage, hrg. vom Reichsinstitut für Geschichte des neuen Deutschland*, Bd. IX (Hambourg, 1944) ; la première partie dans le tome V (1941), 290-310, que nous n'avons pas vu non plus.

10. L. Robert, *Hellenica*, III, 90-108 : *Un Corpus des inscriptions juives*, republie, avec de nombreuses additions, son compte rendu sur le recueil de J.-B. Frey, signalé *Bull.* 1938, 26.

Voir nos 249, 251, 258, 259.

11. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — R. Aigrain, *Orientalia Christiana Periodica*, 13 (1947), 18-27 : *Sur quelques inscriptions d'églises de l'époque byzantine*, classe les termes employés dans l'épigraphie chrétienne pour les édifices sacrés : ἐκκλησία, ναός (pas rare, bien que moins largement attesté ; déjà dans les Septante et le Nouveau Testament), οἶκος, ὁ ἅγιος τόπος (avec ces deux derniers termes, souvent le nom d'un saint), μαρτύριον, ἱερόν (dans le Nouveau Testament, et cependant peu fréquent), δόμος, ἔργον. Il signale dans une inscription du Hauran (*Bull.* 1940, 189, n° 235) l'usage de : τὸν ἁγ(ιον) μύγαρον dans un sanctuaire de St. Serge, « nom emprunté à la tradition classique, mais que, précisément à cause de cette tradition, il est intéressant de constater, surtout dans une région assez excentrique par rapport aux grands foyers de la culture grecque ». « Réminiscence du même genre à Éleutheropolis en Palestine », dans l'épigramme *SEG*, III, 243, vers l'an 500 : Χριστοῦ παμβασιλῆος τὸ μέλαθρον.

Voir nos 4, 54, 61, 62, 96, 103, 104, 105, 107, 109, 151, 156, 167, 176, 196, 201, 218, 223, 224, 232, 233, 236, 237, 242, 246, 270, 271.

12. **Pierres errantes.** — Observations de L. Robert, *Hellenica*, III, 38 sqq. Voir aussi nos 203 (à Smyrne) ; 102 (de Thasos et de Philippos à Thessalonique).

13. **Épigrammes.** — L. Robert, *REG* 1945, p. xi-xii : *Épitaphes métriques*. Observations sur des épigrammes conservées dans les inscriptions (publiées en partie, ci-après nos 93, 191, 220) et dans l'Anthologie, et sur la nécessité d'étudier ensemble ces deux groupes.

14. G. Fohlen, *Quelques professions dans les épitaphes métriques grecques*, dans les *Mélanges de la Société Toulousaine d'Études Classiques*, I (1946 ; mémoires rédigés pour la plupart en 1941 ou 1942), pp. 87-110. Ces pages sont présentées comme un chapitre d'une étude d'ensemble. Il faut dire qu'elles ne sont pas dignes de l'impression ; c'est un déballage de quelques fiches, fruit de lectures dont sont exclues la plupart des études plus ou moins récentes, et avec un commentaire enfantin, rempli d'erreurs et de contre-sens. F. d'ailleurs, au moins à une occasion, ne se vante pas de tout ce qu'il a lu. Deux pages sont consacrées aux gladiateurs (pp. 103-106) ; F. cite une épitaphe d'Alabanda avec la seule référence : *Ath. Mitt.* 1900, p. 125 ; or, dans cette édition, le défunt est considéré comme un athlète. C'est dans *Rev. Arch.* 1929, II, Πυγμαχία, que L. Robert a reconnu qu'il s'agissait d'un gladiateur, et à cet article F. a emprunté modestement et tacitement presque toutes ses références. Il écrit du gladiateur d'Alabanda, 105 : « Polynice a eu toute la province pour spectateurs ; s'il a succombé dans son vingtième combat, ce n'est pas qu'il ait été inférieur dans son métier, mais un jeune adversaire a eu raison de son corps déjà vieux ». Il faudrait une référence et des guillemets, puisque L. Robert écrivait : « Ce gladiateur invincible, qui a eu toute la province pour spectateurs, a succombé à son vingtième combat, non qu'il ait été inférieur dans la science de son métier, mais un jeune adversaire a eu raison de ce corps déjà vieux ». Si le n. 57 de Keil-von Premerstein, *Erste Reise in Lydien*, est considéré comme une stèle de

gladiateur, et non de pugiliste, cela vient du même article de L. Robert. F. voit dans l'épigramme de Sagalassos, Kaibel 407, « un éloge dithyrambique du gladiateur Tertyllos qui a tué des ours, des panthères et des lions » ; mais il s'agit d'un riche citoyen qui a donné des spectacles comme *munerarius*. Il trouve un gladiateur dans une inscription de « Palestine, à Gerasa, dans *Recueil d'arch. orientale*, V, p. 307... La vanité n'est du reste pas le moindre défaut des gladiateurs. Germanos se vante de l'amitié des gouverneurs (ἡγεμόνων ὑπάτων) ». Or, ce Germanus (Welles, *Gerasa, Inscr.*, n. 219), qui se glorifie ἡγεμόνων ὑπάτων χρησάμενος φιλαίαις, était un centurion : κλημοφόρου στρατιῆσ[ι]ν ἀέθλια μάχρα τελέσσαι, κλημοφόρος étant égal à *vitiifer*.

14 a. W. Peek, *Z. für Kirchengeschichte* 1942, 27-32 : *Ge theos in griechischen und römischen Grabschriften*, étudie le thème de la terre déesse dans les épigrammes grecques et latines. Il réunit cinq exemples de la formule εἰ δ' ἴ, γῆ θεός ἐστ', οὐ νεκρὸς ἀλλὰ θεός et ses variantes, à savoir : Preger, *Inscr. gr. metr.* 49 ; *IG*, XII 9, 290 : ci-après, n° 82 a ; Bücheler, *Carm. lat. epigr.*, II, 974 et 1532.

Voir n°s 11, 43, 59, 66, 72, 77, 79, 81, 86, 93, 94, 97, 102, 104, 105, 114, 116, 118, 135, 137, 143, 150, 156, 166, 175, 186, 191, 196, 197, 202, 216, 220, 221, 230, 231, 245, 257, 260 a, 263, 266, 274, 275, 276, 278.

15. **Institutions.** — K. Latte, *Gött. Nachr.* 1946/47, 64-75 : *Kollektivbesitz und Staatsschatz in Griechenland*. Étude sur l'évolution de l'idée d'État en Grèce ; primitivement l'État est seulement l'ensemble des individus qui composent la communauté ; le bien de l'État est la propriété de tous les citoyens, de même que chaque citoyen peut être tenu pour responsable de la dette de l'État. L. recherche dans les textes épigraphiques les traces de cette conception ; il étudie le sens du mot δημεύειν (inscriptions d'Argos, de Locride, etc.) ; le mot παματοφαγεῖσθαι dans la loi de la colonie de Naupacte, *Sylloge*³, 47, 40 ; 43 ; le verbe δάσασθαι dans le jugement de Mantinée *IG*, V2, 262 (Schwyzer, *Dial. Epigr.*, 661) et dans des textes crétois que L. examine avec soin. Il y est question du partage de certains revenus, des amendes en particulier, entre les citoyens ; dans le serment de Dréros, *Sylloge*³, 527, 123 sqq. (*I. Crete*, I, p. 81, 1), c'est par la voie des ἐταίρειαι, pour les banquets communs ; dans le traité entre Gortyne et Rhizenia, Schwyzer, *Dial. Epigr.*, 177, 6, les sommes seront employées en commun par les troupes et les Rhizéniens, κατακρεῖσθαι πεδὰ τε τῷ σταρτῷ καὶ πεδὰ τὸν Ῥιτινίον. Dans le fragment de Gortyne, *SGDI*, 4993, L. pense que les καρποδαισταί agissent pour les banquets des Hétairies, pour lesquels ils répartissent des produits en nature. L. examine un passage de la convention entre Gortyne et les habitants de Kaudos *Bull.* 1931, 222, pour critiquer l'interprétation qu'avaient donnée M. Guarducci et G. de Sanctis des lignes 9 sqq. : la δεκάτη mentionnée l. 10 ne va pas à Apollon (il faudrait alors, l. 18, où il est question d'une autre δεκάτη destinée elle, à Apollon, un rappel de la première, ἔμμεν καὶ τοῦτων τῷ Ἀπέλλωνι τῷ Πυτ[ί]ωι τὰν δεκ[άτην]), mais ce sont des produits en nature destinés aux Hétairies. Dans cette convention, L. corrige les restitutions des lignes 18-19 et en donne une nouvelle interprétation : au lieu de ὅτι δέ κ' ἐσπέτη ἐς τὰν χω[ρ]ῶν ἡ θαλάσθας ἔμμεν τῷ Ἀπέλλωνι κτλ., il restitue ὅτι δέ κ' ἐσπέτη ἐς τὰν χω[ρ]ῶν ἐς θαλάσθας (le second ἐς = ἐξ) ; le verbe ἐκπίπτειν ne peut pas désigner le produit de la pêche ou une taxe sur la pêche, mais il a le sens de s'échouer ; tout ce qui

vient s'échouer sur le rivage, navire, cargaison, hommes, est de bonne prise (cf. *Bull.* 1942, 140) ; on en consacre la dime au dieu. Enfin L. conteste qu'il y ait un souvenir de cette répartition primitive entre les citoyens, dans les Hétairies, dans les textes d'époque impériale *I. Cret.*, I, p. 190, n. 11. — Dans le texte relatif à Kaudos, discussion sur le transport ἐφ' ἡμῖναι.

16. L. Robert, *Hellenica*, II, 51-64 : *Divinités éponymes*, republie avec des additions l'étude sur ce sujet qu'il avait publiée en 1936 dans la revue mort-née *Istros* (*Bull.* 1938, 44, 229, 236, 242 ; 1939, 232) ; il explique notamment des inscriptions de Kallatis, d'Olbia, de Salymbria, de Byzance, d'Héraclée du Latmos.

17. E. Peterson, *Ephemerides Liturgicae*, 61 (1947), 3-12 : ΜΕΡΙΣ. *Hostien-Partikel und Opfer-Anteil*, utilise les inscriptions païennes pour préciser le sens des termes chrétiens μερίς et ἀποφώρητον et pour en éclairer l'origine.

18. G. M. Bersanetti, *Athenaeum*, NS 18 (1940), 105-135 : *I soprannomi imperiali variabili degli auxilia dell' esercito Romano*, étudie les surnoms impériaux que portent les corps de troupes au III^e siècle et qui changent avec chaque empereur ; il en donne le catalogue complet pour les ailes, les cohortes et les numeri, après avoir soutenu que les surnoms *Antoniniana* (Ἀντωνεινιανή) et *Severiana* (Σεβερειανή) furent en usage déjà sous Septime-Sévère. — Le même, *ibid.*, 21 (1943), 79-91 : *Sui soprannomi imperiali variabili delle legioni*, donne des additions à ce catalogue pour les troupes auxiliaires (pp. 88-91) et complète à ce point de vue la liste donnée pour les légions par Ritterling dans l'article *Legio* du Pauly-Wissowa. Voir nos 36, 70.

19. **Calendrier et chronologie.** — W. K. Pritchett, *Cl. Phil.* 1947, 235-243 : *Julian dates and Greek calendars*.

20. K. Pritchett, *AJA*, 1946, 358-360 : *Months in Dorian calendars*, réfute l'opinion émise par M. Giffler (suivi par B. D. Meritt) dans ses études *Bull.* 1939, 269 bis et 1940, 23, sur ces deux points : 1^o dans les calendriers de Rhodes et de Kos le mois Artamitios devait occuper la même place ; 2^o puisque les calendriers de Kos et de Sparte comportaient tous deux les mois Artamitios et Gerastios, ils les présentaient dans le même ordre.

Voir nos 44, 50, 51, 84, 88, 195.

21. **Langue et vocabulaire.** — L'Académie de Vienne a publié un *Rückläufiges Wörterbuch der griechischen Sprache, unter Leitung... Paul Kretschmer, ausgearbeitet von Ernst Locker* (Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1944 ; 689 pp. in-8^o). Le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones a servi de base. Aux pages 683-688, Ad. Wilhelm a donné des *addenda*, où il signale des mots nouveaux, fournis essentiellement par les inscriptions et où il renvoie à ses travaux ou à ceux d'autres épigraphistes. Nous signalons ci-après les corrections ou interprétations qui semblent inédites, nos 99, 175, 210, 220, 223, 274. W. ajoute à tort le mot ἀντιλῶ ; dans *IG*, II², 1225, il n'y a pas ἀντέ[λυ]σεν, mais, comme l'a conjecturé M. Holleaux et comme G. Klaffenbach l'a constaté sur l'estampage : ἀνέσ[ω]σεν (Holleaux, *Études*, I, 375). Il ajoute aussi καταποδῖδωμι d'après un texte de Macédoine *JHS* 1913, 338, l. 28 ; il faut signaler que l'édition de la même inscription par Pappadakis, *Athens* 1913, 462-477, donne ici : καταποδῶ.

22. M. N. Tod, *AJPh.* 1946, 328-333 : *A note on the spelling ἐξάμου = ἐκ Σάμου*, étudie les exemples de cette fusion du x et du σ (ou du χ et du σ dans des ins-

criptions attiques) dans les inscriptions des diverses époques et des différents pays, ou dans les papyrus, que ce soit pour des noms géographiques, ἐξίμου, ἐξικελίας, ἐξαλαμῖνος etc..., ou pour des noms communs, des pronoms ou des adjectifs : ἐξυγκλήτου, ἐξοῦ (=ἐκ σοῦ), ἐξυμφώνου.

23. L. Robert, *Hellenica*, II, 123-141 : *Contributions à un lexique épigraphique*, apporte de nouveaux exemples pour des termes déjà expliqués par lui ou en explique de nouveaux. P. 132-133, nouveaux exemples de θρησκεία, θρησκευτής ; 137-138, de αἵμασις ; 139, de γαῦρος (textes agonistiques). — Pour les mots τριημιολία, φυλακίς, παλαιστρατιώτης, ἡδοκάτος, σπεῖρα, ἐμπόριον, cf. les nos 49, 173, 217, 141, 149. — Nouveaux exemples d'une οἰκειότης entre une ville et l'empereur, de πιστή dans la titulature des villes, de ἀνεξοδίαστος, γράδος, νομικός, χρηματίζειν et χρηματισμός employés pour des oracles ; cf. les addenda p. 145-148. — Voir n° 36.

24. M. N. Tod, *Num. Chronicle* 1945, 108-116, et 1946, 47-62 : *Epigraphical notes on Greek coinage*. I. Κόλλυθος. T. réunit les témoignages, notamment dans les inscriptions, sur les divers sens de κόλλυθος. Pour celui de « change », ajouter le fragment de décret d'Histria, *Dacia*, II, 203 ; *BCH* 1929, 154, n. 3. Au sens de monnaie, fraction du chalque, T. relève un exemple, en abrégé, dans l'inscription de Messénie *ABS* 28, 151 sqq. Il le retrouve aussi dans des comptes delphiques du IV^e siècle publiés par J. Bousquet, *Bull.* 1943, 31, p. 119 ; il montre que, l. 10, les lettres XK ne signifient pas, comme a cru l'éditeur, χ(αλ)κ(οῦς), mais χ(αλκοῦς) κ(όλλυθος), comme en Messénie. Il relève que cette inscription de Delphes fournit le plus ancien exemple à Delphes du système acrophonique de numération (jusque là le plus ancien témoignage était de 258 a. C.). Il corrige enfin l'interprétation des chiffres de la ligne 4. — II. Χαλκοῦς. Après avoir relevé que les articles du Pauly-Wissowa consacrés à *Chalkus*, *Dichalkon*, *Trichalkon*, *Tetrachalkon* par Kubitschek, Hultsch, Schwabacher et Regling ne donnent aucun renvoi à des inscriptions, T. fait la critique des articles consacrés au chalque et à ses multiples dans le dictionnaire de Liddell-Scott-Jones et il réunit très soigneusement les témoignages littéraires, numismatiques, épigraphiques et papyrologiques sur χαλκοῦς, δίχαλκον, τρίχαλκον, τετράχαλκον, πεντέχαλκον (ἐξίχαλκον n'est pas attesté ; dans *IG*, V 1, 1433, l. 29, cité par Liddell-Scott-Jones, c'était une erreur de lecture ; cf. dans *IG*, p. 311), δεκίχαλκον. Il rappelle les signes qui, dans les inscriptions des diverses régions, servent à indiquer le chalque. Il montre d'après les inscriptions, et parfois contre des interprétations antérieures, qu'il y avait 12 chalques par obole à Athènes, Épidaure, Messène et Andania, Tégée, Oropos, en Béotie, à Delphes, Délos, Chalcédoine et Priène.

25. M. Guarducci, *Riv. Fil.*, 22-23, NS (1946), 171-180 : *Tripodi, lebeti, oboli*, dans des inscriptions de Crète et de Thespies et dans la documentation archéologique.

26. B. Gerov, *Lateinisch-griechische lexikalische gegenseitige Beziehungen in den Inschriften aus den Balkanländern*, Extrait de l'*Annuaire de l'Univ. de Sofia, Faculté historico-philologique*, tomes 42 (1945-46) et 43 (1946-47), 129 pp. in-8°. Ce travail est malheureusement rédigé en bulgare, avec un résumé allemand de 3 pages ; c'est le contraire qui devrait avoir lieu : texte en une langue d'emploi international, et résumé en bulgare à l'usage des quelques personnes (instituteurs, amis des antiquités, etc.) qui s'intéressent à l'antiquité grecque sans pouvoir lire

le français, l'anglais, l'allemand ou l'italien. Ce volume est consacré à l'emploi des mots latins dans les inscriptions grecques et à celui des mots grecs dans les inscriptions latines. On le mettra à côté de l'article de A. Cameron, *Latin words in Greek inscriptions of Asia Minor*, *AJPh.* 1931. — Il faut supprimer les exemples de ἀλάριος, κῆνος qui se fondent sur des textes mal établis. — G. ne semble pas citer le volume de D. Magie, *De Romanorum iuris publici sacrique vocabulis sollemnibus in Graecorum sermonem conversis* (Leipzig, 1905), qui lui eût rendu des services pour un certain nombre des mots étudiés. Le plan même d'un ouvrage comme celui de Magie est d'ailleurs plus favorable à l'étude de ce qu'il importe, en définitive, d'étudier : la romanisation des pays grecs. Il ne suffit pas de dresser des listes de mots latins transcrits en grec et de mots grecs transcrits en latin. Ainsi, on ne fait vraiment l'histoire de la pénétration de *veteranus* en grec que si, en même temps que les exemples de οὐετρανός, on recherche les cas où l'on a traduit, et non pas transcrit, *veteranus*, en employant un mot tel que παλαιστρατιώτης; l'histoire de μακελλάριος n'est complète qu'avec celle de μίγειρος; et ainsi de suite. Et ces études de vocabulaire ne peuvent se séparer de l'étude des inscriptions bilingues et des causes de la répartition, dans un même endroit, des inscriptions latines et grecques, selon la chronologie et le caractère de l'inscription.

Voir nos 68, 70, 73, 74, 76, 83, 199, 236, 265.

27. **Onomastique.** — W. Peremans, *Le Muséon*, 59 (*Mélanges L. Th. Lefort*; 1946), 241-252 : *Noms de personne et nationalité dans l'Égypte ptolémaïque.*

Voir nos 40, 82, 102, 106, 111, 114, 120, 139, 142, 146, 148, 150, 155, 156, 160, 161, 227, 235, 244, 245, 259, 276.

28. **Prosopographie et titulature.** — T. R. S. Broughton, *Trans. Am.* 77 (1946), *Notes on Roman magistrates.* La première de ces deux notes touche à l'épigraphie grecque par l'étude du titre στρατηγός ἀνθύπατος dans l'inscription de Rhodes *IGR*, IV, 1116 : p. 35-40 : *The command of M. Antonius in Cilicia.* B. résume ainsi les résultats de son étude : « Le passage de Cicéron, *Pro Rabirio*, indique que le commandement de M. Antonius contre les pirates en Cilicie a duré de 102 jusque tard dans l'année 101, qu'il a eu l'imperium proconsulaire en 101 et 100, et a probablement célébré son triomphe entre le 10 et le 29 décembre 100. On peut rapporter son séjour à Athènes [Cicéron, *De Or.* 1, 82], son passage de l'isthme de Corinthe [*CIL*, I², 2, 2662] et la mention de lui à Rhodes à la seconde ou à la troisième année de son commandement. Son titre *pro consule* [ἀνθύπατος] n'entre pas en question pour la valeur du titre supposé *praetor pro consule*, et se rapporte probablement à la seconde et à la troisième année de son commandement. »

29. Gertrude Grether, *AJPh* 1946, 222-252 : *Livia and the Roman imperial cult*, veut utiliser la documentation épigraphique grecque pour son étude. Mais elle ne s'est pas astreinte à rechercher les éditions des textes sur lesquels elle veut s'appuyer; elle ne connaît pas les recueils récents, en particulier pour les inscriptions attiques, ni les articles publiés sur les inscriptions qui l'intéressent, de sorte que son information en ce domaine est insuffisante.

30. J. H. Oliver, *AJPh* 1947, 147-160 : *The descendants of Asinius Pollio*, utilise des inscriptions attiques : *Hesperia* 1946, 231, n. 63; *IG*, II², 4158; 4172; 4111, où

il restitue dans la *rasura* Κλαύδιον Μάρκελλον Αἰσερνεῖνον; 4106, où il repousse, comme Groag, la restitution de Broneer [Ὁρ]κώνιον. Il suggère de reconnaître dans une inscription de Coronée de Messénie (Valmin, *Rapport préliminaire Messénie*, p. 44) : Γ. Ἀσίτιον [Τουκουρι]ανόν, proconsul de Sardaigne sans doute dans la seconde moitié du 1^{er} siècle p. C. Note sur Publius Appuleius Varus de l'inscription attique *Hesperia* 1946, 254, n. 66.

31. Nous avons pu maintenant consulter A. Stein, *Die Reichsbeamten von Dazien* (*Dissertationes Pannonicae*, I, 12), 131 pp. in-8°, Budapest 1944 (*Bull.* 1944, 35). Les inscriptions grecques ont eu rarement à être utilisées. Signalons : p. 11 sqq., commentaire de l'inscription de Pergame pour C. Julius Quadratus Bassus (*Bull.* 1934, 242); — p. 68 sq., sur le cursus de Pollenius Auspex dans l'inscription de Xanthos *TAM*, II, 278; — p. 86, aux témoignages sur le gouverneur de Mésie M. Macrinus Avitus Catonius Vindex, S. ajoute une inscription de Tomis, d'après *Bull.* 1939, 223; quand il écrit : « Vgl. Robert... der ihn aber irrtümlich für einen Statthalter von Thrakien zu halten scheint », il n'y a là qu'une imagination sans fondement comme peut le vérifier le lecteur du Bulletin.

32. E. Groag, *Die Reichsbeamten von Achaia in spätrömischer Zeit* (*Dissert. Pannonicae*, I, 14), Budapest 1946, 92 pp. in-8°. C'est le dernier travail de l'éminent spécialiste de la prosopographie de l'Empire romain. Il paraît après la mort de l'auteur (1945) et n'avait pu être imprimé en Allemagne ou en Autriche pour raison raciale. Il serait superflu de dire quels services il rendra. — Aux pages 5-12, des addenda à l'ouvrage antérieur sur les gouverneurs et fonctionnaires romains en Achaïe jusqu'à Dioclétien, *Bull.* 1941, 31.

33. G. M. Bersanetti, *Studi sull' imperatore Massimino il Trace* (Rome, 1940; 105 pp. in-8°), utilise les inscriptions grecques pour l'étude des gouverneurs des provinces sous cet empereur (pp. 37-51) et de l'extension dans les provinces de la révolte de 238 (pp. 55-70). Pour les inscriptions latines de l'Orient grec, cf. aussi le chapitre sur les travaux routiers (pp. 55-70). Recherches sur le martelage du nom de Maximien dans les inscriptions, de son vivant même; pp. 55-70, *L'estensione nelle province della rivolta del 238*, avec l'article complémentaire sur ce sujet, *Riv. Fil.*, 70 (1942), 214-218 : *Anche la Mesia superiore si rebellò nel 238?*

34. G. M. Bersanetti, *Epigraphica*, VII (1945), 39-46 : *Iscrizione leptitana in onore di Costanzo II*, à propos de cette inscription latine réunit, pp. 40-43, les témoignages de l'emploi, pour Constance II et pour ses associés au trône, des termes *domini nostri*, οἱ δεσπόται ἡμῶν, οἱ κύριοι ἡμῶν. — Du même, dans *Athenaeum*, 24 (1946), 28-43 : *Il padre, la madre e la prima moglie di Settimio Severo, con un appendice : Sull' uso di Dominus Noster nell' iscrizioni dell' età severiana*. En publiant trois inscriptions latines de Leptis Magna, B. réunit les exemples du titre *dominus noster* pour Septime Sévère (et ses fils). Il reçoit ce titre, mais il ne le prend jamais; relevé d'inscriptions grecques le nommant ὁ κύριος (οἱ κύριοι) ἡμῶν et, ce qui se trouve pour des empereurs dès le 1^{er} siècle, ὁ κύριος.

Voir nos 43, 57, 62, 67, 87, 92, 163, 225, 229.

ATTIQUE

35. B. D. Meritt, *Epigraphica Attica* (*Martin Classical Lectures*, IX), 157 pp. in-12° (Cambridge Mass. 1940). « The central scheme is very simple. The author has wished to show by example that inscriptions cannot be studied satisfactorily without proper attention to the physical properties of the stones on which they were inscribed... The main purpose of the volume is to emphasize the importance to the text of a knowledge of its medium ». Quatre chapitres étudient successivement : « Readings. Reconstruction. Lettering. Restoration ». — Ces pages ont été considérées par des auteurs de comptes rendus comme un excellent exposé des principales méthodes épigraphiques, comme une initiation à la façon de faire d'une pierre un document historique, comme « le credo de l'épigraphiste ». Le jugement de S. Dow, *Class. Phil.* 1942, 323-328, nous paraît plus exact et plus juste. Le petit livre de Meritt nous semble donner une idée extrêmement étroite et superficielle de ce que doit être le travail des épigraphistes.

36. L. Robert, *Hellenica*, II, 65-93 : *Sur quelques ethniques*, présente des observations sur les ethniques de personnages qui apparaissent dans des inscriptions attiques, surtout dans les épitaphes de IG, II² et montre qu'il ne faut pas suivre Etienne de Byzance pour la forme des ethniques, mais les documents épigraphiques et numismatiques. — Le Τρωαδεύς du n. 6733 est d'Alexandrie de Troade. — Le n. 8432 est l'épithaphe d'une Βρεντεσία et cet ethnique est restitué au n. 8433 ; les autres documents relatifs à Brundisium, que R. réunit, donnaient la forme Βρεντεσῖνος ; remarques sur les concours de Brundisium. — 9973 : Μυρσία est la seule forme d'ethnique correcte. — N. 10382 et 10376, Σόλιος est l'ethnique de Soloi de Chypre tandis que celui de Soloi de Cilicie est Σολεύς. — Sur l'ethnique Ἀλιφηνία du n. 8046 ; sur Μαριστηνός du n. 9285. Sur la datation, d'après l'histoire de la ville, des inscriptions présentant tel ethnique : Ἀθωνοταχίτης, Θεαγγελεύς, Μαρειεύς, de Kelainai. — Sur Καίσαρεως Μιλήσιος (n. 9475) et les villes qui ont ajouté le nom Kaisareia à leur nom. — Au n. 11621, au lieu du nom propre qu'avait vu Kirchner, ethnique : Νεσαιθενή, de la ville de Nisibe. — Sur les ethniques Εὔσεβείτης et Εὔσεβεύς (cf. n° 174). — Sur des ethniques de villes détruites ; intérêt des ethniques variant selon la provenance des documents ; ethniques attestant qu'une ville a existé : Μυκάδῃ, Θέρasia.

37. Athènes. — Wade-Gery, *Cl. Quart.* 1946, a étudié le décret relatif à Salamine (*non vidimus*).

38. B. D. Meritt, *AJPh.* 1947, 312-313 : *An Athenian treaty with an unknown state*. Le fragment IG, I², 53 (Schweigert, *Hesperia* 1939, 170, n. 1 ; Ad. Wilhelm, *Attische Urkunden*, IV, 34), n'est pas un traité avec Philippe, antérieur à 432, mais un traité avec une ville inconnue, car, l. 4, on ne peut maintenir [τ]ῶν γὰρ Φιλίππο], incorrect grammaticalement ; M. écrit : φιλῖος δὲ ἔχειν] ou φιλῖος δὲ ἔναι].

39. B. D. Meritt, *Cl. Quart.* 1946, a étudié les traités avec Rhegion et Leontinoi (*non vidimus*).

40. C. P. Loughran et A. Raubitschek, *Hesperia* 1947, 78-81 : *Three Attic proxy decrees*. N. 1. Ajoutent en tête du décret pour des Thespiens IG, I², 36, un

petit fragment donnant ἔδοχεν, Αἰαντὶς ἐπ[ροτίνευε], ἐγραμμάτευε... « The dating and the interpretation of the document remain unchanged by the addition of the new fragment ». Les éditeurs suggèrent que le nom du premier Thespien pourrait être Αἰθαλυκίδης plutôt que Θαλυκίδης. — N. 2. IG, I², 30 et 23 peuvent faire partie du même décret. Restitutions hasardeuses ou impossibles. — N. 3. Attribuent à la même stèle que IG, I², 67 (*Hesperia* 1938, 270, n. 5) un fragment de 14 lettres réparties sur 4 lignes; on ne peut lui trouver sa place dans le décret, ni le combiner avec le plus grand fragment, ni le restituer.

41. E. Cavaignac, *Les fastes du théâtre attique au v^e siècle*, dans les *Mélanges* 1945 de la Faculté des Lettres de Strasbourg, III, *Études historiques* (Publ. Strasbourg, fasc. 106; 1947), pp. 35-65 : mise au point de la question, avec des précisions nouvelles. C. s'attache spécialement à évaluer ce qui a pu disparaître dans les lacunes. Il date le début des Fastes de 505, à un an près. A la fin, un tableau chronologique présente les résultats. — Cf. *Bull.* 1944, 73-74.

42. Pour les listes des tributs, voir l'étude de Ch. Edson sur quelques villes de Macédoine, ci-après n° 101. Sur le commentaire des éditeurs des *Athenian tribute lists* concernant Airai en Ionie, Érythrées, Ikaria, Kaunos et Chalcédoine, voir L. Robert, dans l'étude signalée ci-après n° 89.

43. B. D. Meritt, *Hesperia* 1947, 147-183 : *Greek inscriptions*, publie, nos 35-89, des fragments d'inscriptions souvent pitoyables. — N. 36 : fragment en lettres ioniennes : l. 1, καὶ Μελάνωπε; l. 3 : — α τότ' Ἀρη —. M. le rapproche de Pausanias, I, 29, 6, et y voit le monument pour Melanópos et Makartatos : [Χαίρετε ἀριστεύσαντες (?) Μακάρτατε] καὶ Μελάνωπε. La bataille de Tanagra dont parle Pausanias ne serait donc pas celle de la 1^{re} guerre du Péloponèse, Melanópos étant le père de Lachès, mais se placerait dans la 2^e guerre du Péloponèse, à quelque moment après l'occupation de Décélie. — N. 41 : liste de vases, μαζονομεῖα, consacrés par les prytanes en 362, 361, 370 et, en 363, : [.....]α ἐπὶ τὰς τραπ[έζας]. — N. 43 : sans doute fragment de IG, II², 1927, avec le titre [δια]ι[τη]ταί. — N. 51 : fragment de rapport des polètes au III^e s. — N. 52 : fragment de décret pour des prytanes, du milieu du III^e s. — N. 53 : quelques lettres à la fin des lignes 5-12 du décret pour les éphèbes IG, II², 766; elles étaient déjà restituées de façon certaine. — N. 55 : dédicaces de prytanes [τῶι] ἥρωι, en 227/6. — N. 61 : fragment de décret pour des épimélètes des mystères (II^e s.). A la fin de la ligne 9, il semble que les mots μεθ' ὧν πατέ[ρες] —] soient impossibles. La photographie publiée n'est guère lisible. Serait-il possible de lire πάτρ[ιόν] ἐστι ou ἤν; — N. 63 : fragment de signature d'artiste : [Εὐχεῖρ Εὐδ]ουλίδου [Κρωπίδης ἐποίησεν]. — N. 64 : fragments d'un décret de 161; on élit une commission pour la réparation d'un sanctuaire; elle doit faire l'inventaire des objets d'or, des vases, de la monnaie appartenant au sanctuaire. Suit l'inventaire des offrandes. Ligne 40, M. n'explique pas ce qu'il entend par τύμβους (le *lau* conservé seulement en partie) δύο; serait-il trop hardi de lire : [κ]ύμβους ou [κορ]ύμβους? L. 45, il faut évidemment restituer [χρυ]σοῖ δεκαπέντε ἡμίχρυσον, d'après la ligne 46. L. 29, il faut accentuer [χρυ]σοῖ πέντε, comme aussi à la ligne 46; c'est le pluriel non de χρυσός, mais de χρυσοῦς. — N. 66 : nouveau fragment du décret pour les éphèbes *Hesperia* 1935, 72, et 1946, 201, n. 41; il donne le début des lignes 122-139. — N. 67 : début d'un décret de 116-115 pour les

éphèbes (archonte Sarapion) ; il comporte 37 lignes, dont les 24 premières sont complètes. C'est le début de *IG*, II², 1009, dont les lignes 1-13 sont désormais complètes et qui retrouve en plus 24 lignes au début. L. 33, les éphèbes avaient consacré une ὀπλοθήκη. — N. 76 : nouveaux fragments de l'inscription honorifique *IG*, II², 4196 ; ils donnent les formules du début, qui ont l'intérêt de montrer que la restitution de P. Graindor : Κλ. Πρό[κλον Κορνηλιανὸν] τὸν ἀνθ[ύπατον] est trop large ; M. écrit : Κλ. Πρό[κλον Κοί]ντον ἀνθύπατον. Il faudrait remarquer que E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia* (1939), 62, n'avait pas accepté la restitution de Graindor et avait inséré dans sa liste : ..Claudius Pro.....us. Le Κοίντος de M. est en l'air. — N. 77-88 : fragments de listes de prytanes de l'époque impériale.

44. W. K. Pritchett, *Hesperia* 1947, 184-192 : *Greek inscriptions*. N. 90 : quelques mots d'une dédicace de prytanes en 327/6. — N. 91 et 92 : fragments de listes (d'éphèbes) de la fin du IV^e siècle et du milieu du III^e. — N. 93 : fragment d'intitulé d'un décret du début du II^e siècle. — N. 94 : quelques mots d'un intitulé de décret. Discussion sur la date de l'archonte Speusippos (II^e s.), d'Apollodoros (cf. ci-après n° 50) et sur le secrétaire dans le décret *IG*, II², 845. — N. 95 : quelques lettres de l'intitulé d'un décret daté de l'archonte Alexandros (placé « tentatively » en 173-2). — N. 96 : quelques syllabes d'un décret pour les prytanes.

45. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 35 (1943), 170-172 : *Choregische Inschrift aus Athen*, restitue le fragment *Hesperia* 1934, 113, n. 178, publié par B. D. Meritt « sans explication sur le sens ni la date ». Il se rencontre entièrement avec A. Raubitschek, *Hesperia* 1943, 52, n. 12 (*Bull.* 1944, 57) sauf qu'il ne fait pas de suggestion pour le nom du poète.

46. J. S. Morrison. *Cl. Quart.* 1947, 122-135 : *Notes on certain Greek nautical terms and on three passages in IG, II², 1632*, discute, pp. 133-135, contre W. W. Tarn, *Cl. Rev.* 1941, 89, sur des passages d'un inventaire de la marine (l. 25, 233, 336) de 323-322, pour la question des trières, tétrères et pentères.

47. A. Wilhelm, *Jahreshefte*, 35 (1943), 157-163 : *Beschluss zu Ehren des Demetrios ὁ μέγας*, reprend la restitution du décret des ἐπίλεκτοι pour Démétrios Poliorcète, trouvé dans les fouilles de P. Z. Aristophron à l'Académie et mal publié par W. Peek, *Bull.* 1942, 29. Il rétablit des lignes plus longues, comme nous l'avions postulé ; il leur donne de 56 à 60 lettres, au lieu de 45. Comme nous l'avions indiqué, il ne peut à peu près rien rester des tentatives du premier éditeur ; W. montre que la confiance de l'éditeur dans ses restitutions est déplacée, que la longueur des lignes qu'il avait cru fixer était calculée sur des restitutions impossibles et il souligne ce qui est « unwahrscheinlich oder geradezu unmöglich », « sonderbar » « unglaublich », « unerhört », « schwer begreiflich » ; pour les dernières lignes du décret, « vollends häufen sich die Anstösse » ; il corrige aussi deux lectures. La restitution que donne W. de cet intéressant document historique, datant de 302, n'indique, en certains passages, que des possibilités ; notamment le sens des lignes 14 à 18 ne nous paraît pas encore assuré ; peut-être même serait-il bon en plusieurs passages de compter avec des lignes plus longues encore. W. rejette les considérations historiques présentées par Peek sur le titre de μέγας qui est donné ici à Démétrios. Il y voit un sur-

nom donné à Démétrios à cause de sa taille remarquable (Diod. XX, 92, 3 : τὸ μέγεθος τοῦ σώματος καὶ τὸ κάλλος; Plut. *Dem.*, 2 : μεγέθει μὲν ἦν τοῦ πατρὸς ἐλάττων καίπερ ὦν μέγας; 28 : μεγέθει μὲν γὰρ ἐξέπληττε καὶ τοὺς φίλους) par ses compagnons d'armes.

48. L. Robert, *Hellenica*, II, 25, commente le décret *Bull.* 1944, 65, n. 45, et restitue aux lignes 11-12 : παρεκάλεσεν τοὺς Ἑλλήνων παραγίγνεσθαι εἰς τὸ κοινὸν συνέδριον [ἐν Ἴσθμῳ] au lieu de τὸ ἐν Ἴσθμῳ, la réunion des Grecs de la Ligue ayant eu lieu au moment même des concours isthmiques.

49. L. Robert *Hellenica*, II, 123-126, ajoute à son étude *Bull.* 1943, 17, un nouvel exemple de trihémiolie athénienne *Hesperia* 1942, 292, n. 57. Ces trihémiolies sont appelées ici aussi φυλακίδες; R. groupe les textes littéraires, les inscriptions, les papyrus où il est question de φυλακίς, navire rapide. Voir n° 173.

50. B. D. Meritt, *AJPh.* 1947, 195-198 : *The Attic archons Diokles-Timarchos*, date l'archonte Timarchos qui apparaît dans le décret d'orgéons *Bull.* 1942, 29, n. 4, de 138/7, l'archonte Dioklès du même texte de 139/8. Il cherche une date pour l'archonte Apollodoros de *IG*, II², 973, que l'on plaçait dans l'année assignée ici à Dioklès; il envisage pour cela quatre systèmes chronologiques et préférerait 151/150. — En même temps, G. Daux, *Hesperia* 1947, 55-57 : *L'archonte athénien Dioclès (139/8 av. J.-C.)*, étudie, au point de vue chronologique, ce même décret des orgéons; lui aussi il maintient Timarchos à 138/7 et constate que « en fait, on peut dire que l'année 139/8 est disponible », malgré l'impression que donnent au premier abord les tableaux chronologiques; Dioklès en est l'archonte. Ce Dioklès était connu par l'inscription de Délos, *I. Délos*, 1580, placée après 112 et où l'on reconnaissait le futur roi de Bithynie Nicomède IV; D. la remonte à 139/8; il s'agit alors du futur Nicomède III, et D. restitue, l. 3, [Ἐπιφανοῦς], et, dans la liste des gymnasiarques *I. Délos*, 2589, à l'année 139 : [ca 8 l. Γηροστράτου. D. conteste la restitution du nom de l'archonte Dioklès dans *IG*, II², 989 (Dinsmoor, Pritchett-Meritt). Il envisagerait pour *IG*, II², 978, classé par Dow peu après 200, l'attribution à l'archonte Dioklès de 139/8. « L'année 199/8.. à laquelle Meritt-Pritchett affectent *IG*, II², 978, est en fait vacante et elle pourrait en conséquence accueillir l'archonte Apollodoros (*IG*, II², 973) qui, dans les chronologies de Dinsmoor et de Pritchett-Meritt, occupe l'année 139/8 ». « L'année 104/3, dépouillée de ce Dioklès, devient disponible. ». — Cf. W. K. Pritchett, *Hesperia* 1947, 189-191, qui daterait Apollodoros et *IG*, II², 973 de 204/203.

51. John H. Kent, *Hesperia* 1947, 224 : *The intercalary year 157/6 B.C.* Dinsmoor avait admis que cette année était intercalaire; K. en trouve la preuve dans *I. Délos*, 1416 B, col. I, l. 110 : Ποσιδεῶνος ἐμβολίου.

52. Ad. Wilhelm, *Sitz. Wien*, 224, IV (1947), pp. 27-54 : *Zu einem Beschlusse der Athener aus dem Jahre 128 v. Chr.*, transforme le décret relatif au culte d'Apollon Pythien publié par Peek, *Bull.* 1942, 30 et lui fait faire un très grand progrès vers une édition définitive, qui ne peut se préparer qu'avec une révision de la pierre; W. souligne que, dans des inscriptions aussi effacées, la lecture ne peut progresser que par les conjectures faites d'abord à loisir. Il se révèle que, comme nous l'avions supposé, bien des fautes n'étaient pas dues au lapicide, mais à l'éditeur, qui a présenté quelques passages « geradezu unbegreif-

lich », « schlechterdings unmöglich », et dont les suppléments et les explications « Vertrautheit mit der Sprache der Beschlüsse vermissen lassen » ; de nombreuses difficultés disparaissent. — L'inscription chorégique gravée au-dessus du décret ne peut guère être complète ; il a dû y avoir une plaque au-dessus. On ne peut savoir actuellement si elle est contemporaine du décret ou antérieure à lui. — Signalons l'essentiel. W. construit ainsi les considérants : l. 10-14 (les corrections à la lecture sont indiquées de la même façon que les restitutions) : Ἀπόλλων ὁ Πύθιος — — ὁ τ[ῆ]ς [Ἀη]τ[οῦ]ς καὶ τοῦ Διὸς [υἱὸς τούτ]ο[υ] δὲ διὰ τῶν χρησμῶν προσ[τ]ε[ταχ]ύτος αὐτοῖς ἀ[ρ]έ[σασθαι τὸν] θεὸν τὸν ἐπικαλούμενον Πατρῶιον καὶ ποιουμένους τὰς [πατρ]ου[ς] θυσί[ας] ὑπὲρ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων τοῖς (καθήκουσι) τοῦ ἐνιαυτοῦ [χρόνοις τῶι Ἀπ]ό[λ]λωνι [θ]ύοντα[ς] ὡς π[α]τριὸν ἐστι τῶι δήμῳ ; l. 16-17 : Τίμαρχος Σφήττιος ταμί[ας] βουλῆ[ς] τοῦς [τε] χ[ρησ]μοῦς, (jolie correction, au lieu de l'absurde χορ[ηγ]οῦς) καὶ τὰ ὑπάρχοντα ἀνεκώσαστο τ[ῆ]μι[α] πρ[ὸς] τὸν [θεόν]. Dans la formule « hortative », l. 18, W. reconnaît : οὐ μόνον διατηροῦντες ἀλλὰ καὶ προσ[ε]παύξοντες τὰς τε θυσίας κτλ. Les premières lignes du dispositif (l. 23 sqq.) sont rétablies ainsi : τ[ὰ] μὲν ἄλλα πρ[ὸ] τ[ῆ]ς ἐν τῶι Ἀπόλλωνι κατὰ τοῦ[ς] ἐκ[τ] τ[οῦ] ἀδούτου χρησμοῦ[ς] θ[ύ]σαι ἐπὶ τοῖς προεψηφισμένοις κτλ. ; l. 33, W. reconnaît ἐ[ὐ]χέ[σθ]ωσαν ; l. 51, ἐνεγμοῖς est ἐν Κήποις. En conclusion W. revient sur la prospérité d'Athènes à cette époque, l'éclat de ses fêtes, le renouveau de fidélité aux traditions religieuses et au passé classique qui se manifeste alors dans toute la Grèce.

52 a. Ad. Wilhelm (n° 215), p. 14 : le fragment IG, II², 941 est un morceau de l'inscription d'Ioulis IG, XII 5, 596.

53. A. A. Papagiannopoulos, *Polemon* 3 (1947), 22-24 : Ἀττικὰ. Τὸ Διογένηιον γυμνάσιον. La dédicace d'un gymnasiarque à Apollon, IG, II², 3002 a été trouvée à 60 m. au nord de la chapelle de « St Jean à la colonne » ; aussi P. localise-t-il là un gymnase, et sans doute le Diogeneion.

54. M. et E. Levensohn, *Hesperia* 1947, 63-74 : *Inscriptions on the South slope of the Acropolis*, ont établi et publient la carte des inscriptions encore en place sur le flanc Sud de l'acropole. Ils publient 20 fragments inédits, dont un certain nombre sont inutilisables et dont la publication est encombrante sans aucun profit. Signalons les textes intéressants. N. 1 : fragment d'une dédicace de thiasotes (III^e s. a. C.). Sur le culte des Muses dans les écoles philosophiques, un renvoi à Wilamowitz, *Antigonos von Karystos*, 263 sqq., ne saurait dispenser de connaître l'ouvrage de P. Boyancé, *Le culte des Muses chez les philosophes grecs* (1937). — N. 2, petite stèle de marbre servant de borne à un gymnase : Ὀρο[ς] γυμν[ασίου] (III^e s. a. C.). — N. 4 : Λούκιον Βένιον [Ἐ]λευσίνιον Σφήτ(τιον) κτλ. — N. 7 : épitaphe chrétienne d'une Εὐφροσύνη, datée de 918. — Pp. 68-70, notes sur des inscriptions déjà connues. Signalons : dans IG, II², 1987, les auteurs lisent deux noms de plus à la fin de la liste de φίλοι : Ἀττικός et Ἐπικτᾶς (il faut accentuer ainsi et non Ἐπίκτας) ; — l'inscription honorifique IG, II², 3250, connue par Cyriaque, est retrouvée ; pas d'autre résultat que de couper le texte en trois lignes au lieu de 2.

55. A. E. Raubitschek, *Trans. Am.* 77 (1946), 146-150 : *Octavia's deification at Athens*, publie une nouvelle inscription (qui doit être un autel) attestant le culte d'Antoine et d'Octavie comme Dieux Évergètes à Athènes : [Ἀ]ντωνίου καὶ

ῬΟ[κτ]αίας δουσιν Θε[ῶν Ε]ὑεργετῶν. R. écrit δουσιν et renvoie pour cette forme à Meisterhans et à Schwyzer, mais sur la photographie d'estampage qu'il donne, pl. I, on lit nettement une petite lettre lunaire qui a été ajoutée entre *upsilon* et *nu*; on ne distingue pas la barre de l'*epsilon*, mais, comme le reste du texte est au génitif, il est probable que la forme est δουσιν et non δουσιν. — Cette forme de culte nous paraît tout-à-fait différente de l'identification avec Dionysos et Athéna indiquée ou suggérée par les textes littéraires; elle se rattache à un autre ensemble de faits, comme nous le montrerons. — P. 148, n. 7, R. suggère que, dans deux inscriptions de Prousius de l'Hypios, il s'agirait non d'Antoine, mais d'un Antonin et qu'il y faudrait corriger φυλῇ Ἀντωνι(νι)ανή. Il n'y a rien à corriger; il est fréquent que des adjectifs se rapportant à un Antoninus (Caracalla, Elagabal) aient la forme Ἀντωνεῖος ou Ἀντωνιανός; cf. Head, *Hist. Num.*³, p. LXXVI; L. Robert, *Athenian Studies Ferguson* (1940), 509, note 5.

56. A. Aymard, *Bull. Soc. Arch. du Midi de la France*, III^e série, tome V (1942-45), 1947, pp. 513-528 : *Du nouveau sur un Toulousain et sur Toulouse à l'époque romaine*, analyse l'inscription relative à Q. Trebellius Rufus *Bull.* 1944, 82, n° 35 et en redonne le texte. « Le commentaire de l'éditeur », dit-il, « n'est pas informé sur la question importante ». A. montre nettement la répercussion du nouveau document sur l'histoire du culte impérial dans la province de Gaule Narbonnaise; ayant serré de près la chronologie de la carrière de Rufus, il conclut que « le flaminat a été institué en Narbonnaise au plus tôt entre 70-71 et 79-80, c'est-à-dire sous le règne de Vespasien (69-79), et au plus tard entre 93-94, c'est-à-dire vers la fin du règne de Domitien (81-96) ». En conséquence, la « loi de Narbonne » (CIL, XII, 6038) date au plus tôt de Vespasien. — Pour la prêtrise exercée à Toulouse par la femme ou la fille de Rufus, au lieu de θεᾶς [Ῥώμης], « on pourrait avec une vraisemblance au moins égale proposer de lire θεᾶς [Ῥαθηνᾶς] ».

57. J. H. Oliver, *AJA* 1946, 247-250 : *Connections and identity of Caracalla's favorite Lucilius Priscillianus*, revient sur l'inscription honorifique publiée par A. Raubitschek, *Bull.* 1944, 57, n° 25. Notamment il écarte l'impossible restitution suggérée pour la ligne 4 par le premier éditeur. Les possibilités qu'il suggère ne sont pas soutenues par des arguments; et il nous semble qu'il serait difficile de trouver des parallèles à une formule comme : ἐπίτροπον χωρίων τοῦ κυρίου Αὐτοκράτορος Ἀντωνίνου δι' ἐπαρχείας (sic) Κιλικίας.

58. W. R. Merkel, *Hesperia* 1947, *Notes on South-slope inscriptions*, 75-76 : *Asklepian votives dated by Diophanes of Azene*; il y a 5 exemplaires, et non 4, de l'inscription IG, II², 4482-4485 : Ἐπὶ ἱερέως Διοφάνου τοῦ Ἀπολλωνίου Ἀζηνιέως. — Pp. 76-77 : *Inscriptions on seats in the theatre of Dionysos*. Notons : IG, II², 5100, [Ἐ]ρ[σ]τηφ[ό]ροις [β'] Εὐ[δ]οῦλ[ης] Ν[ύ]μφης; — n. 5101 : on peut penser à la lecture Γ[ερ]μα[ν]ικοῦ θυ[γατρὸς] comme à « une possibilité, mais une simple possibilité ».

59. L. Robert, *Hellenica*, II, 94-102 : *Sur un type monétaire de Prousa de l'Olympe*, montre que dans l'épithaphe *Bull.* 1942, 41 fin, il ne s'agit pas de bains à Prousius-Kios, mais de ceux de Brousse, dont il fait l'histoire d'après les inscriptions, les textes littéraires et les monnaies.

60. Meletopoulos, *Polemon*, 3 (1947), 33-40 : Δικαστικά πινάκια καὶ « χαλκία »,

publie 4 tablettes d'héliastes. N. 1 : Δ. Όλυμ-Ἀναγ[υράσιος]. — N. 3 : Θ. Σήλων Πρασι(εύς). — N. 4. Ι. Πυθέας Γ'λα[ύκ-]νος Φαληρ[εύς]. — Il publie aussi une de ces tablettes qui, dépourvues d'un chiffre, n'appartenaient pas à des héliastes. N. 5 : Τεισίας Ὡαθεν. — A la bibliographie des tablettes publiées, il faut ajouter les tablettes publiées ou signalées *Coll. Froehner*, pp. 7-11, et les références et les observations *Bull.* 1944, 91. Dans son commentaire du passage d'Aristote sur les tribunaux attiques, M. n'a pas connu l'étude de S. Dow, *Bull.* 1940, 19. — Voir n° 8.

61. J. S. Creaghan et A. E. Raubitschek, *Hesperia* 1947, 1-54 (et 10 planches) : *Early Christian epitaphs from Athens* (publié aussi à part par : Theological Studies, Woodstock, Maryland), publient une trentaine d'épigraphes ou de fragments d'épigraphes chrétiennes trouvées à l'Agora (quelques fragments auraient pu rester inédits) et en republient, après révision des pierres, une vingtaine qui étaient connues par Ch. Bayet ou par K. M. Konstantopoulos. L'introduction (pp. 1-14) traite des sujets suivants : bibliographie, formulaire (κοιμητήριον etc.), abréviations, symboles, orthographe, forme des monuments. P. 9, il est étonnant que, pour IG, II², 13167, C. et R. ne citent pas Pritchett, *AJPh.* 1943, 339 (*Bull.* 1946-47, 53) ; il nous paraît très peu vraisemblable que περιοδεύσας s'applique ici à des fonctions ecclésiastiques. — N. VI, note 153 : l'opinion de L. Robert (par lettre) sur la date est rendue de façon inexacte. — N. IX : il y a une croix au bas de IG, II², 13222 ; C. et R. lisent et restituent, l. 3-4 : ἐχί (= (ἐχῆ, ἐχοι) ταύτην [τὴν ἀ]ράν. — N. XII : édition plus complète de Bayet, *De titulis Atticae christianis*, n. 79, avec cette lecture (l. 3 sqq.) : εἴ τις δὲ τολμήσει κατεπεράνω (?) κατ[ά]ρα καὶ πινάρο[α] τοῖς ὁστοῖ[ς]. — N. XX : IG, II², 13219 est complété par un nouveau fragment. Une lecture trop rapide fait dire à C. et R. pour le fragment déjà connu : « Robert suggested as date... the end of the third century » ; car Robert (*Rev. Phil.* 1944, 37, n. 9) n'a fixé qu'un *terminus post quem* : « cela [l'amende évaluée en livres d'argent ou d'or] est caractéristique du Bas Empire et ne permet pas de faire remonter l'inscription plus haut que le cours, sans doute fort avancé, du III^e siècle ». Voir n° 102. Le défunt était un Φ[λ]. Ματωρίνος νομ(έρου) Ἐρούλων ; cf., à Concordia, Dessau, *ILS*, 2796 et 2801. — N. 5 : [Κ]υμητήρι[ον] Ἀνδρέου ἀναγνώ(στου) τ(ῆς) Ἀγίας Ἀγαθοκλείας donne, ainsi que IG, III, 3480 (le nom de la sainte reconnu par C. et R.) un témoignage ancien (v-vi^e s.) sur l'église de Ste Agathocleia, qui était sur la rue Hermès et fut détruite dans la guerre de l'indépendance. — N. 15 : prévoit pour le violateur une amende de πέντε χρούσινα et τὴν ἀρχοντικὴν τιμωρίαν. Dans le commentaire, C. et R. écrivent : « In pagan times, the fine was paid to the treasurer of the Areopagus » ; ils n'allèguent pas de référence ; ce ne peut-être qu'une allusion à IG, II², 13221 et le reste d'une ancienne rédaction écrite avant que L. Robert n'eût montré (*Rev. Phil.* 1944, 39-40, article cité par C. et R., pp. 9-10, et conclusion admise) que cette inscription, connue par une autre copie, ne mentionnait pas les trésoriers de l'Aréopage, mais χαῖρε παροδεῖτα, et qu'elle ne provenait pas d'Athènes, mais de Périnthe. — N. 33 : Κ(ύρι)ε νίκα [σω]τήρ.

62. A. C. Oriandos, *BCH* 1946, 418-427 : *Une inscription byzantine inédite du Parthénon*. Ayant revu tous les graffites byzantins du Parthénon (cf. *Bull.* 1943, 20), dont une moitié est encore inédite, O. publie, avec fac-simile, un des textes inédits : [Ἐτε]λειώθη ὁ δοῦλος τοῦ θε(ο)ῦ Λέων [κατεπά(νω) καὶ] στρατηγ(ός)

Ἑλλάδος μ(η)ν(ι) Αὐγούστ[τῳ] ἰν[δικτιῶνος] ια', ἔτους . νζ', ὁ λεγόμενος Κοτζής. Il le date de 848. Ce stratège du thème d'Hellade se retrouvait peut-être sur une bulle de cette époque, mais ne peut être le Léon, stratège d'Hellade, des inscriptions de Skripou. Athènes a dû servir un temps de résidence à un stratège. — Un fragment d'inscription sur marbre, mentionnant un stratège de l'Hellade et datée de la 11^e indiction, serait l'építaphe même de ce Léon.

63. **Attique. Le Pirée.** — A. A. Papagiannopoulos-Palaios, *Polemon*, 3 (1947), 17-21 : Ἀττικαὶ Ἐπιγραφαί. N. 14 : Ἱερὸς νόμος ἐκ τοῦ Τετρακώμου Ἡρακλείου, avec photo. Quelques lettres réparties sur plusieurs lignes. Le plus important est la ligne 2 : [-x]οντα δρα[χμῆς]. — N. 15 : Βάσις χορηγικοῦ μνημείου ἐκ τοῦ Τετρακώμου Ἡρακλείου, 15 lettres réparties sur 3 lignes.

64. **Myrrhinonte (Mésogée), Kalyvia.** — Chr. N. Petros-Mesogeitis, *Arch. Ephem.* 1938, 17-19 : Παρατηρήσεις εἰς ἀναγραφὴν θιασωτῶν τῆς Κολαινίδος Ἀρτέμιδος, signale qu'il avait republié, *Hellenika* 8 (1935), 228-238, avant J. Kirchner et S. Dow, *Ath. Mitt.*, 62 (1937), 9-11, n. 9, la liste des membres d'un thiasse d'Artémis Kolainis *IG*, II², 4817, et discute de quelques différences peu importantes entre ces deux rééditions de la pierre. L. 2, P. veut maintenir son supplément Ταῦροπόλῳ; l. 3, il y aurait Σεβία et non Ἐρβία; l. 13, Ε[ισ]ίδοτος; l. 20, Εὐτύχης; l. 21, Ἀγξ[θο]κλέως. Discussion sur la destination de la pierre, qu'il a fait dégager (photo),: autel ou base. — Dans la dédicace à la même divinité *IG*, II², 4746 (à Myrrhinonte, Merenda), P. restituerait le nom [Ἀριστ]όβ[ουλ]ος, l'ἑπώνυμος du thiasse ci-dessus.

65. **Rhamnonte.** — J. Pouilloux, *BCH* 1946, 488-496 : *Antigone Gonatas et Athènes après la guerre de Chrémonidès*, étudie les deux décrets de soldats isolés (*BCH* 1924, 264; *SEG*, III, 124) et πάροικοι (*Ath. Mitt.* 59 (1934), 41), au point de vue des rapports entre le roi et la cité et la tension persistante entre eux. Discussion sur le sens de πάροικοι dans le document de Rhamnonte et dans celui du Sounion *IG*, II², 1309; précisions et rectifications sur la date de ces deux inscriptions.

Voir n° 30.

PÉLOPONÈSE

66. **Argolide. Argos et environs.** — M. Mitsos, *Hesperia* 1947, 85-87. *Nauplie*. N. 5; épigramme funéraire de 4 vers de l'époque impériale, au-dessous d'un relief (les deux premiers vers dans W. Peek, *Ath. Mitt.*, 66 (1941), 62). Quelques syllabes restent obscures au vers 3. — *Argos*. N. 6: sur *Mnemosyne* 1919, 164, n. ix, l. 4 et 7. — *Heraïon*. N. 7-11: notules sur *IG*, IV, 523; 525; 527; 529; 530. — N. 12: les deux morceaux *IG*, IV, 521 et 522 se raccordent (photo).

66 a. *Argos.* — R. Paribeni, *Dioniso, Bull. dell' Istituto naz. del dramma antico* 1947, 314-316: *Restauri adrianei al teatro di Argos* (?), revient assez longuement sur le fragment d'une inscription d'Hadrien au théâtre publié par W. Vollgraff, *BCH* 1944-45, 400, n. 1 (*Bull.* 1946-47, 110). Ligne 4, au lieu de: [τὸ θέατρον Ἀργου]ς (qui est en effet impossible) ὑπὸ ἐμπρησμοῦ δ[ιαφθαρὲν ἀπὸ θεμελίων ἀνωκοδόμησεν], il suggère: [τὸ βῆμα οὐ τὸ λογεῖον τελέως ὑπὸ ἐμπρησμοῦ δ[ιαφθαρὲν ἀνωκοδόμησεν]; il fait valoir que ἀπὸ θεμελίων n'est pas à sa place pour un édifice taillé dans le roc et que l'incendie ne pouvait détruire totalement.

66 b. *Némée*. — M. F. Mc Gregor, *Trans. Am.*, 72 (1941), 266-287 : *Cleisthenes of Sicyon and the Panhellenic festivals*, traite de Aristis, fils de Pheidon de Cléonées, vainqueur au pancrace à Némée qui a fait la dédicace *AJA* 1927, 432-433 (photographie) et *Arch. Ephem.* 1931, 103-104 (transcription).

67. *Epidaure*. — M. Mitsos, *Hesperia* 1947, 82-84. N. 1, republie le décret IG, IV², 69, augmenté d'un nouveau fragment à gauche. Le proxène était un citoyen de Phlionte (l. 5 : Φλειάσιον) et non d'Épidaure. L'intitulé est celui des décrets d'Argos : ἀλιαίαι ἔδοξε ἱερῶν · ἀρή(τευε) Δ[.....] τοσ Κερκιάδας · γρο(φεύς) Λυσικ[-]α Εὐκυρίδας. La phratrie argienne des Εὐκυρίδαι est nouvelle. Conjectures sur l'origine du décret, les rapports d'Argos et d'Épidaure au iv^e s. et la restitution de la ligne 6. — N. 2, fragment d'une dédicace à Asclépios, qui serait faite par Τ(τος) Ἐλο[ύιος Βασιλᾶς?] ἀνθύπα[τος Ἀχαΐας?], connu comme proconsul d'une province non nommée par deux inscriptions du Latium, *CIL*, X, 5056 et 5057 (= Dessau, 977). (Notons que dans une inscription d'Ancyre, Schede, *Der Tempel in Ankara*, p. 54, un Βασιλᾶς n'est pas nommé à titre de ἐπώνυμος ἱερεὺς τοῦ θεοῦ Σεβαστοῦ καὶ θεᾶς Ῥώμης, mais comme un gouverneur de la province). — N. 3, de la ville d'Épidaure : Εὐαμερὶ χαῖρε. — N. 4 : d'un village au pied du mont Arach-naïon : ὄρος ἐμ[ι-], du milieu du v^e siècle.

68. R. Martin, *BCH* 1946, 352-368 : *Sur quelques particularités du temple d'Asclépios à Épidaure*, donne une interprétation précise du terme στοῖβά qui paraît trois fois dans les comptes du temple, comme il se trouve aussi dans ceux de la tholos et dans ceux de Trézène, d'après les résultats de ses sondages : lits de dalles qui remplacent ici les lambourdes traditionnelles et, par extension, la ou les dernières assises des fondations sur lesquelles repose la *krēpis* ou le départ des murs. Il n'a pas connu Éliopoulos, *AJA* 1940, 223.

69. *Région de Sicyone*. — G. D. Androutsopoulos, *Polemon*, 3 (1947), 50-52 : Ἐπιγραφαὶ ἐκ Καμαρίου Κορινθίας, publie deux bases trouvées au village de Kamari. N. 1 : Καλανδίω[ν] Ἀσκληπιῶ εὐχ[ή]ν; époque impériale. — N. 2 : Πεισίω[ν] ἀνέθηκε; III^e s. a. C.

70. *Laconie. Sparte*. — H. I. Marrou, *REA* 1946, 216-230 : *Les classes d'âge de la jeunesse spartiate*, reprend l'examen des textes littéraires et épigraphiques sur cette question, et notamment des scholies à Hérodote et à Strabon. Un tableau présente clairement la combinaison proposée.

71. *Gytheion*. — G. Montevicchi, *Epigraphica*, VII (1945), 104-108 : *Osservazioni sulla lettera di Tiberio ai Gileati*. Sur la psychologie et la politique de Tibère, comparées à celle de Caligula et de Claude dans la question des honneurs divins.

72. S. B. Kougeas dans Ἐπιτύμβιον Χρ. Τσουντα (1940), 651-659 : Δύο Λακωνικαὶ ἐπιγραφαί, publie deux inscriptions de la Laconie, aux frontières de la Messénie. — N. 1 (pp. 651-656). Dans l'église de Chora de Gaïtsa, épitaphe formée de trois épigrammes. Les trois épigrammes se suivent sur la pierre, séparées l'une de l'autre par une feuille, mais sans que le lapicide aille à la ligne pour chacune. Elles concernent un jeune homme de 18 ans, Πρατόνικος, appelé Πρατεόνικος pour le mètre (là-dessus, cf. Ad. Wilhelm, *Aegyptiaka*, 41, qui a reproduit les trois textes et corrigé, au vers 9, οὔτε τι [λέ]κτρων en οὔτ' ἐτι [λέ]κτρων). K. suppose que la pierre vient de *Kardamylē*, qui était proche, parce qu'il est dit, v. 5 : Πατρις

Καρδαμύλη, Δαμὼ τέκε, Πρατεόνικος | οὐνομά μοι τοῦμοῦ πατρὸς ὁμωνυμίη. Il est dit de cette mort prématurée : τὸν τύνδον, παροδεῖτα, πάρος μάθε καί με δακρύσας | τείμησόν· χαίρει πᾶς πρόμορος δάκρυσιν (vers 3-4), et οὐτ' ἐς ἐφήδων μέτρον ἀφειγμένον οὐτ' ἔτι [λέ]χτρων | πεῖραν δόντα, γάμων τῆς γλυκερᾶς Παφίης. Ce jeune homme était ἀγαυρός, ἀμύμων (v. 1), et τὸν καλὸν ἐν παισὶν νέον ἀν[έ]ρα (v. 7). — Le commentaire de l'éditeur est long et insignifiant. — N. 2 (pp. 656-659). Fragment de marbre rouge (comme les inscriptions de même provenance *IG*, V 1, 1335 et 1336), du II^e siècle a. C., trouvé à Kambos, où W. Kolbe place *Gerania* (*IG*, V 1, page 249). L'inscription confirme cette identification, ce que n'a pas souligné l'éditeur; car le décret doit être gravé par les éphores (l. 7-8) εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Μαχάονος (εἰς τὸν (il faut ajouter l'article, indispensable) ἐπιφανέστατον) τόπον; or nous connaissons le culte spécial de Machaon à Gerania par Pausanias III, 26, 7; IV, 3, 2 et 9 (K. ne cite que le premier passage; son renvoi à Strabon, VIII 360, est erroné, le géographe citant, à Gerania, un sanctuaire d'Asclépios Trikkaios) et un décret de la ville des Gerenoi, déplacé et trouvé à Leuctres, ordonnait l'exposition dans le sanctuaire de Machaon. Cette valeur topographique de l'inscription est d'importance, puisque le plus récent explorateur de la région, N. Valmin, *Etudes topographiques sur la Messénie ancienne* (1930), 182-186 (p. 185, une vue de la plaine de Kambos) (K. ne connaît pas cet ouvrage), concluait que la localisation de Gerania à Kambos, de celles qui ont été proposées « semble la plus probable », « selon toute vraisemblance ». Dans l'article *Sparta* du Pauly-Wissowa, en 1928, Bölte, p. 1318, maintient fermement contre Kolbe la localisation de Gerania à Kitriès sur la côte (qu'il donnait aussi comme sûre dans son article du P.-W. *Gerania*, en 1910). Cette fin de décret (10 lignes) est mal restituée; l'éditeur renvoie, pour justifier ses restitutions, aux décrets des villes de Laconie et de Messénie (Kotyrta, Geronthrai, Gytheion, etc.), réunis dans *IG*, V 1 (ἡ συμπλήρωσις ἔγινε σύμφωνα μὲ ἀλλὰ πρόμοια ψηφίσματα); mais aucun, même le décret de Gerania elle-même, *IG*, V 1, 1336, ne donne les formules imaginées par K. Il ne semble pas qu'aucun décret, à Gerania ou ailleurs, puisse concéder « la proédrrie aux sacrifices » : l. 2-8, δοῦναι δὲ αὐτῶι (la transcription ne doit pas souscrire l'iota; de même à la ligne 10) καὶ [τὴν [sic] προεδρίαν εἰς τὰς θυ]σίας; ne s'agirait-il pas d'une part des victimes? La suite aussi est impossible : καὶ τὰλ[λα] εἶναι φιλά[νθρωπα ὅσα καὶ τοῖς] λοιποῖς εὐεργέταις ὑπάρχ[ε]ι ἀποδεδειγμένα (ou νενομισμένα ou τεθεσπισμένα!) ἐν συναρχίαις. La fin n'est pas acceptable non plus sous cette forme : ὅπως εἴ φανερόν [ὅτι ἡ πόλις ἡμῶν τοὺς πολίτας τοὺς ἐπιθυμήσοντας εὐεργετῆν εὐλο]γεῖ καὶ τιμᾷ ταῖς κατ' [ἄξιαν τιμαῖς]. — Sur la pierre se lisait ensuite une épigramme funéraire, dont il ne reste que le début des lignes pour 4 distiques. K. a vu que, au vers 3, l'expression καὶ γὰρ Νεστορέη — se rapportait à la ville de Gerania, résidence de Nestor; on dit du défunt, au vers 5, τὸν δόξαι θάλλο[ντα].

Messénie. — Voir n° 30.

73. **Arcadie.** — A. J. Beattie, *Class. Quarterly* 1947, 66-72 : *Notes on an archaic Arcadian inscription concerning Demeter Thesmophoros*, reprend l'examen de la loi *Bull.* 1944, 107. Il propose fermement une restitution des lignes 1-2 : [Εἰχάν γυν]ὰ Φέσεται ζτεραῖον λῶπος, [ἱερὸν] ἔναι τᾷ Δάματρι Θεσμοφόροι; « if a woman wears a brightly coloured robe, it shall be consecrated to Demeter Thesmophoro- »

ros »; cela correspond au λωπίον ποικίλον de la loi sacrée des Démétria à Dymè (Schwyzer, 429); l'adjectif est équivalent à l'ionien attique σειραῖος, et B. rapproche plusieurs notes d'Harpocraton, s. v. σείρινα, et d'Hésychius, s. v. ζειρά, ζειρόν, σειρήν, σειρόν, etc. Pour la suite, B. souligne la difficulté du texte. Il proposerait : [εἰ δὲ] μὲ ὀνιερόσει, δυσμενὲς (= δυσμενὴς) ἕατα ἐπεφέργο (cf. Hesych. ἔπεργα et ἐπικέλια) [ἕα ?] ζ' (= τε) ἐξόλοι·τυ, καὶ ὅζις τότε δαμιοφοργε [ἀφάει]στα· (infinitif) (ou κατυστᾷ, « let him pay ») δαρχμὰς τριάκοντα; « if she does not consecrate the garment, let her, being unfriendly as regards a sacrificial garment, be outlawed, and let whoever is Demiurgos pay out thirty drachmas ». A la fin, B. couperait et écrirait : εἰ δὲ μὲ ἀφάετοι [μεδ' ἴν] τὰν ἀσέθειαν ἔχε ὅδε (le démiurge) κύρος, δέκο φέτεα ἕνα[ι ἡναγὲς] τόδε; « if the Demiurgos does not pay, or if he does not have authority over the impious act, ten years shall be the duration of the curse in this later event ».

74. *Tégée*. — W. Vollgraff, *BCH* 1946, 617-627 : *Remarques sur une inscription de Tégée*, reprend l'examen du règlement sur le sanctuaire d'Aléa IG, V 2, 3 (Schwyzer, 654; cf. *Bull.* 1938, 128). Il date l'inscription d'un peu avant 395/94, où un incendie détruisit le temple qui ne fut reconstruit qu'entre 360 et 330; car l'interdiction de faire du feu contre l'édifice ne s'expliquerait qu'avant l'incendie (Danielsson considère précisément l'incendie de 390 comme un *terminus post quem*). Pour les clauses du début, V. repousse les explications d'ἰνφορβισμός données par V. Bérard et par M. Guarducci; il maintient le sens de « droit de pâture ». Le verbe καταλλάσσειν signifierait, comme avait proposé Hoffmann, que le majordome du prêtre « substitue » systématiquement du bétail maigre aux animaux élevés gratuitement dans l'herbage sacré. V. traduit εἰ δ' ἂν λευτον μὲ ἰνφορβίε par : « s'ils négligent d'exiger le droit de pâture pour une bête apportée du dehors »; cette clause n'aurait pas trait au troupeau du prêtre. — Discussion sur παρῆταξάμενος (l. 20). — L. 23, V. entend : εἰς ἂν παραμαξεύε θύσθεν (= τὸ ὑσθέν) τᾷς κελεύθο, c'est-à-dire : « si quelqu'un contourne la partie de la route défoncée par les pluies ». A la fin de la ligne 27, V. restitue τᾷ[ξεσι]; les hiéromnémones régleront « par des ordonnances »; le mot τᾷς était courant chez Platon dans ce sens.

Mantinée. — Voir n° 15.

75. *Élide*. — A. Bon, *BCH* 1946, 15-31 : Ἡλείαξι. Dans ces notes de voyage sur le Nord de l'Élide, B. publie, p. 25, deux stèles funéraires ([Εὐ]κρίτης et Κέρδων) de Glarentsa-Kyllini et de Chlemoutsí. — P. 23, sur le Βαδὺ ἕδωρ et Athéna Mère, cf. M. Guarducci, *Bull.* 1938, 326.

76. *Olympie*. — G. Daux, *REG* 1945, 180-183 : Φλεῖ·Fονταθεν, développe sa note antérieure (*Bull.* 1942, 59) sur l'inscription d'un casque de la *Coll. Froehner*, n. 30, et sur son authenticité, douteuse pour l'éditeur et pour G. Klaffenbach. D. avait « indiqué en 1941 que la photographie permettait de conjecturer Φλεῖ·Fονταθεν et d'éliminer le second epsilon [de Φλεῖ·Fονταθεν]. Le bronze en mains, aucun doute ne saurait subsister : c'est bien un digamma qui a été gravé ». Ce digamma n'a pu être imaginé par un faussaire. (Remarquons que la diphtongue ει, elle, ne prouve rien puisque, comme il était bien connu et comme le répète D., « c'est le vocalisme normal, le seul qui soit attesté épigraphiquement ».) « Subsiste une difficulté interne, de construction, qui a été marquée par G. Klaf-

fenbach et que je ne prétends pas résoudre. Mais la réalité grammaticale est plus complexe et plus souple que les règles de notre syntaxe ». « Pour la date, il est bien difficile de se prononcer avec précision. Première moitié du ^v^e siècle? ». — M. Lejeune, *REA* 1946, 203-215 : *En marge d'inscriptions grecques dialectales*, V, *Note sur le nom de Phlonte*, « indique l'intérêt de la forme Φλειφονταθεν et les difficultés qu'elle soulève, si le document est authentique ».

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

77. **Béotie. Akraiphia.** — P. Guillon, *BCH* 1946, 216-232 : *L'offrande d'Aristichos et la consultation de l'oracle du Ptoïon au début du III^e s. av. J.-C.*, revient longuement, très longuement, sur la dédicace métrique qu'il a publiée naguère (*Bull.* 1943, 28).

78. **Thèbes.** — B. D. Meritt, *Hesperia* 1947, 61-62, publie la copie de Francis Vernon (1675) pour l'inscription honorifique de Domitien *IG*, VII, 2495; elle donne le nom Μάρκω, pour un fils du dédicant, au début de la ligne 5.

79. L. Robert, *Hellenica*, II, 117-118, suggère de restituer dans l'épigramme funéraire *IG*, VII, 2537, v. 2 : τ[ῆς] ἐκ γυμνασίου σύντροφος ἀγ[λαΐ]α[ς] (cf. n° 191).

80. **Thespies.** — A. Plassart, *BCH* 1946, 474-487 : *Listes de nouveaux mobili-sables thespiens*, publie une quinzaine de listes militaires découvertes par P. Jamot vers 1890; une dizaine d'autres avaient été publiées par Keramopoullos en 1936 (cf. *Bull.* 1938, 145). Pl. donne le classement chronologique de tout l'ensemble, du milieu du III^e siècle jusqu'à la période postérieure à 171.

81. A. A. Papagiannopoulos-Palaios, *Polemon*, 3 (1947), 73-80 : Ἐρευναὶ ἐν Θεσπιάς, publie le début d'un catalogue de vainqueurs aux Mouseia; quelques personnages sont connus par ailleurs; après l'agonothète, on fait mention des dignitaires suivants : ἐπὶ δὲ ἱερέως τῶν Μουσῶν Κλεαινέτου τοῦ Δασίου, πυρφοροῦντος Κλαώτου (?) τοῦ Ἀγαθονίκου, ἀπὸ δὲ τῶν τεχνιτῶν τῶ[ν] συν]τελούντων εἰς Ἑλικῶ[να] πυρφοροῦντος τῶν Μουσῶ[ν] Μνασ]ίππου τοῦ Μνασίππου, τοῦ δὲ Διονύσου Ἀρχελάου τοῦ Μνασίππου. — Nouveau fragment de l'épigramme *IG*, VII, 1881. P. en donne le texte suivant presque complet : Εἰκόνα βεμβακίδα μήτηρ θῆκε Φυλῶτ[ου], | παιδὸς ἀποφθιμένου μνήμ[α] ἐπεσσομένοις. A la fin du vers 2, le banal ἐπεσσομένοις vient prendre la place du banal supplément [φιλιμωσύνης], — nouvelle incitation à une raisonnable retenue dans la restitution des épigrammes. P. voit dans βεμβακίδα un appellatif qui signifierait : joueur de toupie, jouant à la toupie, d'après βέμβιξ, βεμβιζέειν. Nous ne pouvons y reconnaître autre chose qu'un nom propre Βεμβακίδας, avec Dittenberger, le premier éditeur, et Bechtel, *Spitznamen* (1898), 50-51; *HP*, p. 605. A la fin du v. 1, nous attendons le nom de la mère.

82. L. Robert, *Hellenica*, II, 5-14 : *Sur une inscription agonistique de Thespies*, montre que, dans le catalogue de vainqueurs aux Erotideia de Thespies, *SEG*, III, 335, qu'il a revu et republié avec photographie, la patrie de huit des athlètes nommés est Corinthe et il souligne par d'autres textes l'assiduité des Corinthiens aux fêtes de Thespies, Erotideia et Mouseia. — R. propose un supplément à l'inscription honorifique *BCH* 1926, 432, n. 62.

Voir n° 25.

82 a. **Thisbè.** — W. Peek (n° 14 a), 28-29, publie l'épitaque métrique d'une

prêtresse de Charops : ἐπὶ ἱερῆλαι Χάροπος (sur la pierre IG, VII, 2359 ; *Bull.* 1938, 145). Τύμβος ὁ μυριόκλαυστος (mot nouveau, formé à l'exemple de πολύκλαυστος), ὁδοιπόρε, τὰς ἱερίας (le nom n'est pas indiqué ; P. suppose dans le culte une hiéronymie de la prêtresse) | ἄς ὁ τόπος ναῶν ἀξιος, οὐχὶ τάφων | εἰ δ' ἄρα τὴν ἀῖπαιδα ὁ βάσκανος ἄρπασεν Ἀδας, | οὐ μέγα· καὶ μακάρων παῖδας ἔκρυψε κόνις. | Ἐνθάδ' ἐγὼ κεῖμαι νεκρὰ κόνις· εἰ δὲ κόνις, γῆ· | εἰ δ' ἡ γῆ θεός ἐστι, ἐγὼ θεός, οὐκέτι νεκρά.

83. *Lébadée*. — J. Jannoray, *BCH* 1946, 262, corrige son interprétation de deux dédicaces à la Grande Mère (*Bull.* 1942, 74). Il les date maintenant du milieu du iv^e siècle (suivant l'avis de M. Feyel). La forme Μεγάλη n'est pas un emprunt à la κοινή, mais la transcription béotienne normale de Μεγίλαι. Πηγωνία n'est pas une épithète de la déesse, au datif, mais un adjectif patronymique se rapportant à Ἐροττίχα, la dédicante. Le dernier nom n'est pas Λευκίδα[υ], mais Λευκίλο.

84. *Delphes*. — G. Klaffenbach, *D. Lit.*, 66-68 (1945-1947 ; n^o 1-2 d'octobre-novembre 1947), pp. 17-21 : compte rendu de la *Chronologie delphique* de G. Daux. K. souhaiterait aussi un exposé des éléments de la chronologie delphique, par ex. de la composition du conseil, « da hier noch manches der Klärung bzw. Richtigstellung, z. B. der m. E. irrigen Interpretation von πρόβουλοι als Bezeichnung des Gesamtrates, bedarf ».

84 a. H.-R. Immerwahr, *AJA* 1946, 437-438, dans un compte-rendu du fascicule de Valmin sur les inscriptions du théâtre, donne de nouvelles preuves de la négligence avec laquelle a été préparé et présenté ce volume ; les erreurs sont si abondantes « qu'elles rendent douteuse la valeur de l'ensemble du volume ». Cf. *Bull.* 1938, 167 ; 1939, 136 ; 1942, 83, pp. 172-176. — I. cite parmi les textes republiés « the famous oracle to Cræsus, Hdt. I, 47, after the copy made by Cyriacus of Ancona (n^o 144) ». Notons en passant qu'il est assuré, d'après les habitudes de Cyriaque, comme nous le montrerons ailleurs, que Cyriaque n'a pas copié cet oracle à Delphes, mais dans Héródote, et que le texte ne devrait pas avoir sa place dans le fascicule.

85. M. Guarducci, *Studi mater.*, 19-20 (1943-1946), 22 pp., étudie les rapports entre la Crète et Delphes, surtout à l'époque archaïque, d'après les textes et les documents archéologiques et épigraphiques. Dans l'inscription de Delphes *Philologus*, 71 (1912), 56, n. 15 a (cf. Courby, *F. Delphes*, II, 80, n. 7), après le nom Δικτύωνας, elle reconnaît : [Κο]υρήτων.

86. B. D. Meritt, *Hesperia* 1947, 58-62 : *The Persians at Delphi*, a étudié à la Société royale de Londres les notes du voyage de Francis Vernon à Delphes en 1675. On y trouve un fragment de l'épigramme connue par Diodore, XI, 14 (Preger, *Inscr. Gr. Metr.*, n. 86), célébrant la victoire sur les Perses à Delphes en 480 : [Μνῆμα τ'] ἀλ[εξ]άνδρο [π]ολέμο | [καὶ μάρτ]υρα νίκης Δε[λφο]ί μ'ἔστασαν—[Ζανί χ]αρίζομενοι, σὺν Φοῖβω | [πτολ]ίπορθον ἀπωσάμενοι στίχα Μήδων | [καὶ χ]αλκοστέφανον ῥυσάμενοι τέμενος. Elle a été copiée près de la fontaine Castalie ; Diodore signale le trophée παρὰ τὸ τῆς Προναίας Ἀθηνᾶς ἱερόν. M. signale une copie inédite, moins bonne, de Wheler. — Fragment de décret : — Ἀναξάνδρου Φαρσαλίῳ προξένῳ ἐόντι Δελφοὶ ἔδωκαν ἀτέλειαν ἀτυλίαν προδικίαν προεδρίαν προμαντηίαν. — Inscription honorifique pour Valentinien et Valens : Τοὺς δεσπότας ἡμῶν Φλ.

Ἰούλ. Βαλλεντινιανὸν καὶ Φλ. Ἰούλ. Βάλητα ἡ πόλις Δελφῶν τοὺς ἑαυτῆς εὐεργέτας ἀνέστησεν.

87. L. Robert, *Hellenica*, II, 15-33 : *Adeimantos et la ligue de Corinthe*. Sur une inscription de Delphes, analysant un document publié par G. Daux, *Delphes au II^e et au I^{er} siècle*, 351, qui le datait de 162-150 ou 145-125 av. J.-C., montre que c'était une lettre adressée au roi Démétrios Poliorcète par Adeimantos de Lampsaque. Il dégage le rôle qu'Adeimantos a joué dans la reconstitution de la ligue de Corinthe où il représentait le roi et, réunissant les autres documents littéraires ou épigraphiques qui nous font connaître cet Adeimantos, il retrace la figure de ce personnage important. — P. 26-27 : rôle des Amphictions dans la nouvelle Ligue.

88. J. Bousquet, *BCH* 1946, 32-41 : *Inscriptions de Delphes*, rapproche plusieurs fragments d'une stèle portant des décrets de proxénie du III^e siècle ; ces fragments étaient pratiquement tous connus isolément. « On obtient ainsi la séquence Diodoros-Orestas-Charixenos-Archélas-Nicodamos, sans pouvoir dire d'ailleurs combien d'années séparent ou ne séparent pas ces archontes. Pour les quatre premiers, il faut se contenter d'enregistrer ce résultat et je ne puis en dire plus long que M. G. Daux dans sa *Chronologie*. Le problème des deux Charixenos en particulier demeure pendant. Je reviendrai seulement sur l'épineuse question Nicodamos-Anaxandridas... Il faut accepter fermement les conclusions que M. Flacelière ne présentait qu'à regret ». — P. 38, B. republie le décret *Sylloge*³, 267 C, pour Εὐδ[ρυμος] ou Εὐδ[ρυμος] Ἀρχίνου Μακεδών. P. 39, décret inédit (IV^e siècle) pour un Ἀρχαῖος ἐκ Φελλόας. P. 40, décret inédit (IV^e s.) pour Μετώπω[ι Φω]κεῖ.

89. L. Robert, *BCH* 1946, 506-523 : *Villes de Carie et d'Ionie dans la liste des théorodokes de Delphes*, publie un nouveau fragment qui mentionne des villes de la Carie occidentale et de l'Ionie, ainsi Eurómos, Milet, Héraclée du Latmos, Samos, Éphèse, Téos, Colophon. Il insiste spécialement sur Séleucie = Tralles, sur Ptolémaïs = Lébédos, sur Dios Hiéron. Le fragment fait connaître, entre Téos et Colophon, Oroanna, qui n'était pas attestée ; on ne connaissait que les ethniques, Oroanneus et Oroannis, que l'on confondait avec ceux de la ville pisidienne d'Oroanda. Précisions sur la date de la liste. R., qui prépare une réédition de la liste avec commentaire, insiste sur l'ordre géographique de ce catalogue et sur son intérêt pour la géographie politique ; il commente l'itinéraire des théores en Carie et explique les lacunes. Observation sur l'extension des voyages des théores. Critique des notices consacrées par Meritt, Wade-Gery et Mc Gregor à certaines villes tributaires d'Athènes (voir n° 42). La numismatique sert beaucoup au commentaire. Ce qui est dit de Ptolemaïs de Carie sera complété et précisé par un nouveau document (*Hellenica*, VII, ch. 19).

90. L. Robert, *Hellenica*, II, 85-86, explique l'ethnique Ἰχναῖος du proxène de Delphes, *F. Delphes*, III, 3, n. 207, Ἀντιγόνωι Ἀσάνδρου Ἰχναίωι ; il s'agit d'une Ichnai de Macédoine.

91. L. Robert, *Hellenica*, II, 34-36 : *Décret de Delphes*, retrouve un musicien ou un littérateur dans le Laodicéen honoré par le décret *Bull.* 1943, 29, n. 260 ; l. 2, la syllabe ος est la fin d'un mot tel que μουσικός ou φιλόσοφος, et R. restitue à la fin de la ligne la mention de l'activité qui lui a valu d'être honoré ἀχροάσεις τε ἐποιήσατο ; exemples de formules analogues.

92. J. Jannoray, *BCH* 1946, 247-291 : *Inscriptions delphiques d'époque tardive*. — N. 1 : décret, trouvé en 1935, pour un Smyrniens, datant de l'archontat d'Eukleidas (restitué d'après les noms des bouleutes), entre 53 et 39 a. C. Nous aurons à parler du personnage. — N. 2 : fragment de décret, prouvant que le collège de bouleutes de l'archontat de Damoxénos (prêtrise XXVI) a été remanié en cours d'année. — N. 3 : fragment d'intitulé de décret faisant connaître le second archontat de Dionysios fils d'Astoxénos ; on connaissait le premier et le troisième. — N. 4 : statue de Claudia Kleareta, élevée par la ville ; n. 5, statue d'Aristokleia, élevée par ses parents, Polemarchos et Kleareta, fille de Theoxénos. J. retrouve Kleareta et Polemarchos dans l'acte d'affranchissement *F. Delphes*, III 6, 121, vers 59-60 p. C. — N. 6 : fragment de décret nommant le bouleute M. Πακούσιος Ὀπτᾶτος. — N. 8 : une Φλαοῦτα Κλέα élève la statue de sa bienfaitrice, l'impératrice Mattidie (II) Σεβαστῆς (Mattidie I) θυγατέρα, Σεβαστῆς (Sabine) ἀδελφήν, Σεβαστῆς (Marciana, sœur de Trajan) [ἐγ]γονον, et tante maternelle (τηθίδα) d'Antonin le Pieux ; cf. par ex. Dessau, 327. Remarques sur l'emploi d'ἐγγονος et dans la titulature impériale et dans les textes de Delphes relatifs à des particuliers. Cette Klea, connue à Delphes par une autre inscription (*SEG*, I, 159) et qui est vraisemblablement celle à laquelle Plutarque a dédié le *De Iside* et le *Mulierum virtutes*, se qualifie ici de ἡ ἀρχηγός ; ce titre, employé pour trois autres Delphiennes, désignait la présidente des Thyades, selon l'explication de Keramopoulos, rapprochant le *De Iside*, 35. — N. 9 : on a retrouvé dans une olivette en contre-bas de la route de Delphes à Arakhova l'inscription d'une statue de l'empereur Carus, copiée par Cyriaque d'Ancône (*CIG* 1714 ; *Sylloge*³, 897). On l'a réemployée pour une inscription, non copiée par Cyriaque, honorant Constant, du vivant de Constantin.

Voir n° 24.

93. **Phocide. Tithorée.** — L. Robert, *Hellenica*, II, 104-108, étudie l'épigramme métrique d'un médecin publiée par Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 14 (1901), *Beiblatt*, 19-22 : aux vers 5-6, R. rattache l'adjectif πετροφυ[ής] à la ville, Τιθόρεια, ce qui lui convient spécialement, et la place de cet adjectif caractérisant le lieu où est mort le médecin s'oppose à l'épithète νειλόρωτος qui caractérise le lieu de sa naissance, Alexandrie, placée au début du pentamètre précédent.

94. **Daulis.** — L. Robert, *Hellenica*, II, 104, note 4, signale que l'épigramme *Bull.* 1938, 155, avait déjà été publiée par Contoléon, *REA* 1906, 284, avec les bonnes restitutions pour les vers 3 et 4, et le nom de la défunte en tête : Ἐρατώ.

95. **Locride.** — L. Lerat, *BCH* 1946, 329-336 : *La liste des peuples locriens dans Thucydide*, III, 103. L. discute, en utilisant les inscriptions, des formes authentiques des ethniques transmis par les manuscrits de Thucydide ; notamment pour Μυονέας, Τολοφωνίους, Ἀλπαῖοι (Ὀλπαῖοι par confusion avec une ville acarnanienne), Τριταῖας (Τριταῖας par confusion avec Tritaia d'Achaïe), l'ethnique de Chaleion, Ἰπνεῖς (Ἰπνεῖς par iotacisme ; cf. *Bull.* 1942, 83), Ἰσίους (Ἡσίους, par iotacisme), les deux derniers ethniques erronés étant passés dans l'ouvrage d'Étienne de Byzance. — Les découvertes topographiques de L. (cf. *Bull.* 1943, 117), développées dans deux récents voyages, lui permettent de montrer que l'énumération de Thucydide suit un ordre géographique, au contraire de ce que des identifications erronées avaient laissé croire.

96. **Thessalie. Narthakion.** — Y. Béquignon, *BCH* 1946, 9-14 : *Études thessaliennes*, IX, *Notes archéologiques sur Narthakion*, publie quelques fragments d'inscriptions chrétiennes : [Χρ]ιστὲ (il faut accentuer ainsi) βοή[θ]ι, [βοή]θι τῷ δοῦλῳ σο[υ] (l'auteur croit bon de restituer des *iota* adscrits), ἐγὼ εἰμι ἡ ζωή. — Très menues observations sur *IG*, IX 2, 89 et 90.

97. **Démétrias.** — A. S. Arvanitopoulos, *Polemon*, III (1947), 1-16 et 41-45 : *Θεσσαλικά μνημεῖα, Περιγραφή τῶν ἐν τῷ Μουσείῳ Βόλου γραπτῶν στηλῶν Δημητριάδος-Παγασῶν* (article posthume). Suite de l'inventaire des stèles peintes de Démétrias, nos 217-235. N. 217 : stèle de [Θ]εανῶ Φιλτυρίωνος, [Καλ]λίνου γυνή. — N. 218 : stèle et épigramme d'Hégésistratos, fils de Derkylos, mort en pourchassant des voleurs : θνήσκω δὲ οὐ νόσῳ, ἀλλὰ τύχῃ | φῶρας τρεψάμενος; déjà publiée par W. Peek (cf. *Bull.* 1938, 197). — N. 221 : stèle de Ἀρσινῶ Πολυχου, Ἀχεστίμου γυνή. — N. 228 : Φιλίστα Διονυσοδώρου Μεγαρίκη. — N. 229 : Ἀρτεμισία Ἀζαράτου. — N. 230 : Ἀριστοκύδης [Ξ]ενοκλέους Κεῖος. — N. 232 : Ταρουχίνας Χηπτοῦλη Γέτης. — N. 233 : Ἄδα Τίμωνος χαῖρε.

ÉPIRE ET MACÉDOINE

98. **Épire. Bouthrôtos.** — L. M. Ugolini, *Albania Antica*, vol. III, *L'acropoli di Butrinto* (291 pp. in-4 ; 24 planches hors texte et 248 fig. dans le texte ; Rome, 1942). Publication d'une partie des fouilles exécutées à Butrinto de 1928 à 1935 par L. M. Ugolini. L'auteur est mort en 1936, mais l'ouvrage, entièrement rédigé, était à l'impression. Un volume IV doit publier le théâtre où, comme on l'a annoncé (cf. *Hellenica*, I, 104), on a trouvé de nombreux décrets de proxénie et actes d'affranchissement, avec de nombreux ethniques intéressants ; le volume V doit étudier le baptistère et divers autres monuments. Une préface de G. Q. Giglioli ouvre mal le volume, par la grandiloquence d'un nationalisme boursoufflé, la fierté des héroïques combats contre la Grèce et de la possession de Corfou, et les visions prophétiques sur la conquête de Malte et la domination de la Méditerranée. — L'ouvrage lui-même comporte essentiellement, avec une magnifique illustration montrant le site, les monuments, les inscriptions et autres trouvailles archéologiques : l'étude du site, avec un recueil des textes littéraires relatifs à la ville, — l'enceinte, — une fontaine, — un nymphéum, un petit temple d'Asclépios près du théâtre, — la nécropole. Les inscriptions sont publiées soit avec le monument où elles ont été trouvées, soit dans un chapitre spécial. Voir le compte rendu de J. H. Oliver, *AJA* 1947, 101-105, qui rectifie quelques lectures. Les inscriptions latines sont assez nombreuses, puisque Buthrotus était colonie romaine depuis César. — Pp. 70-72, à la fontaine, inscription de la fondatrice : Ἰουνία Ῥουφείνα Νυμφῶν φίλη. — Un groupe important d'inscriptions ont été trouvées à l'Asklépieion. P. 96-97, sur un autel, en lettres de la haute époque hellénistique : Ἐπὶ ἱερέος Φιλίστου. Une dizaine de dédicaces Ἀσκληπιῶι ou Ἀσκληπιῷ ou Ἀσκληπιοῖ, le plus souvent seul, 2 fois avec Hygie (dans ces deux cas, une femme est parmi les dédicants) (pp. 118-126). Sur une base, ex-voto, répété sur les deux faces, de deux Nicopolitains : Τίτος καὶ Ἑλπίς Νεικοπολεῖται εὐχαριστήριον (p. 123). Ces dédicaces paraissent aller de la haute époque hellénistique à l'époque impériale. P. 113 et

177, deux affranchissements avec παραμονή. Le premier acte, p. 115 (bel exemple d'écriture cursive (sur calcaire) à date ancienne), indique nettement la consécration au dieu : ἀνέθηκε Τειμαγόρα Νικολάου Ὀφυλλίς Σωτίαν καὶ Ἱερῶ ... τοῖ Ἀσκληπίοι... παραμεινάντω δὲ... παρὰ Τειμαγόραν ἄς κα ζῶι Τειμαγόρα ; noms de trois témoins. Le second est moins explicite (p. 117) ; la gravure dans le sanctuaire suffisait à attester la consécration des affranchies : ἀφῆκε ἐλευθέρως ἀνεράπτους κατὰ τὸν τῶν ἀτέκνων νόμον (formule nouvelle) Λυσῶ Λυσανία Κοτυλαία (ethnique nouveau) Ἀφροδισίαν, Ἀριστονίκαν, Ἀ—αν Ἐπικράτ[—] π[α]ραμεινάν[σα]ς ἄχρι οὗ ζῶι Λυσῶ ; trois témoins Προχθεῖοι (ethnique nouveau). P. 119, fin d'un troisième document du même genre : [τῶι Ἀσκληπιῶι, συνευδοχοῦντος Φιλοστράτου Καθραίου (ethnique nouveau) ; 7 témoins (cf. la lecture d'Oliver : Σωστράτου). Le plus grand intérêt réside dans les intitulés des deux premiers affranchissements. Le premier (p. 115) cite comme éponyme politique et comme éponyme du sanctuaire : προστατοῦντος Χαόνων Βοΐσκου Μεσσανέου (ethnique nouveau), ἱερεύοντος δὲ τοῖ Ἀσκληπιοῖ (de même dans toutes les inscriptions du théâtre) Νικιάδῃ Καρτωνοῦ (ethnique nouveau), μηνὸς Ἀγριανίου. Le second intitulé (p. 117) est tout différent : στρατηγοῦντος Πρασαίδων Λυκόφρονος Ὀτράτῃ (ethnique nouveau ; lecture complétée par Oliver), προστατοῦντος δὲ Ἀριστομάχου Αἰξωνίου (ethnique nouveau, qui reparait dans les inscriptions inédites du théâtre), ἱερεύοντος δὲ τοῦ Διὸς τοῦ Σωτήρος Νικομάχου Θερίου (ethnique nouveau ; peut-être aussi au théâtre). « La formule στρατηγοῦντος τῶν Πρασαίδων se répète dans de nombreuses inscriptions du théâtre [l'une honore un Cnossien ; Guarducci, citée *Hellenica*, I, 104, n. 4] ; les Πράσιβοι étaient jusqu'ici connus seulement par un passage d'Étienne de Byzance : ἔθνος Θεσπρωτικόν ». Oliver identifierait ces Πράσιβοι, par l'intermédiaire notamment d'une métathèse Πάρσιβοι, aux *Perrhaebi* du Pinde de Pline, IV, 2, aux Perrhèbes épirotes de Strabon (IX, 5, 12), d'origine illyrienne, d'Appien (*Illyrica*, 2), aux Perrhèbes de l'Iliade, II, 749-750. Sur le remplacement des Chaones par les Prasaiboi, cf. les conjectures d'Oliver. — Pp. 206-212, autre série d'inscriptions grecques. Pp. 206-207, sur une même pierre, trois fragments de décrets des Πράσιβοι. Un seul est complet (inscriptions I et II, qui n'en font qu'une, comme l'a vu Oliver). A la fin (l. 12-13), la date : στρατηγοῦντος τῶν Πρασαίδων —, προστατοῦντος δὲ Παρμενίσκου Ὀρ — ου, μηνὸς Κρανείου. Les Prasaiboi décernent la proxénie à un Corcyréen, juste en face de Bouthrôtos, et à sa femme : Ἀπολογιζομένου Νικί[νδ]ρου τοῦ [προ]στάτῃ τῶν Πρασαίδων τῇ β[ου]λῇ καὶ τῇ ἐ[κ]κλησίᾳ τῶν Πρασαίδων περὶ προξενίας Μοσχί[δ]αι Εὐ[?]νίσκου Κορυβαίω καὶ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ Λυ[—] la suite est incertaine — καὶ] οἰομένου δεῖ[ν] δοθῆμεν αὐτοῖς π[ρο]ξενίαν, σ[υνε]πι[μ]νή[σαν]τος (ce verbe est très douteux) Λυκίσκου τοῦ Λύκου Ὀ— ου (nous admettons là un ethnique), ἔδοξε τῇ ἐκκλησίᾳ τῶν Πρασαίδων εἶμεν [προξένους καὶ εὐεργέτας] τῶν Πρασαίδων Μοσχίδαν τε [καὶ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ εἰς] τὸν ἅπαντα χρόνον · ὑπάρχειν δὲ αὐτοῖς καὶ γὰρ καὶ οἰκίας ἐνκτασιν ἐν Πρασαιδίᾳ καὶ ἀτέ[λ]ειαν κα[ὶ] τὰ ἄλλα τίμια πάντα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις κα[ὶ] εὐεργέταις. Ligne 1, Oliver lit : Νικα[ρ]έλου Π...στατα, qui serait un ethnique ; de fait le προστατὼν de la ligne 13 s'appelle Παρμενίσκος ; mais, avec cette lecture, les mots τῶν Πρασαίδων, au début de la ligne 2, restent en l'air, inexplicables ; la lecture Νικα[ρ]έλου ne se retrouve pas sur la photographie ; mais il nous semble reconnaître

celle d'Ugolini, après -ου : τοῦ, et peut-être le *pi* qui suit. — Notons qu'une inscription de Dodone, — et peut-être deux —, fait connaître l'ethnique Ὀρραί-
τας (Evangelidis, *Epeir. Chron.*, I (1935), p. 248). — Pp. 208-209. A l'époque impériale avancée, c'est en grec que la colonie de Bouthrôtos rédige l'inscription honorant un proconsul de Macédoine, qui est son *curator civitatis* et son patron : [Ἡ Βουθρ]ωτίων κολωνεία [Μ]άρκον Οὐλπίον Ἄννιον Κ]υριντιανόν, ἀνθύπατ[ον] Μακεδονίας, λογιστὴν ἑαυτῆς, δικαιοσύνης ἕνεκα καὶ χρηστότητος, τὸν ἑαυτῆς πάτρωνα καὶ εὐεργέτην. Ψ. B. — Quelques épitaphes. — Pp. 224 sqq., inscriptions, surtout en latin, sur des vases ; p. 230 : Ἐπὶ Φιλωνίδα sur une tuile d'époque hellénistique, semblable à celles de Corcyre.

99. *Dodone*. — Ad. Wilhelm (n° 21), dans la tablette oraculaire publiée par Evangelidis, *Epeir. Chron.*, I (1935), 254, n. 11, lit περὶ πανπασίας au lieu de περὶ Πανπασίας, et p. 253, n. 10, πανπασίο au lieu de Πανπασίο.

100. *Macédoine*. — M. Feyel, *BCH* 1946, 187-198 : *Paul-Émile et le synedrion macédonien*, montre que Paul-Émile, en 167, a institué un συνέδριον commun à toute la Macédoine et groupant des délégués des quatre μερίδες. Il utilise les inscriptions de l'époque impériale trouvées à Monastir et à Beroia, qui mentionnent les Μακεδόνων σύνοδοι, le συνέδριον Macédonien et les délégués des quatre μερίδες.

101. Ch. Edson, *Cl. Phil.* 1947, 88-105 : *Notes on the Thracian Phoros*, étudie la localisation de quelques villes de Macédoine mentionnées dans les listes des tributs attiques. Il veut montrer que les listes n'attestent pas de contrôle athénien sur la côte nord du golfe Thermaïque au nord du cap Aineia pendant le *ve* siècle, ni sur la côte ouest du golfe avant le début de la guerre du Péloponnèse ; ces régions étaient territoire macédonien. 1. *Aineia*. Les éditeurs des *A(thenian) T(ribute) L(ists)* ont à tort identifié avec la ville d'Aineia la Rhaikelos de Lycophron, 1236, qui est une région et qui est le cap Megalo Karabournou où était située la ville d'Aineia. Le mont Kissos ne peut être le promontoire Megalo Karabournou comme le soutiennent les auteurs de *ATL* (svv. Aineiatai et Poleis Krossidos : « certainly ») ; une telle identification est exclue, étant donné le texte de Xénophon, *Cyneg.* 11, 1 et E. continue à identifier le Kissos et le mont Chortiach. Pour l'identification, suggérée par *ATL*, entre Kissos et Kithai, elle est, « of course, quite gratuitous ». E. montre enfin que Pisistrate a fondé Rhaikelos (et qu'Aristote ne dit pas qu'il en ait fait une cité) et non Aineia, comme l'ont soutenu ces auteurs ; Aineia considérât comme son fondateur Énée, qui figure sur son tétradrachme de la fin du *vi^e* siècle, et tel devait être l'avis d'Hellánikos de Lesbos comme celui de toute l'antiquité. — Ajoutons un mot sur l'article « Aineiatai » des *ATL*, où on lit : « Aineia was incorporated by Kassandros into Thessalonikeia (Strabo, VII, fr. 21 and 24 Loeb) but survived as a sanctuary and a fortress (Livy, XL; 4 and XLI, 10) ». Mais un texte montre qu'Aineia a recouvré son existence comme πόλις autonome ; c'est la liste des théorodokes de Delphes, qui la mentionne et qui ne mentionne que des villes (*BCH* 1921, p. 18, III, l. 75 ; cf. p. 55, note 5 ; cf. *Rev. Phil.* 1939, 145). A ce propos, signalons que la mention de la ville de Κλίτη dans cette liste des théorodokes (*loc. cit.*, l. 85) devrait être citée dans la discussion sur cette ville *ATL*, p. 540. — II. *Aison*. E. montre que la localisation suggérée, à Katerini,

« raises insuperable difficulties ». Pydna a toujours été macédonienne; Méthone a été sujette des rois de Macédoine et n'est devenue l'alliée d'Athènes que vers l'époque de la guerre entre Athènes et Perdicas II; il n'y a pas sur la côte de port pouvant servir de point d'appui pour une ville qui, à Katerini, aurait permis aux Athéniens de dominer les routes allant de la Macédoine vers le sud. E. suggère que Aisôn est identique à Aisa, sur la côte ouest de la Chalcidique avant la presqu'île de Pallène. Jamais Aisôn et Aisa ne se rencontrent dans la même liste. — III. *Berge*. Considérations sur la façon dont Athènes a pu contrôler une ville si éloignée de la côte. Dans l'inscription de Philippos *Bull.* 1939, 179, E. confirme, d'après estampage, les lectures [Σ]εργαῖοι et Βεργαῖοι. — IV. *Hérakleion*. Sur la fondation macédonienne de la ville et sur sa valeur stratégique aux mains des Athéniens, peu après 430. — V. *Othoros*. E. rejette la suggestion des auteurs des *ATL*, que l'*Oloros* de Pline, IV, 34, pourrait être une faute pour *Odoros*, qui serait à son tour une variante de l'*Othoros* des tributs. Le fait que Pline cite ensuite les *Aloritae*, d'après une autre source, ne suggère nullement qu'il ne s'agisse pas chez lui de l'*Aloros* que citent dans cette région le Pseudo-Skylax et Strabon; E. le montre par des exemples de la méthode de Pline, auxquels on peut ajouter L. Robert, *Villes d'Asie Mineure*, 153-160. Le fait qu'Othoros a été sujette d'Athènes au moins dix ans avant Méthone témoigne contre une localisation dans cette région de la côte ouest du golfe Thermaïque. Il se peut qu'elle ait participé à la révolte des villes de Chalcidique, seul indice pour la situer. — VI. *Serme*. Les auteurs des *ATL* identifiaient Sermè avec Thermè, « à 6 milles au S.-E. de Thessalonique, à Sedès ». E. relève l'importance historique de ce fait, car Athènes aurait possédé de façon continue une ville sur la côte N. ou N.-E. du golfe Thermaïque, c'est-à-dire une enclave dans le territoire macédonien. « No philological arguments are advanced to support this identification, nor is there any positive evidence to support it. Θέρμα or Θέρμα is the form of the name which invariably occurs in the literary sources. If the editor's suggestion is to be entertained seriously, we must assume that the Attic chancery in the fifth century employed a form of the town's name quite different and distinct from that used by the authors. But the Thermaic Gulf took its name from Therme, and in *IG*, I², 302, 68 there is the phrase : ἐν τῷ Θερμαίῳ κόλπο[ι]. It is indeed unlikely that the chancery would employ an adjective derived from a form of the city's name which was so markedly different from the name of the city used by the chancery itself in the tribute lists. Serme and Therme are quite distinct from each another ». La localisation est inconnue; la ville a peut-être participé à la révolte des villes de Chalcidique. — E. conteste ensuite la localisation de Thermè à Sedès, où il y a, selon *ATL*, « des sources chaudes qui ont certainement donné à la ville son nom antique ». Car Sedès même est à 2 milles 1/2 de la côte, et les sources chaudes, Loutra Sedès, sont à six milles dans l'intérieur. On connaît d'autre part des sources chaudes à Salonique même. E. réfute l'interprétation qu'ont donnée les auteurs des *ATL* du passage d'Hérodote, VII, 121, en faveur de la localisation de Thermè à Sedès. Il utilise les récentes trouvailles faites à Salonique ou tout auprès pour montrer qu'il y a eu là une ville aux périodes archaïque et classique, et que ce ne peut être que Thermè. — VII. *Sinos*. La Sinos des listes et le

territoire Sinaia de *Sylloge*³, 332, sont dans la Bottique, au N. O. de Potidée. La tentative d'identification par les auteurs des *ATL* avec la Sindos d'Hérodote, VII, 123, 3 (suivant Böeckh), les a amenés à chercher Sinos très loin hors des frontières de la Bottique.

102. *Thessalonique*. — B. Kallipolitis et D. Lazaridis, *Ἀρχαὶ ἐπιγραφαὶ Θεσσαλονίκης* (brochure de 40 pp. in-8, avec 8 pages de fac-simile et de photographies; Salonique, 1946), publient 25 inscriptions trouvées dans le cimetière juif de Salonique lorsqu'il fut détruit sur l'ordre des autorités allemandes en 1943. Les nos 1-12 sont des épitaphes gravées sur des plaques de sarcophages (n. 1-9) ou des stèles; l'édition en est due au premier des auteurs: I. Ἐπιτύμβεια μνημεῖα. N. 1: un Πόντιος Λοῦππος à son père Πόντιος Λοῦππος et à sa femme Παϊδιανῇ Σωσιπάτρα. On ne connaissait que le début: *CIG*, 1893 (Dimitzas, 508). Plusieurs Πόντιοι sont connus à Thessalonique. Dans l'inscription d'Aphrodisias *BCH* 1927, 396, n. 23, que K. cite dans le commentaire, le *zeta*, en dehors de l'inscription, est l'initiale du mot ζῆ (« l'auteur de l'inscription est encore en vie »). — N. 2: fragment d'épitaphe avec interdiction d'ouvrir le tombeau; un Ἀδόλιος. — N. 3: Αὐρύλιος Εὐτυχιανὸς Εὐφροσύνου a construit un tombeau (τὸ ἀγγεῖον ἀπεθέμην) pour lui, pour sa femme Αὐρηλία Ζμύρνη, καὶ τῷ φίλτατῳ μου Αὐρ. Εὐφρήμῳ Διονυσοδώρου καὶ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ — *martelage* — νη (le nom a été martelé « pour une cause inconnue »; certainement la femme a été ensuite exclue du droit d'être déposée dans ce tombeau, vraisemblablement parce qu'elle n'était plus la femme d'Euphémios). K. lit ensuite: μεθ' οὗ <ε> οὐδένα ἕτερον ἀποθήσετέ<τε> τις; mais il n'explique pas μεθ' οὗ, qui n'a pas de sens ici; en réalité, le graveur n'a pas gravé en trop un *epsilon*; il a gravé un *epsilon* au lieu d'un *sigma* (à moins qu'il n'y ait erreur de lecture); le sens exige: μεθ' οὗς, « après eux on n'entertera personne ». K. admet comme vraisemblable qu'Eutychianos était originaire de Thasos, car l'amende doit être versée à Thasos: ἐπὶ ἀποδῶσι τῇ Θασίων πόλει (δηνάρια) 2500. Il n'est pas possible d'échapper à la conclusion que la pierre a été portée de *Thasos* pour servir à une tombe du cimetière de Salonique. K. remarque lui-même que ἀγγεῖον se rencontre parmi les épitaphes de Thasos (*IG*, XII 8, 555 et 557), tandis qu'à Thessalonique on dit ordinairement σορός ou ληνός. Remarquons que l'expression insolite ἀπεθέμην τὸ ἀγγεῖον trouve son pendant à Thasos, n. 555: κατεθέμην τοῦτο τὸ ἀγγεῖον. Il est impossible qu'à Thessalonique on ait ordonné de payer l'amende à la ville de Thasos. — N. 3: sarcophage d'une Οὐαρινία Εὐποσία. — N. 4: un T. Λουκίνιος Οὐνίων. Pour Οὐνίων, qui est le latin *Unio*, cf. provisoirement L. Robert, *Gladiateurs*, p. 232. — N. 7: épitaphe avec interdiction; l'amende au fisc est de cinq livres d'argent: ἀργύρου λίτρας) ε'. Cf. là-dessus, L. Robert, *Hellenica*, III, 106-107, après *Rev. Ét. Juives*, 101 (1937); voir ci-dessus n° 61; cf. λίτρην μίαν à Éphèse (*Ephesos*, IV 1, *Das Cömeterium der Sieben Schläfer*, p. 205, n. 32). — N. 8: tombe familiale avec cinq noms. Trois personnes ont en guise de patronymique indiqué le nom de leur mère: Ἐφηβικός Εὐτυχίας (Αὐρη. Εὐτυχία est elle-même fille d'un Ἐφηβικός), Ἡρακλίων Ἀφροδεσίας ἐτῶν ιδ' χαῖρε, Ἀφροδεσίας Ἀφροδεσίας ἐτῶν ιη' χαῖρε. — Les deux plaques n. 10-11 ont porté d'abord une inscription latine qui a été effacée; dans le n. 11, il en reste une partie, notamment les mesures: [in] f(ronte) p(edes) X, in a(gro) p(edes) X. On a

trouvé en même temps une vingtaine de plaques avec inscriptions latines et ornées souvent d'un relief, notamment du Cavalier thrace. N. 10, l'inscription grecque déclare : [Αὐρήλ]ιος Κλαυδιανὸς ὁμολογῶ συγκεχωρτηκέναι ἀνγείον τῷ ἰδίῳ — — ντεῖψ καὶ συμβίῳ Αὐρ. Μουντάνῳ καὶ τέχνῳις αὐτῶν · ἐὰν δέ τις [— — κ]αταθῇ χωρὶς τῶν προγεγραμμένων, δώσει τῇ πόλει προστίμου (δηνάρια) φ' καὶ δηλᾶτορι (δηνάρια) σν'. Le n. 11 donne le nom thrace Μάντας. K. n'a pas vu que ces inscriptions proviennent de la colonie romaine de Philippes; d'où l'usage du latin (et la série latine à publier a certainement la même provenance) et le mot δηλᾶτωρ, transcrit du latin, qui s'est jusqu'ici rencontré uniquement à Philippes (cf. par ex. Gerov, ci-dessus n° 26). K. cite, en passant, 2 exemples de Μουντάνῳ ou Μοντάνῳ; l'un, *BCH* 1935, 151, est de Philippes; Philippes fait connaître encore Οὐαλ(ερίᾳ) Μαντάνῳ et Οὐαλερίᾳ Μοντάνῳ (*BCH* 1936, 337). Pour les tombes de leur cimetière les Juifs de Salonique ont donc largement exploité les ruines de Philippes; les communications étaient faciles par la route; même facilité des communications avec Thasos par mer. Les inscriptions latines devront être éditées en étudiant les inscriptions de Philippes, pour la prosopographie et pour des rapprochements éventuels. — N. 12 : Οἱ περὶ Α. Νώνιον συνήθεις Βεῖθαν (sic) Βεῖ-
 θυος ἐκ τῶν ἰδίων. — La seconde série, Ἐνεπίγραφοι βωμοί, est publiée par D. Lazaridis. Ce sont, à l'exception du n. 2, des épitaphes. N. 2 : Μαρκίαν Ἰουνίαν Παύλαν, θυγατέρα Μαρκίου Ἀθηναγόρου βουλευτοῦ καὶ Ἰουνίας Βωτιανῆς, Μάρκιοι Διοσκουρίδης βουλευτῆς καὶ Ἀθηναγόρας πολιταρχικός οἱ ἀδελφοί. La famille est connue par ailleurs. L. date cette inscription honorifique d'avant 246. — N. 3 : L. écrit au début : [Π]αραμόνα Λουκί[α] | Συνκρίτω συμβίῳ ζήσαντι κτλ., et il voit en Σύγκριτος un nom inconnu par ailleurs. Mais c'est une partie d'une épithète très fréquente à l'époque impériale : Παραμόνα Λουκί[α] | συνκρίτω συμβίῳ. L'amende est à payer aux héritiers. Le tombeau est une ἐντομὶς, terme particulier à Thessalonique sur lequel cf. L. Robert, *Études épigraphiques*, 219-221. Sur le côté droit, deux mains supines. — N. 5. Il n'y a aucune raison de supposer, avec H. Krahe, que le nom de Νεβρίς est illyrien; l'illyromanie ne sévit pas seulement en archéologie. Ce nom se retrouve, par exemple, dans des inscriptions de Pautalia (Kalinka, *Ant. Denkmäler Bulg.*, 344), dans une inscription à l'Athos (*Rev. Phil.* 1939, 136), à Telmessos de Lycie (*TAM*, II, 48), pour des courtisanes dans Alciphron et Lucien, cf. Bechtel, *Die altischen Frauennamen*, 88 et 92; Bechtel, *Hist. Pers.*, 590, cite un exemple archaïque à Corinthe; *ibid.*, 584, avec Νεβρίσχος à Dyrrachion, un Νεβρίδας à Iasos et un Νέβρος à Andros; cf. encore un Νέβρος à Kos (Maiuri, *Nuova Sylloge*, 675, l. 24). — N. 6 : les noms de femmes Μωμῳ et Πωριανῆ. — N. 8 : après les restes de l'épithète en prose d'un Βιτέλλιος, une épigramme; le défunt était originaire de Dassarétide : Οὗτος ὁ τύμβος ἔχει κλυτὸν σοφὸν ἀνέρα πάμμουσον Δεσσαρεώτην (forme nouvelle) κλεινὸν ἐν ἀνθρώποις φιλαίαις προύχοντα Βιτέλλιν. — N. 9 : Πονπειανὴ Βάσσα Καρποφ[ό]ρῳ λεκτικαρίῳ μνείας χάριν. Λεκτικάριος n'est pas un nom de personne inconnu par ailleurs, mais le mot désigne ici-même le métier que rappelle l'éditeur lui-même. Cf. un λεκτικάρ(ι)ος en Phrygie (*MAMA*, IV, 32; époque chrétienne). Ce λεκτικάριος peut être un porteur de litière, mais aussi, selon le sens à l'époque byzantine (voir Ducange), un croque-morts. — N. 10 : mention non assurée d'Asclépiastes. — N. 11 : les noms Δειδᾶς (m.) et Οὐαδέα (f.).

103. N. Papageorgiou avait publié autrefois des fragments d'un édit de Justinien II donnant une saline à l'église St Démétrios de Thessalonique : *Byz. Zeitschrift* 1908, 354-362 (cf. Dimitzas, *Makedonia* (1896), n. 589 et 590). Le texte est maintenant publié presque dans son intégralité, d'après une copie de Purgold (1885), conservée dans les archives des IG, par A. Vasiliev dans un article de *Speculum, A journal of mediaeval studies*, 18 (1943), 1-13 : *An edict of the Emperor Justinian II, September 688*, avec traduction anglaise et avec commentaire sur la campagne de Justinien II contre les Slaves. Il est repris, avec quelques restitutions ou interprétations nouvelles et avec traduction française, par H. Grégoire, *Byzantion* 17 (1945), 119-124 : *Un édit de l'empereur Justinien II daté de septembre 688*. Il y a 16 lignes très longues, ayant chacune environ de 150 à 170 lettres. — Par de telles donations aux églises, l'empereur s'assure l'appui divin et la victoire (l. 4-5) : ἐντεῦθεν γὰρ πεπεϊσμεθα καὶ τὸν στέφαντα ἡμᾶς Θεὸν εὐαρεστούμενον ὑπερασπιστὴν αἰεὶ γίνεσθαι τῆς ἡμῶν εὐσεβείας καὶ τὰς κατ' ἐκθρῶν δασιλῶς ἡμῖν ἐπιχορηγεῖν νίκας. Étant venu dans la ville, il a éprouvé l'appui du saint, comme celui de Dieu, dans les combats contre les ennemis (l. 5-8) : ἐπεὶ οὖν παραγενναμένων ἡμῶν ἐν ταύτῃ τῇ Θεσσαλονικέων πόλει, μετὰ τὴν τοῦ στέφαντος ἡμᾶς Θεοῦ ὑπέρμαχον βοήθειαν παῖραν σύμμαχον εἰληφότων ἡμῶν τοῦ ἁγίου μεγαλομάρτυρος Δημητρίου ἐν τοῖς παρ' ἡμῶν πραχθεῖσιν παρὰ τῶν αὐτοῦ τε καὶ ἡμῶν πολέμιων διαφοροῖς πολέμοις, δίκαιον εἶναι κρίναντες ὡς συμμαχήσαντα ἡμῖν τοῖς τῆς εὐχαριστίας νῦν ἀνταμείψασθαι αὐτὸν δώροις. Aussi donne-t-il, à partir de telle date, une saline avec tous ses droits (l. 8-10) : *donamus* τῷ σεπτῷ αὐτοῦ ναφ̄ ἐν ᾧ καὶ τὸ ἅγιον αὐτοῦ ἀπόκειται λείψανον, ἐμφανῶς τοῖς ἀποῦσιν τὴν οἰκείαν βοήθειαν χαριζόμενος (accord d'après le sens avec λείψανον), πᾶσαν τὴν ἀλικτὴν τὴν οὖσαν καὶ προσπαρκαμένην ἐν ταύτῃ τῇ Θεσσαλονικέων μεγαλοπόλει μετὰ πάντων τῶν ἀνηκόντων αὐτῇ ἐξ ὑπαρχῆς δικαίων. Les revenus serviront au luminaire, à la rétribution du clergé et du service sacré, à la réparation de l'édifice (l. 11-12) : ὀνόματι φωταγωγίας καὶ διαρίων τοῦ θεοφιλοῦ κλήρου καὶ πάσης ἱερατικῆς ὑπουργίας, ἔτι δὲ καὶ ὀνόματι βελτιώσεως τοῦ εἰρημένου σπυτοῦ νάου. L'église ne devra rien à aucun personnage militaire (l. 13-14) : τῷ οἰωδῆποτε στρατιωτικῷ προσώπῳ. H. Grégoire maintient que l'ἀλικτή est une saline et non, comme pense Vasiliev, un magasin de sel. Sur les salines de la région, voir encore le commentaire de Papageorgiou, *loc. cit.*, 358-359. Gr. discute la chronologie des expéditions contre les Slaves mentionnées dans les *Miracula S. Demetrii*. V. attribue à Justinien II (et non à Justinien I^{er}) l'invocation CIG, 8642, à St. Demetrios : Ὁ μεγαλομάρτυς Δημήτριε, μεσίτευσον πρὸς τὸν Θεὸν ἵνα τῷ πιστῷ σου δούλῳ τῷ ἐπιγίῳ βασιλεῖ Ῥωμαίων Ἰουστινιανῷ δοίῃ μου νικῆσαι τοὺς ἐχθροὺς μου καὶ τοὺτους ὑποτάξαι ὑπὸ τοὺς πόδας μου; il la place juste avant la victoire mentionnée par l'édit de 688. — A. Vasiliev, *Orientalia Christiana Periodica*, XIII (*Miscellanea Guillaume de Jerphanion*, I) (1947), 355-368 : *L'entrée triomphale de l'empereur Justinien II à Thessalonique en 688*, met en valeur le fait nouveau, attesté par l'inscription, de l'entrée de Justinien II à Thessalonique et reconnaît cet épisode sur une fresque de St Démétrios. — Les deux éminents byzantinistes auraient dû regarder de plus près l'article de Papageorgiou. En effet, nous nous sommes aperçus que le troisième fragment Papageorgiou (p. 360), mince morceau de 27 lettres réparties sur 5 lignes et que P. ne pouvait naturellement interpréter, comble en partie la faible lacune

des lignes 12-15, et permet de vérifier ou de corriger les restitutions proposées. Ainsi, l. 15, [ῶστα ἐντεῦθεν (Gr.; ἐπὶ τὸ ἔχουσιν, V.) ἀδιαλείπτως λειτουργούμενον, le fragment confirme : ἀδιαλείπτως]; — l. 14, [δια]ρίων τοῦ (restitué par les éditeurs d'après la ligne 11). Ligne 13, Gr. écrit : παρέχειν ἡ ἐπινοεῖσθαι [παρέχων συντέ]λειαν... τῷ οἰφδῆποτε στρατιωτικῷ προσώπῳ; il commente : « Le sens du verbe ἐπινοεῖσθαι est passif et non actif. Dans la lacune, je ne crois pas que le mot restitué par M. Vasiliev ([παρέ]χειν λυσιτέ)λειαν soit le bon. Je propose συντέλεια qui se dit de toute espèce de contribution; on pourrait penser aussi à ἀτέλεια, « exemption de droits », c'est-à-dire, en l'espèce, fourniture gratuite de sel ». La première restitution est confirmée, la seconde écartée, et il faut chercher autre chose au début de la lacune; car le fragment porte : νουν συντ, donc συντ[έ]λειαν. Ligne 12, G. commente sa restitution [δνόματι βελτι]ώσεως (p. 120) : « on peut restituer, au lieu d'un mot signifiant *restauration*, un terme signifiant l'action de revêtir de marbre ou de décorer de mosaïques les murs ou le sol, par ex. πλάκωσις, ψήφωσις, ψηφίδωσις », et (p. 124 a, note complémentaire) : « Dans cette note brève, je n'ai pas renvoyé au texte des documents byzantins qui justifient mes restitutions, parce que je les crois évidentes. Toutefois, en ce qui concerne la ligne 12, puisque j'ai hésité moi-même entre un mot signifiant « réparation » ou « restauration » et des termes plus spéciaux, relatifs à la décoration du temple (mosaïques ou dallages), je dois dire ici que la restitution qui figure dans mon texte βελτιώσις, littéralement « amélioration », est certaine. Cf. Miklosich et Müller, *Acta et Diplomata*, VI... p. 223 : ...τῆς εἰς τὸ ἐξῆς συστάσεως καὶ βελτιώσεως τῆς μονῆς...; cf. p. 195 : βελτιώσεσιν τε ὑποστατικῶν πραγμάτων. Il faut écarter toute expression qui désignerait des travaux plus importants que des réparations courantes... ». Le fragment P. oblige à écrire : καὶ δνόματι ἀνανεώσεως; c'est ce qu'avait restitué A. Vasiliev.

Olynthe. — Voir nos 7, 8.

104. *Mont Athos*. — G. Hofman (n° 4), *Unbekannte oder wenig beachtete christliche griechische Inschriften des Mittelalters*, 233-236, publie trois inscriptions extraites d'un rapport envoyé en 1627 à la congrégation de la Propagande par un missionnaire grec catholique, Alexandre Vasilopoulos. I. Au couvent Dionysiou, sur une image de l'empereur de Trébizonde Alexis III Comnène, fondateur du couvent du Prodrome (Dionysiou), son nom et sa qualité de fondateur (κτίτωρ) et six dodécasyllabes sur la fondation du couvent. — II. Sur un pavement provenant d'Ivion, sans doute une inscription antérieure à l'inscription sur métal Millet-Pargoire-Petit, *Recueil*, n. 231, et d'un formulaire identique. — III. Cinq vers sous une image de la Vierge à la porte de Lavra.

105. *Serrès*. — S. G. Mercati (n° 4), 239-244 : *Sull' epitafo di Atanasio Masgidas nel monasterio del Prodromo presso Seres*, reproduit l'épigramme métrique (16 vers) d'un moine, Athanase, mort en 1336, publiée par Papageorgiou, *Byz. Zeitschr.* 1901, 428 sqq. Il montre que l'auteur a utilisé une épigramme rédigée par Théodore Prodrome pour le moine Athanase l'Hésychaste. Il a emprunté à Théodore Prodrome le vers 1 et, plus ou moins modifié et en y introduisant des erreurs de métrique, les vers 2, 3, 4 et 10; cela permet d'améliorer le texte. Il resterait à avoir une meilleure copie des vers 9 et 15-16. Ces deux épigrammes sont intéressantes par les malédictions contre les violateurs du tombeau.

106. V. Beševliev et G. Mihailov, *Belomorski Pregled*, I (1942), 318-347 (uniquement en bulgare), publient ou republient, ordinairement avec photographies, des inscriptions de Macédoine (régions de Serrès et de Drama), de Thrace (Komotina) et de Thasos. — *Région de Serrès*. N. 1-29. Réédition de Dimitzas, n. 16 (= n. 3), 819 (n. 7), 815 (n. 12, en plus mauvais état), 818 (n. 13; l. 2, nous restituons ἀγο[ρανομήσας]), 812 (n. 15), 811 (n. 16, non revu), 821 (n. 20; pas de photo; il faut ajouter l'édition *B. Phil. Woch.* 1891, 770; sur la ligne 19, voir L. Robert, *Hellenica*, I, 74, n. 3). Un décret des νέοι d'Amphipolis est reproduit, n. 17, d'après *Jahreshefte*, I (1898), 180-184. Les n. 25-26 sont des inscriptions latines. Les n. 28-29 sont des reliefs anépigraphes du Cavalier thrace. — Sont publiés comme inédits les n. 1, 2, 4, 5, 6, 8-11, 14, 18-19, 21-23. N. 4, tous les noms sont indigènes : Πυρουλας Πυρουλα τῷ πατρὶ καὶ Τορκῷ καὶ Μουκκωνι τοῖς ἀδελφοῖς μνήμης χάριν καὶ Μωμῷ τῇ γυναικὶ καὶ Σπαρχῇ τῇ συνδίδῃ καὶ ἑαυτῷ ζῶσιν. — N. 6 : le nom Οὐλπίος Ἰθάρος (cf. L. Robert, *Études Épigraphiques*, 156 et 172). — N. 9 : Μεσκηνίς ne serait-il pas le latin Mescenius ? — N. 11, encore un exemple du nom Μωμῷ (comme aux nos 4 et 7). — N. 18 : fragment d'inscription honorifique : l. 2-4, - εἶσθαι τε καὶ τοὺς ἀπὸ [τῆς] οἰκίας αὐτοῦ ἀπελευθέρους, l. 6, τῶν τε βούλευ[τῶν]; l. 9-12 : στήλην ἀπενάντι τοῦ βουλευτηρίου ἔχουσιν ἐπιγραφήν. [Ἀντωνίω]νι Ρεβίλῳ εὐεργέτῃ [τῆς] πόλεως. Il n'y a pas de raison de restituer [Ἀντωνίω]νι plutôt que tout autre *nomen* en -nius. Ce Ρεβίλος ne serait-il pas le Thasien connu par un nouveau fragment de l'inscription de Thasos *Rev. Phil.* 1936, 133-137 ? On restituerait alors : [Οὐαρει]νίω Ρεβίλῳ. — N. 19 : début d'une liste : Ὑπὲρ τῆς τῶν κυρί[ων ἡ]μῶν αὐτοκρατόρων τύχης τε καὶ νίκης [καὶ αἰ]ωνίου διαμονῆς οἱ ἡγορανομηχότες, προστατεύοντες διὰ βίου Αὐρ. Δοσκουνοῦ τοῦ πρὶν Λουκίου (nous coupons ainsi au lieu de τοῦ Πρινλουκίου; cf. par ex. Dimitzas, n. 411), γραμματεύοντος Αὐρ. Διογένου Διονυσιοδώρου καὶ οἱ ὑποτεταγμένοι; suivent 13 ou 14 noms (la liste est mutilée); ce sont tous des *Aurelii* (donc, après 212); signalons : Τορκος Δουληνος (l. 6) et Τορκος Βουώτου (l. 9), Ἰούλιος Βρασσοῦ (l. 8) et Διονύσιος Βρασσοῦ (l. 13), Ἀλέξανδρος Διοσκοῦ (l. 7), Ἑρμοῦς Κέρδωνος (l. 10), Παῖδης Μέστου (l. 16). — N. 21, sans doute le nom Στρυμών. — Voir n° 108.

107. *Philippes*. — J. Coupry, *BCH* 1946, 102-105 : *Un joueur de marelle au marché de Philippes*, publie, avec un plan du marché (*macellum*), une inscription chrétienne dont les lettres sont gravées dans les cases d'un jeu de marelle, sur le dallage du grand hall Nord : + Ἰωάννου + μαγ[ί]ρου, c'est-à-dire boucher.

Voir nos 101, 102.

108. *Région de Drama et de Cavala*. — V. Beševliev et G. Mihailov (n° 106), pp. 331-334, n. 30-36. *Drama*. N. 30. Πριμιγένιος Νουμηνίου ἀπελεύθερος ζῶν ἑαυτῷ καὶ Πριμιγενίᾳ τῇ γυναικί. — N. 31-34 : inscriptions latines connues par A. Salač, *BCH* 1923. — *Cavala*. N. 35 : relief avec le Cavalier thrace : Εὐτυχος καὶ Παράμονος Λογγίνῳ τῷ θεῷ ἐποίησαν μνήμης χάριν.

109. *Héraclée des Lyncestes* (Monastir, Bitolj). — V. Beševliev, *Ann. Mus. Nat. Bulg.* 7 (1942), 1943 : *Zwei altchristliche Inschriften*, 234-235, redonne une transcription de l'épithaphe chrétienne Dimitzas, 227, avec une photographie du fragment conservé (Vulić, *Spomenik Srpska Akad.*, 71 (1931), 18, n. 29) : κόμ(ης) et δοικινάριος, qui a exercé les vertus chrétiennes : Θεοσεβής, βραβευτής ειρήνης, χηρῶν ἀντιλήμπτωρ, ὀρφανῶν τροφεύς, πενήτων σωτήρ, γυμνῶν σκεπαστής. Il recon-

naît le titre δουκι[νάρης] dans une épitaphe d'Ochrida, région des *Dassarètes* (Vulić, *Spom. Srpska Akad.*, 75 (1933), 57, n. 175); la restitution était déjà faite par L. Robert, *REG* 1934, Ἀντανοί, p. 31, n. 2.

110. La région de *Sveti Vrač* (Petrič, etc.), sur le moyen Strymon, faisait partie de la province de Macédoine, comme le prouvent les datations par l'ère d'Actium, qui ne sont pas concevables dans la province de Thrace. Voir la carte des villages où l'on a trouvé des reliefs funéraires dans le mémoire de D. Dimitrov (n° 115), p. 6. Nous analysons ci-après les découvertes assez nombreuses publiées dans des revues bulgares. Pour la ville antique située par là, voir n° 112.

111. D. Detschev, *Annuaire Bibl. et Musée Plovdiv* 1940-1941 (1942), 34-39 : *Antike Denkmäler aus Bulgarien*. N. 2, fragment d'épitaphe avec le nom Κουτιούλα. D. en rapproche Κουτίλας, Κουτίλης, *Cutiula*. Nous signalons aussi Κούθιος (Mateescu, *Ephemeris Dacoromana*, I (1923), 210, n. 3). — N. 3. Fragment d'une dédicace à Artémis (relief) par une Οὐλομμυρία Σε[ύρα ?]. — 4 : fragment de relief votif avec : [— Δι?]απυρίου ἱερη[τεύου]σα ἀνέθη[κεν].

112. D. Detschev, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XIII (1939, paru en 1941), 191-194 : *Eine Oelstiftungsurkunde aus dem Gebiete des mittleren Strymon*. Inscription commémorant une donation pour la distribution d'huile, qui est datée de 210 p. C., de 241 de l'ère d'Actium : Ἐγένετο ἡ ἐπίδοσις αὐτῇ Σεβαστῶ (pour l'expression Σεβαστὸν ἔτος, cf. *Rev. Phil.* 1939, 129; *Hellenica*, II, 39, n. 4). La donation est faite par une femme, Φλαβιανὴ Φιλοκράτεια, en l'honneur de son mari et d'elle-même et en retour des nombreux honneurs décernés par la ville : εἰς τειμὴν τοῦ τε ἀνδρὸς ἑαυτῆς Ἰουλιανοῦ Ἀλεξάνδρου καὶ ἑαυτῆς ἀνθ' ὧν πολλάκις ἐτειμήθη ὑπὸ τῆς κρατίστης βουλῆς καὶ τοῦ δήμου. On a donné 10.000 drachmes : ἐπέδωκεν Ἀττικὰς μυρίας. D. croit voir auprès ἐπέδωκεν un signe signifiant « drachmes », en forme de barre droite avec, au milieu à droite, une barre horizontale; la photographie montre qu'il n'y a rien. Le mot Ἀττικαί s'emploie seul, sans mot ou chiffre indiquant les drachmes, comme le montre par exemple l'index des *IGR*, I, III et IV. Le revenu servira aux onctions d'huile, εἰς ἄλιμμα, pendant les trois jours de la panégyrie, non seulement pour les citoyens et pour les étrangers, mais pour les esclaves (pour ce dernier point, essentiel, cf. L. Robert, *Études Anato-liennes*, 388, n. 2; J. Robert l'étudiera dans une étude d'ensemble sur l'huile au gymnase et les distributions d'huile). Le conseil règlera les conditions de la répartition du surplus aux éphèbes sortis du gymnase : ὅπως ἐκ τῶν τόκων τρεῖς μὲν ἡμέρας τὰς τῆς πανηγύρεως πάντες ἀλείφονται πολεῖται καὶ ξένοι καὶ δοῦλοι, τὸ δὲ <ν> (le δὲν que porte la pierre ne peut être expliqué ni maintenu) κατὰ τοὺς νόμους τῆς κρατίστης βουλῆς οἱ ἐφηγεύσαντες μετρώ[ν]ται. — L'inscription est importante notamment par la mention « du conseil et du peuple » et l'attestation d'une organisation éphébique. — L'identification avec l'antique Desoudaba ne suffit pas à les expliquer. Nous croirions volontiers que ces documents appartiennent à la ville de Parthicopolis, dont nous chercherions le site dans cette région de Sveti Vrač.

113. Welkov et Danov, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XII 2 (1938), 449 : sur le socle d'une statuette d'Athéna en terre-cuite : Διοσκουρίδου τύπος(ς).

114. D. Detschev, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XII 2 (1938), 281-303 : *Antike Denkmäler in Bulgarien*. N. 1 : épitaphe, Πύρρος Ἀγάθωνος ἑαυτῷ καὶ Ζαίρα τῇ γυναικί

ἐαυτοῦ ζῶν (forme anormale du participe) ἐποίη. Ἔτους ζορ'. L'ère est une de celles qui sont en usage en Macédoine; l'ère de la province semble donner une date trop ancienne (31 p. C.) pour la gravure avec lettres lunaires; aussi l'éditeur adopte-t-il l'ère d'Actium (146 p. C.). — N. 2 : sur un autel funéraire, épigramme, en trois dimètres iambiques, pour un ménage : Ἐπάνω γῆς κοινὸν ἔχοντα βίον καὶ ὑποκάτω γῆς κοινὸν ἔχοντα τάφον. — N. 3 : épitaphe avec le nom nouveau Ἐπ[ά]-πυς. — N. 7 : autel funéraire élevé à un *evocatus Augusti*, M. Ἐρεννίῳ Μαξίμῳ ἱουοκίτῳ Σεβαστοῦ, par son frère qui était aussi *evocatus* : M. Ἐρέννιος Σεουῖρος ἀδελφός καὶ κολλήγας. — N. 8 : épitaphes avec des noms indigènes intéressants : Βριουόλα Πτραδενο (D. y voit un ethnique) καὶ Γοαζείρα τῇ μητρὶ οἱ υἱοὶ τὸ μνημα. — N. 10 : dédicace d'un autel Θεῷ Μεγάλῳ Πυρμηρυλᾷ (connu, sous diverses formes, par d'autres inscriptions) par un Α. Κέστιος Οὐλπιανὸς Λογγεῖνος κατ' ἐπιταγήν. Elle est datée : τοῦ γγορ' ἔτου[ς], Δαισίου; là aussi l'éditeur reconnaît l'ère d'Actium. Le monument a été signé par le sculpteur : Γελασεῖνος ἐποίη. — N. 11 : épitaphe intéressante à cause d'un nom indigène : Πυρουσάλα Κρίσπου. Il reparait dans le n. 12 : M. Οὐαλερίᾳ Πυρουσάλα; le vulgarisme ζωῦσα. — N. 14 : intéressante dédicace, datée ἔτους θξ' (selon l'ère d'Actium, 238/239). D. a lu : Θεᾷ Οὐρανίᾳ ὑπὸ πτερῷ Νείκης εὐχόμενος Αἴλιος Κρίσπο[ς] ἀνέθηκεν. Les mots ὑπὸ πτερῷ Νείκης ne se comprennent guère et la photographie publiée, fort nette, ne laisse pas voir de *sigma* à la fin du nom divin. Nous lisons : Θεᾷ Οὐρανίᾳ ὑποπτέρῳ Νείκη; la Victoire est céleste et ailée. — Il nous semble que la date de cet ex-voto à la Victoire suggère de la mettre en relation avec la victoire, contemporaine, du gouverneur de Mésie Inférieure, Ménophilos, sur les Carpes (sur Ménophilos et la date de son gouvernement, voir Bersanetti, ci-après n° 163, qui soutient la date de 238, pour le début, et non 239). — Dans l'épitaphe n. 15, le patronymique Ῥαίου n'est pas certain et l'ethnique Ῥαῖος dans Thuc. III, 101 ne peut l'assurer. — N. 22 : épitaphe.

115. D. Dimitrov, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XIII (1939, paru en 1941), 1-128 : *Das Porträt auf den Grabstelen römischer Zeit in Nordostmakedonien* (en bulgare; résumé allemand pp. 123-128), dans les régions du *moyen Strymon* et du *haut Mestos*. Classement chronologique et étude très soignée des types, de leur origine et de leur diffusion. Bonnes reproductions. Pp. 109-123, catalogue des stèles (au nombre de 52) avec transcription des épitaphes.

Voir n° 124.

116. Pour les épigrammes trouvées en Macédoine, voir le n° 118.

THRACE, MÉSIE

117. Nous analysons ci-après de nombreux articles relatifs à ces régions parus dans des revues bulgares. Plusieurs d'entre eux comprennent des inscriptions de toute la Bulgarie; nous les avons presque toujours disséqués selon les diverses provenances; parfois nous avons dû laisser groupés quelques monuments de provenances disparates; nous avons alors imprimé en italiques le lieu de trouvaille. Un certain nombre de ces articles contiennent un résumé en français ou en allemand; mais d'autres (surtout les chroniques archéologiques) en sont même dépourvus. Nous renvoyons, pour cette question de la langue, à ce qui

est dit ci-dessus, n° 26. Le tome XII, fascicule 1 (1938) du *Bull. Inst. Arch. Bulg.* était composé de deux longs mémoires rédigés entièrement en une langue internationale (allemand) avec un bref résumé en bulgare : M. Bratschkova, *Die Muschel in der antiken Kunst* (pp. 1-131), et A. Raubitschek, *Zur Technik und Form der altattischen Statuenbasen* (pp. 131-181) ; ce qui nous paraît être la formule la plus souhaitable pour tous.

118. G. Mihailov, *Die griechischen Epigramme aus bulgarischen Ländern* (*Annuaire Univ. Sofia, Faculté hist. et philol.*, extrait des vol. 39 et 40), 145 pp. in-8 ; Sofia, 1944. Recueil, malheureusement rédigé en bulgare, de 172 épigrammes. Le terme de « pays bulgares » est à éviter dans des publications sur l'antiquité ; d'une part, il unit des pays qui étaient différents dans l'antiquité et il introduit une séparation au milieu d'une province antique ; d'autre part, il est élastique, variant selon les fluctuations de la politique et les annexions plus ou moins passagères. Ici, il s'agit, en plus de la Bulgarie de 1940, de la Dobroudja (y compris sa partie septentrionale, avec Tomis et Istros, jamais réunies à la Bulgarie), de la Macédoine yougoslave, de toute la Macédoine grecque et de Thasos. Il s'agit donc des provinces antiques de Macédoine, de Thrace et de Mésie, à l'exception de la partie de la Thrace qui est actuellement territoire turc (notamment Périnthe et Byzance). Ce recueil groupe utilement les épigrammes dispersées en maintes publications, qui sont souvent assez peu répandues, par ex. les *Arch. epigr. Mitt. aus Oesterr.*, les *Mémoires de l'Académie de Prague*, les *Spomenik* de l'Académie de Belgrade, des revues bulgares. Certains documents n'avaient été publiés que tout récemment en Bulgarie, ainsi les nos 49 (Odessos), 50 (n° 153, 54), 115 (n° 114, 2), 88 a (n° 143, 1). Le recueil de Kaibel n'en comprenait qu'un petit nombre, 24 sur 172. Pour Thasos, il n'y avait pas de raison d'en reproduire les documents, puisque les 22 épigrammes (nos 149-171) se trouvent toutes réunies dans les *IG*, XII 8 (il y aurait à ajouter les trois épigrammes publiées depuis 1909 et reproduites dans *IG*, XII suppl.). — Les lemmes devraient distinguer, par un jeu de parenthèses, entre les différentes éditions, pour que le lecteur sache quelles éditions reposent sur une lecture indépendante. Le commentaire rapproche un certain nombre d'expressions parallèles. L'index servira utilement à retrouver tels mots dans ce groupe d'épigrammes et contribuera à faciliter une étude des thèmes. Le texte ou le commentaire des inscriptions relatives à des gladiateurs peut être complété ou corrigé par les éditions données dans L. Robert, *Gladiateurs* ; ainsi les nos 14 (cf. ci-après n° 166), 20, 69, 75, 93, 101, 102 (doit disparaître de ce recueil, puisque c'est une inscription de Cyzique), 105. — N. 5 (Istros) : la ville Teiou nommée au vers 1 est Teion de Paphlagonie (cf. *Istros*, II, 13-14 ; *Études Anatoliennes*, 273). N. 48 (Odessos) : il faut ajouter les lectures et l'importante interprétation de H. Seyrig, *Rev. Hist. Relig.* 1928, I, 275-277 : *Note sur un texte relatif aux Rosalies*. N. 98 (près de Malko Tirnovo) ; nous n'avons pas vu l'édition de Detschev justifiant la nouvelle lecture des lignes 3-4 : Ἀντώνις Ἰλαρο[ς]. Δέρνω Πολέμω[νος | παρε]δρευθεῖς. Il nous semble difficile d'écarter la lecture de G. Seure, *REA* 1929, 308 : δεινῷ πολέμῳ. — N. 147 : cf. W. Peek, *Philologus* 87, p. 232-233. — Le n. 63 (Nikopolis de l'Istros) est repris dans *Hellenica*, IV, 141-146.

119. D. P. Dimitrov, *Annuaire Musée National Bulgare*, 6 (1932-34 ; paru en

1936), 123-146 : *Des stratèges et des territoires municipaux de quelques villes dans la Thrace romaine*, délimite autant que possible, grâce surtout aux miliaires, les territoires des villes d'Hadrianoupolis, Augusta Trajana, Philippopolis, Serdica et Pautalia. Cf. *Bull.* 1939, 190.

120. *Nikopolis du Nestos* (Nevrokop). — V. Beševliev, *Revue Acad. Bulg. Sciences et Arts*, 70 (1945), 201-211 (en bulgare avec résumé en français) : *Une inscription oubliée de Nicopolis ad Nestum*. B. republie une très intéressante inscription, connue seulement par une copie parue en 1911 dans une revue locale. Elle rappelle les offrandes faites par un stratège, Φλάβιος Διζάλας Ἐξθένης τοῦ Ἀματόκου (l. 1 et 13-14), et par sa femme, Παπτήριος Ἡρακλίδου θυγάτηρ (l. 8 et 14-15), pour eux et pour leur fille, [ὑπὲρ αὐτῶν] καὶ ὑπὲρ τῆς θυγατρὸς αὐτῶν Αἰδεζύρας; il est question aussi de fils, d'un frère, de la mère (l. 17-19) : Οἰνερχότης (?) Ἀνα — — Μ — υοὶ καὶ ἀδελφὸς αὐτοῦ ἰκέτης (?) ὡς καὶ ἡ μήτηρ αὐτῶν Δι —. L'offrande a eu lieu sur l'ordre d'Artémis et elle comportait notamment une statue de culte, ξόανον, (l. 6-8) : τὸν τρ[ίποδα] καὶ τὸ ξόανον ἐνέθησαν αὐτὸς καὶ ἡ σύμβιος αὐτοῦ κτλ. κατ' ἐπιταγὴν τῆς Κυρίας Ἀρτέμιδος. Il semble qu'ils aient aussi renouvelé le culte d'Artémis en un endroit nommé Keirpara (sans doute Κηριπάρα dans l'Hémus mentionné par Procope, *De aedif.*, IV, 11), sur l'ordre de la déesse et à la suite d'un vœu (l. 9-13) : τήν τε θυσίαν καὶ [τὸ ξόα ?] νον πρῶτος κατέδειξεν ἱερὰ τῆς Κ[υρί]ας Ἀρτέμιδος τῆς ἐν Κερπάρους ὡς [ἡ θεὸς ? (plutôt que le καὶ suppléé par B.; la place semble suffisante)] ἐπέτρεψέν τε καὶ ἐκέλευσεν θυσιάσαι, ἐπειδὴ ἡσυχόμενος ἦν Φλάβιος Διζάλας Ἐξθένης καὶ ἡ σύμβιος αὐτοῦ κτλ. A la fin, dans un contexte mutilé, il est question de victimes de sacrifices : —μα καὶ ἐφετὸν (ou ἐφέτος ?) δέξεσθ[αι] (la copie donnerait δεξαστ-) καὶ πρόβατον καὶ αἶγα. Le très grand intérêt de ce document consiste dans l'énumération, aux lignes 2-6, des régions dont Dizalas était stratège : στρατηγὸς Ὀλυνθίας καὶ Ποιμηλητικῆς καὶ Δρησαπλικῆς (ou plutôt Δρησαπ[α]λικῆς) καὶ Θουκυσαδαντικῆς καὶ ...Σηλητικῆς καὶ Ζραικῆς καὶ Ἀθιουτικῆς καὶ Βιολητικῆς. « Si on laisse de côté la région ou stratégie d'Ὀλυνθία mentionnée par les auteurs anciens, ainsi que celle de Σηλητική connue par Ptolémée et l'inscription du village de Sverlig (dans la région de Sofia : *IGR*, I, 677), toutes les autres apparaissent ici pour la première fois. La stratégie d'Ἀθιουτική figure sous la forme d'Ἀσουτική dans une autre inscription trouvée près du village de Batkoun; l'emploi simultané de θι et de σ dans les noms thraces est un phénomène bien connu (cf. Ζελοθιούρδω Ζελοσούρδω, Γελοθιηνῶ Γελοστηνῶ) [nous avons donc bien fait, *Bull.* 1944, 92 a de repousser l'identification de l'Ἀσουτική de l'inscription de Batkoun avec l'Ἀστική περὶ Πέρινον connue par *IGR*, I, 677]. On sait que, d'après Pline, le nombre des stratégies thraces était de 50, alors que, d'après Ptolémée, il était de 14. Les stratégies figurant dans l'inscription ne sont pas mentionnées par Ptolémée, qui cite les noms de 14. Il en résulte qu'il existait plus de 14 stratégies et que le nombre de 50 donné par Pline correspond à la vérité. Donc l'opinion de J. Marquardt, partagée par G. Katzarov, qu'à l'origine le nombre des stratégies était de 50, comme l'affirme Pline, est confirmée par l'inscription. Si on admet que les stratégies sont énumérées dans l'inscription dans l'ordre géographique, il faut chercher celles de Ποιμηλητική, de Δρησαπλική et de Θουκυσαδαντική, qui figurent entre les stratégies connues d'Ὀλυνθία et de Σηλητική, aux environs de Bechik Guieul, de Chalcidique, de Kroucha Planina,

de Belasitza et d'Ograjden, et celles de Ζραιχή, d'Ἀθιουτική, et de Βιολητική dans la région du Pirine et des Rhodopes occidentaux. La plupart des stratèges connus jusqu'à présent sont thraces, ce qui sans doute n'est pas accidentel ». — Signalons que cette inscription ne tend pas à confirmer les conjectures de A. H. M. Jones, *The cities of the Eastern Roman provinces* (1937), 10-14, sur la critique du témoignage de Pline. Notons, d'autre part, que la stratégie d'Olynthia ne peut être en Chalcidique (province de Macédoine). Faisaient également partie certainement de la Macédoine les régions suivantes citées par B. : Bechik Guieul, Krucha Planina, Balachitza Planina et Ograjden Planina, qui sont trois montagnes sur la rive droite du Strymon. Même la région de Sveti Vrach, située sur la rive gauche du Strymon, en face de l'Ograjden Planina (la plus septentrionale de ces trois chaînes), fait partie de la Macédoine (voir plus haut n° 110); la frontière entre la Macédoine et la vallée (thrace) du Nestos, avec Nikopolis, a dû être nécessairement formée par la Pirin Planina; c'est au nord et à l'est de cette dernière montagne qu'il faut chercher les stratégies énumérées dans l'inscription de Nikopolis, en gros dans la région du Mestos et dans les Rhodopes. — B. ne cite pas l'article de P. Perdrizet, Οὐλπία Νικόπολις πρὸς Μέστω (Corolla Numismatica B. V. Head, 1906, pp. 217-233), qui est la seule monographie sur cette ville. Une inscription publiée par Perdrizet, p. 226, est une dédicace τῷ Κυρίῳ Διῷ par un Διζάλας Βεΐθιος qui a consacré τὸν ναὸν καὶ τὰ ξόανα (commentaire de Perdrizet sur les ξόανα dans les inscriptions tardives; on pourrait maintenant augmenter les références). Une autre, *ibid.*, 230-231 (meilleure édition de Dimitzas, n. 822-823), fait connaître le nom rare Ἐζθένης; (qui paraît aussi dans l'inscription B. à la ligne 20 : [Ἐ]ζθένης[ι]ς Τήρου) : Κυρίῳ Πλούτωνι Αὐρ. Μεστίκενθος καὶ Γηπέπυρις Ἐζθένης, γυνὴ Μουκιανοῦ, τοὺς θεοὺς ἀνέθηκεν; P. a cité les inscriptions latines de Germanie et de Dacie qui font connaître un *Dolanus Esbeni f. Bessus* et un *Ael. Valens qui et Esbenus*. — L'article capital de Perdrizet est ignoré aussi de E. Oberhummer dans l'article *Nikopolis 3*, du Pauly-Wissowa (1936), qui ne connaît ainsi aucune inscription de la ville et ignore le seul explorateur du site. On est renvoyé pourtant à l'article de Perdrizet par Head, *HN*² (1911), 287.

121. *Région de Nikopolis du Nestos*. — D. Detschew, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XII 2 (1938), 285. N. 6 : sur une stèle représentant le Cavalier, épitaphe avec le nom Ἄλλος : Ἄλλω ἥρωι Ἀπολλόδοτος Πύρρου τῷ συντρόφῳ.

122. *Région de Pautalia*. — Welkov et Danov, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XII 2 (1938), 449 : à Frološ, région de Dupnica, fragment de dédicace : — Διζαζένιος [μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ — νος εὐχ[ήν].

123. *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XIV (1940/42), p. 280-281. Stèle de Gorna Djumaja : Λουκιανὸς Λουκίου κατεσκευάσεν τὸ μνημεῖον σὺν τῇ κρηπείδι. Χαίρετε παροδεῖται.

124. I. Welkow, *Annuaire Musée National Bulgare*, 6 (1932-34; paru en 1936) : *Archäologische Materialien*, de la Bulgarie du Sud. Dans la région de Brezovo, près de Radomir, entre Serdica et Pautalia, presque chaque hauteur portait un sanctuaire; on a identifié cinq sanctuaires du Cavalier thrace. Dans l'un d'eux, à Aïtepe, sur 3 des 21 reliefs du Cavalier, restes de dédicaces : n. 10 (p. 74), d'un Σεβαζιανός; n. 15 et 17 (p. 76) : à Apollon, Ἀπόλλωνι et [Ἀπόλ]λωνι. — Pp. 84-96, série de 19 reliefs funéraires de la région de Sveti Vrač, Gradešnica, Bloski, etc., avec représentations de têtes de face en groupe. — Pp. 67 et 68, n. 1, région de Radomir, dédicace Μητρὶ Κυβέλης, sur un relief de la déesse entre les lions.

125. *Serdica*. — G. Mihailov, *Bull. Soc. Historique Bulgare*, 21, pp. 117-122 : Une inscription grecque provenant de Sofia, publiée, avec photographies, une série de fragments trouvés au même endroit que l'inscription agonistique Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien*, n. 102. Sous Antonin le Pieux, entre 139 et 161, des magistrats, dont un ἱερεὺς τοῦ Ὀλυμπίου Διός, font des invitations (παρακαλοῦσιν; a, l. 5; b, l. 2); on reconnaît que, le 1^{er} jour avant les nones de mai (b, l. 3 et 6), il y aura distribution d'argent, à un denier par personne (b, l. 4), distribution générale d'huile (b, l. 5 : ἀλείψουσιν δὲ καὶ πανόημι[ε:]) et concours gymnique. — Cf. L. Robert, *Hellenica*, VII, ch. 15.

126. Gerasimov, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XIV (1940/42), p. 261 (en bulgare) : base de statue honorifique : Ἀγαθῇ τύχῃ · Οὐλοκεῖαν Πρόκλαν ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος. — Fragment d'épithaphe d'un στρογγύλης.

127. Vovtchev, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XIV (1940/42), 220-221 (en bulgare) : fragment d'architrave d'un édifice du culte de Serapis (photographie et dessin). Nous reconnaissons : l. 1, [— Δι]ὲ Καπε[τωλίω]; l. 2, — Σεράπιδι; l. 3, — ος Ἀπ. Κλ.; l. 4, — α ἄρχοντος Φλ. —; l. 5, [— ἐπιμελ]ηθέντος τοῦ ἔργου Πω —.

128. L. Robert (n° 6), p. 112, n. 303, restitue *IGR*, I, 1452 (le même que le n° 690), où il retrouve la mention de l'ἀρχιερεὺς et de l'ἐρχιέρεια, de κυνήγια et de μονομαχίαι, comme dans le n° 38 des *Gladiateurs dans l'Orient grec*.

129. *Région de Serdica*. — D. Detschew, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XII 2 (1938), 299, n. 25 : dédicace pour Sévère Alexandre, qui serait faite Ἀγαθῇ Εὐ[ρήνῃ].

130. Welkov et Danov, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XII 2 (1938), 434 : à Opitzvet, dans le district de Slivnica, fragment de relief avec dédicace : [Κ]υρίῳ Διονύσῳ. Les lettres suivantes restent à déchiffrer.

131. D. Tsontchev, *Contributions à l'histoire antique de Philippopolis (Matériaux pour l'histoire de Plovdiv*, I), 172 pp. in-4, 1938. Études sur les objets préhistoriques trouvés à Philippopolis soit fortuitement, soit par des fouilles au Nebettepe, sur la forteresse (relevé des textes relatifs aux murailles), les aqueducs romains. Ts. publie des inscriptions découvertes récemment. A *Philippopolis* même, au Nebettepe : sur un relief avec Asclépios, Hygie et Télésphore, une dédicace Κυρίῳ Ἀσκληπιῷ καὶ Ὑγιῇ (pp. 104-105 et 154; fig. 111); au Djendem tepe, un fragment de stèle votive : Πρωμνός[ς -] (p. 25 et 147; fig. 47), peut-être sur l'emplacement du sanctuaire d'Apollon Kendrisos (sur la localisation en cet endroit du sanctuaire d'Apollon Kendrisos, voir Th. Gerasimov, *Annuaire Bibl. et Musée Plovdiv* (1937-1939, paru en 1940), 161-173 : *Une des sept collines de Philippopolis représentée sur ses monnaies*, à propos d'un bronze très intéressant frappé sous Caracalla). Dans la région : Sur une stèle représentant les Nymphes et Héra, dédicace : — καὶ σωτηρίας ἀνέθεκεν εἰς δέξιν (pp. 108-109 et 155; fig. 117); le dernier mot est-il assuré? — Fragment d'épithaphe sur un banquet funèbre (pp. 109 et 155; fig. 118). Sur un bas-relief représentant Zeus et Héra assis : [Οὐαλέ?]ριος Φιλίππος ὑπὲρ αἰαυτοῦ καὶ τῆς γυναικὸς μου Νίκης [καὶ τῶν τέ]κνων εὐχαριστήριον (pp. 111 et 155; fig. 120). Sur une stèle représentant Héra : Ἀπουσίου Κίσσου Διπόρεος εὐχὴν (pp. 119 et 156; fig. 132); le premier nom est étrange; pourrait-on penser à quelque chose comme Α(ῶλου) ou Δ(έχμου) Πουσίου? — Sur une plaque de Cybèle, Βεῖθους ιππ — (pp. 120 et 157; fig. 133); — [Ἐ]πτέπυρις Μουκτροάλε[ος] Κυρ[ί]α Ἡρά (pp. 130 et 157, fig. 148). — Sur un relief des

Nymphes : [Ἀγαθή] Τύχη Κυρία [Νύμφαι] Ἀγναῖς (pp. 132 et 158; fig. 150). — Sur un relief du Cavalier chassant le lion : — στρατιώτης Ἀδριανοπολεῖ[της ἐξέμ]ενος θήρα (pp. 134 et 158; fig. 153).

132. D. Tsontchev, *Annuaire Bibl. et Musée Plovdiv 1937/1939* (paru en 1940), 129-159 : *Bain romain nouvellement découvert à Philippopolis*. P. 155, fragment d'inscription mentionnant peut-être Serapis.

133. D. Tsontchev, *Contribution à l'histoire du stade antique de Philippopolis* (*Matériaux pour servir à l'histoire de Plovdiv*, II), 45 pp. in-4 et 52 pl. ; Sofia, 1947. Publication de toutes les observations et trouvailles que divers travaux d'édilité ont permis de faire sur le stade de la ville antique. Pp. 34 sqq., Ts. réunit les documents épigraphiques et numismatiques relatifs aux concours de la ville, Pythia, Kendriseia et Pythia Kendriseia. Ce sont, comme inscriptions déjà connues : *IG*, II², 3169 (Athènes); *Bull.* 1939, 192 et 194 (sur place; un pancratiaste et un agonothète). Il faut ajouter l'inscription de Philippopolis restituée *Rev. Phil.* 1929, 153 et l'inscription de Périnthe, Dumont-Homolle, *Mélanges*, 392, n. 74 s (*IGR*, I, 802), qui mentionne, parmi des victoires à Beroia, Périnthe, Chalcédoine, Nicomédie, Cyzique, Alexandrie de Troade et Carthage, une victoire aux Πύθια ἐν Φιλιπποπόλει. Ts. publie, p. 36, une inscription agonistique inédite trouvée au stade même; de 7 lignes, il ne reste que 4 ou 5 lettres à la fin de chacune (d'après la photographie, les lignes 8-9 de la transcription sont ajoutées par erreur); au-dessous, dans une couronne, mention d'une victoire au κοινὸν Ἀσίας ἐν Σάρδεσι. Il nous semble qu'on doit interpréter ces syllabes autrement que l'éditeur. Ligne 1, à la fin, νει doit être, non, comme le suppose Ts., le début d'un nom tel que Νεῖλος, Νεῖλου, ou d'un ethnique comme Νεικεύς, mais le début du participe que l'on attend au commencement d'une inscription de ce genre : νει[κῆσας]; auparavant, les lettres λος sont la fin du nom de la spécialité de l'athlète; παλαιστής, πυκτής, παγκρατιστής, δρομέυς, δικυλοδρόμος et ζολιχοδρόμος étant impossibles, il est à peu près sûr que l'on a ici : [πένταθ]λος. Ensuite, nous reconnaissons, l. 3, plutôt que : [κ]ατὰ πρῶ[τον], un nom de concours : — α τὰ πρῶ[τα τεθέντα] (v. g.). Le nom même des concours de Philippopolis doit se retrouver avant; or, à la ligne 2, au lieu de : [ἐ]λλακεν(?), nous retrouvons le nom des Κεν[δρίσεια]. Les deux lettres précédentes s'interprètent alors facilement, par une des épithètes qui qualifient ordinairement ces grands concours : [μεγά]λα. Il semble alors que nous puissions fixer la longueur des lignes (16 ou 18 lettres) en écrivant : [ὁ δεῖνα πένταθ]λος νει[κῆσας τὰ μεγά]λα Κεν[δρίσεια Πύθ]ια τὰ πρῶ[τα τεθέντα]. A la l. 4, ν ἀστή n'est pas possible; il faut certainement couper autrement. L. 5, [ἀ]νδρί n'appartient pas non plus au formulaire d'une inscription agonistique; nous avons une [ἀ]νδρι[άντα]. C'est donc la formule indiquant qui a érigé la statue, par ex. : [ἀ]ναστη[σάντων τὸν ἀ]νδρι[άντα αὐτοῦ τῷ ?]ν ἀγω- [νοθετῶν?]. L. 7, le mot [ἀ]γωνοθήτων n'est pas possible grammaticalement.

134. D. Zontschew, *Jahreshefte*, 35 (1943), *Beiblatt*, 109-120 : *Neuentdeckte Inschriften aus Südbulgarien*. N. 1 : épitaphe d'un Nicéen (Νεικεύς). Le violateur du tombeau versera une amende au fisc : δώσει τοῖς κυρίοις Αὐτοκράτορι[ν]. En outre, le propriétaire du tombeau prie le grand dieu de la ville, Apollon Kendrisos, de faire périr le délinquant : εὔχομαι τῷ Κενδρίσιῳ Ἀπόλλωνι τὸν ἀ[νοίξαντα]

ἡ ἀγοράσαντα τὴν σορὸν πανσπερμεῖ ἐ[ξολέσθαι]. Cette inscription est publiée aussi par Z. dans *Rev. Arch.* 1947 (28), 28-30 (voir ci-après n° 135, n. 5). — Pour le commentaire de l'inscription latine, n. 2 : — *aedem thensauroru[m]* —, notons que le τρυεῖον des épitaphes Dumont-Homolle, *Mélanges*, 341, n. 57 d et Kalinka, *Ant. Denkm. Bulg.*, n. 329, doit être le fisc impérial (l'erreur de le considérer comme un trésor municipal est déjà faite par Danoff, dans Pauly-Wissowa, *s. v. Philippopolis* (1938), 2254), et que dans les inscriptions Kalinka, n. 323 et 325, la restitution τὸ [δημόσιον] ne repose sur rien. — N. 3 : près d'un village, Kričim, au pied des Rhodopes, sur deux blocs grossièrement travaillés, le mot ὄρος; sur le second, au-dessus, les lettres ΑΥ — N. 4, au même village, sur un pilastre : Ἀντώ[νιος] Μούκ[ατραι] ἡρώ χ[αῖρες]. — N. 6 : près du village de Belosem, épitaphe de Ἰούλιος Καλανδίων, de son frère Ἰούλιος Ἀπολινάριος, qui était *beneficiarius* (βενεφικαρίου) et de la femme de ce dernier, Οὐαλερία Πλωτεῖνα. — N. 7 : dans la ville même, tombeau élevé à un vétéran, παλαιστρατιώτης. Cf. L. Robert, *Hellenica*, VIII.

135. D. Tsontchev, *Rev. arch.* 1947 (28), 23-30 : *Nouveaux monuments antiques de la Bulgarie*, publie des inscriptions inédites provenant de Philippopolis même (n. 5) ou de l'arrondissement (n. 1, 2, 3). N. 1 : près du village de Tzalapitza, sur un relief avec banquet funèbre, épitaphe formée d'un distique : Παξίλλης τόδε σῆμα θεοῦδεός εἶδος ἀρίστης | καὶ γενεᾶν παίδων παισὶ λογευσσαμένης. — N. 2 : relief brisé représentant un serpent et un homme fléchi sur les genoux avec la dédicace : Βρίνχινος εὐχαριστήριον. — N. 3 : déesse de face, avec chiton et voile, s'appuyant sur un sceptre et tenant une patère sur un autel, avec l'intéressante dédicace : Δαίρη Σίκους εὐχάν.

136. Chr. M. Danoff, *Annuaire Musée national Bulgare*, 6 (1932/1934; paru en 1936), 147-160 : *Antike Denkmäler aus Bulgarien. Unveröffentlichtes aus dem Philippopeler Nationalmuseum*. — Quelques-uns de ces 20 reliefs votifs à Cybèle, Hécate, Dionysos, Artémis (une fois elle fait avec deux doigts le geste de bénédiction, n. 11, p. 153, fig. 119), Héraclès, Arès, Zeus et Héra, portent une dédicace. — Signalons : n. 9, de Philippopolis même, avec Dionysos à la panthère entouré d'un satyre, de Silène et de Pan : Θεῶ Διονύσῳ εὐχάν Α. Σεπτίμιος Γάιος; — n. 126 (provenance inconnue) : Αἰ καὶ Ἡρᾷ Οὐέρδιος Τήρης εὐχάν.

137. G. Kazarow, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XIV (1940-42), *Antike Denkmäler aus Bulgarien* (en bulgare), pp. 56-57, publie une nouvelle photographie de l'épigramme funéraire SEG, III, n. 543; il lit ainsi la fin du vers 1 : τί τοῦνομα <ι> ἡ τίς ὁ φύτας.

138. *Région de Philippopolis*. — D. Detschew, *Annuaire Bibliothèque et Musée Plovdiv*, 1935/36 (paru en 1937), 47-51 : *Der antike Name des bulgarischen Badeortes Hissar*. En tirant d'une inscription latine le nom antique de Hisar, *vetus Augusta aria* (= *area*), D. publie l'inscription grecque gravée auparavant sur ce bloc, une dédicace aux Nymphes : [— Σε]υτήρα ὑπὲρ ἑαυτῆς καὶ τῶν παίδων — Νύμφαις εὐχαριστήριον. Il suppose que cette Severa serait l'impératrice Marcia Otacilia Severa, femme de Philippe; cet empereur aurait fait de ce lieu un domaine impérial. — Il semble bien plus probable que cette Severa, sans aucun titre, soit une personne privée.

139. D. Tsontchev, *Ann. Bibl. et Musée Plovdiv* 1940/1941 (paru en 1942), 61-

87 : *Le sanctuaire thrace près du village de Varvara et les antiquités dans ses environs*. Résultats de la fouille d'un sanctuaire du Cavalier thrace identifié à Asclépios, dans l'arrondissement de Pazardjik, assez haut sur les pentes des Rhodopes, tout près d'une source. Sur une des stèles représentant le Cavalier, Παίτος Πρόκλου (Paetus Proculi f.) εὐχὴν (p. 66, n. 2); sur une autre, avec la même représentation : Αὐρ. Μουκατράλις Κυρίῳ Ἀσκληπιῶ (p. 67 et 69, n. 7). Sur une colonne en marbre, la dédicace d'un vétéran : Αὐρ. Σάλλεις Μουκαχένθου βετρανὸς Ἀσκληπιῶ εὐχαριστήριον (p. 67, n. 10). Sur un chapiteau de marbre : Συνγένεια Θεούλων (pp. 67 et 69, n. 11).

140. D. Tsontchev, *Annuaire Bibl. et Musée Plovdiv 1937/1939*. (1940), 85-107 : *Les monuments archéologiques près des sources thermales minérales de Haskovo*. P. 103, fragments de reliefs votifs d'Artémis, des Nymphes. Restes d'inscriptions : — Ια εὐχὴν et Θεᾶ —.

141. *Région de Tchirpan*. — L. Robert, *Hellenica*, II, 130-132, restitue et explique la dédicace, *Arch. Anz.* 1915, 166-175; l. 3. ἐκ τῶν ἰδίων τῆς π[όλεως] est impossible; il faut τῇ σπ[έρῃ]; le dédicant est l'archimyste de la σπειρα, l'association de mystes.

142. D. Detschew, *Annuaire Musée National Bulgare*, 6 (1932/34; paru en 1936), 47-59 : *Antike Denkmäler*. P. 50, n. 7 : région de Čirpan, dédicace : [— κ]αὶ Ποτάμων Μουκιανοῦ | — δῶρον ἀνέθεντο. — P. 51, n. 9-10 : région de Shumen, marque de brique : Τροφίμου κεραμέος. — P. 57, n. 16 : région de Dupnica (*Haut-Strymon*), sur un autel : Τ. Φλ. Ἐ[ρμι]ανῶ ἥρωι ζήσαντι ἔτη μὴ αἱ θυγατέρες Μοσάχοχος καὶ Μοκαζίτη τῷ πατρὶ μνήμης χάριν.

143. *Augusta Trajana*. — D. Detschew, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XIV (1940/42), 234-238 : *Antike Denkmäler aus Südbulgarien* (en allemand), publiée, avec photographies, 4 inscriptions. — N. 1 : partie droite d'une épigramme de 16 vers (reproduite dans G. Mihailov, n° 118, n. 88 a). Il n'y a que des expressions gracieuses et des divinités aimables. L. 1 : — εἰρήνῃ λαθιπέδῃ; l. 2 : ἱμεροέντι χορῶ; l. 3 : [Διμ ?]ήτορι καὶ Διονύσῳ; l. 4, [λι]παράς Χάρισιν; l. 5, λαομαιδέσι (mot nouveau; est-il assuré?) Νυμφαῖς; l. 6 : [πα]ιδί τε Κυπρογενεῦς; l. 7 : ἤμενον ἐξ ἑοχώρου; l. 9 : [τ]οῦτον φρεσὶν οὐδὲ ν[ικήσας ?]; l. 10 : κράτος πόλιος; l. 11 : ἰδὼν καὶ νεῖκος αἶνο[υ]; l. 12 : [με]λ[ι]γρὶ τε βίῳ; l. 13 : [τέρ]πειν φιλίας τε μέλεσ[θα]; l. 14 : εὐφρονος ἀδρόσυνης; l. 15 : — ὠδαῖς καὶ θαλίαισι; l. 16, — τέρμα μολεῖν βίτου. — N. 2 = *Bull.* 1946/47, 144. — N. 3 : Οἱ περὶ τὸν Διό|νυσον-θε[ὸν ὅρ][γεῶνες. Les lettres de la ligne 3 ne sont pas complètes. — N. 4 : base de statue d'un [νε]ωκόρος ἐν παιδί (écrire ainsi, et non παιδί[α]) et ἀρχισπ[ε]ρὸς δι' ὀπλων, expression relative aux combats de gladiateurs, déjà connue à Augusta Trajana même, à Tomis et à Thasos (H. Seyrig, *BCH* 1928, 389).

144. D. P. Dimitrov, *Annuaire Musée Nat. Bulgare*, 7 (1942; paru en 1943), 90-97 : *Die Grabstele der Aurelia Crispina und Celsina aus Stara-Zagora*. L'épithaphe est banale : Ἀγαθῇ τύχῃ · Αὐρ. Κρισπεῖνα Ἰουλιανοῦ ἐκυτῇ καὶ τῇ θυγατρὶ ἐκυτῇ Κελσεῖνᾳ τὴν στήλῃν ἀνέστησα · χαῖρε παροδεῖτα; mais la disposition de la stèle est remarquable : à la partie supérieure, dans une niche arrondie au sommet, se trouvait une plaque de métal représentant les deux femmes; elle a été retrouvée elle aussi. D. réunit des exemples, en Thrace, de stèles funéraires et votives comportant cette niche où était insérée une plaque en métal.

145. I. Welkow (n° 124), publie 17 reliefs d'un sanctuaire du Cavalier Thrace à Malka Vereja, près de Stara Zagora (Augusta Trajana). Des dédicaces mentionnent le θεός Σγεδδηνός ou Ζγεδδεύς. Cf. G. Kazarow, *Die Denkmäler des thrakischen Reitergottes in Bulgarien* (1938), n. 626-640.

146. G. Kazarov, *Annuaire Bibl. et Musée Plovdiv 1937/1939* (1940), 109-118 : *Antike Denkmäler aus Bulgarien*. N. 1 : sous une statuette du Cavalier Thrace, tout près de Stara-Zagora (*Trajana Augusta*) : Μουκάτρλις Λαζέρεος Μωλουδάση εὐχαριστήριον. Le second et le troisième nom sont nouveaux. — N. 2 : la dédicace d'un relief du Cavalier Thrace, dans la région de *Targovište*, donne un nom divin nouveau : Θεῷ Εἰτισάρῳ ἀνέθηκεν Ἀθεζε[λ?]μης Δορπανᾶς. — N. 4 : relief du Cavalier Thrace, dans une grotte près du village de Gabare : [Ἀλ?]βανός Βελθ[υος] εὐ[χ]ήν. — N. 5 : sur un relief représentant la lutte d'Héraclès et du lion, dans la région de *Tarnovo* : Κυρίῳ Ἡρακλεῖ Λούκις εὐχήν.

147. Région d'Ardino. — L. Robert (n° 6), 137, reconnaît un rétiaire dans la statuette *Bull.* 1941, 88, n. 10, et en restitue l'inscription ; au lieu de Νεκ(ταρίου), il faut : νε(ικῶν) κ'.

148. *Comotina-Gümüldjina*. — V. Beševliev et G. Mihailov (n° 106), pp. 334-338, n. 37-52. N. 37 et 38 : les dédicaces Διὶ Σελοθιούρδῳ θεῷ ἐπηκόῳ et Διὶ Παισουλήνῳ publiées par Bakalakis, *Thrakika*, 6 (1935). — N. 39 : fragment de dédicace sur un relief votif représentant Zeus avec l'aigle. — N. 40 : sur un bas-relief avec banquet funèbre : Ποιμητάλχου Διασενεως στρατηγοῦ [καὶ] γυναικὸς Βερούλας Μοχαπορεως καὶ Καπρου Βηδου (en deux mots ou en un seul ?) καὶ Δαρουτουρμης. — N. 41 : dédicace à Héron : Μχεσαλα Βεῖθυος ὑπὲρ τέκνου Εουσα Βεῖθυος Ταρα Ἡρωνι εὐχήν. La forme Ἡρων est rare ; cf. L. Robert, *Rev. Arch.* 1933, II, 123-124 et 147 ; E. Will, *BCH* 1940-41, 203-204. — N. 42 : Ἐβρύζελμης Σεύθου Πριανεύς, inscription qui remonte à l'époque hellénistique. Elle était déjà connue par *Ath. Mill.* 1897, 475. — N. 43, notamment : καὶ ἐπιμελητῆς ἀνέστησα τὸ ἔργον ἐκ τῶν προσόδων. — N. 44 : accentuer Ζωσαροῦς, car ce nom de femme est grec. — N. 46 : début d'építaphe, où l'on reconnaît un ναύκλ[ηρος].

149. *Panion*. — L. Robert, *Hellenica*, II, 134-137, republie avec additions un article publié dans *Istros* (*Bull.* 1936, 372).

150. *Périnthe*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 109-111 : *Noms de personnes gréco-latins dans une építaphe de Périnthe*, corrige dans l'épigramme métrique *IGR*, I, 908, v. 1 : οὐνομά μοι Πατροεῖ[νος] = *Patruinus* : il devait être originaire de Césarée de l'Argée (v. 2 : πόλις Ἀργαίου). L. 3, il n'y avait pas un nom de femme, mais la transcription de Romulius, et R. lit : Ῥωμούλις ἦν μοι σίγ[νον], c'est-à-dire *signum*.

151. *Constantinople*. — L. Robert, *Hellenica*, II, 155-156, reprend une építaphe chrétienne publiée avec une série d'additions ou de corrections inutiles par A. M. Schneider, *Bull.* 1946, 147, n. 1. R. y retrouve la formule τὸν παντοκράτορά σοι θεόν (cf. *Bull.* 1941, 147 ; nouveaux exemples de la formule τὸν θεόν ὑμῖν, οἱ ἀνχιγνώσκοντες εὐξασθε ὑπὲρ ἑμοῦ, *Hellenica*, II, 145 et 156) ; puis : οὕτω κληρονομήσις τὸν μέλλοντα ἔωσαν · μὴ (ἡ)μᾶς μεταθῆς.

151 a. E. Gren, *Eranos*, 44 (1946 = *Eranos Rudbergianus*), 219-227 : *Einige griechische und lateinische Inschriftenkopien aus dem Anfang des 18. Jahrhunderts*. G. a étudié les papiers inédits du suédois Michael Enemann, qui séjourna

à Constantinople comme chapelain de Charles XII et qui voyagea ensuite, de 1711 à 1713, en Egypte, en Palestine et en Syrie. Enemann copia avec soin 14 inscriptions de Constantinople, presque toutes du Bas-Empire ou de l'époque byzantine. Une, n. 1, semble inédite ; elle concerne une réparation des murs (cf. *Bull.* 1946-47, 145), sous Manuel Komnène, vers Yedikule : [Ἀνεκαινίσθη] ἐπὶ Μανουὴλ αὐτοκράτορος πορφυρογεννήτου τοῦ Κομνηνοῦ.

152. *Côte occidentale du Pont.* — Chr. M. Danov, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XII 2 (1938), 185-258 : *Zur antiken Wirtschaftsgeschichte der westlichen Pontusküste bis zur Niederlassung der Römer* (résumé allemand aux pp. 248-258). En ce qui concerne la documentation épigraphique, signalons : pour la dédicace aux Dioscures, à *Histria*, de οἱ στρατιῶται οἱ (l'article est nécessaire ici) πεπλευκότες ἐπὶ βοήθεια[ν] (il nous semble que, contrairement aux éditeurs antérieurs, il faut écrire βοήθεια[ι] ou βοήθεια) Ἀπολλωνιάταις (Parvan, *Histria*, IV, 546 ; *Anz.* 1915, 270 ; *Dacia*, II, 205), D. suppose que les agresseurs d'Apollonia étaient, plutôt que les Thraces, les Celtes de Tylè ; — sur le commerce attesté par les anses d'amphores de Thasos, de Rhodes, de Sinope et d'autres villes, et sur la chronologie de ces documents ; — p. 246, D. publie une dédicace hellénistique de *Mesambria* : Εὐφρα[μ]ίδας Ἐπα[με]νονος ἀρχιτέκ[των] | Σαράπι[δι] καὶ Ἰσιδ[ι].

153. *Anchialos.* — D. Detschew, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XII 2 (1938) : *Antike Denkmäler in Bulgarien*, pp. 294-296. N. 16 : republie avec photographie la base d'une statue de Caracalla *IGR*, I, 771. D. restitue à la fin, avec le premier éditeur, Jireček : [διὰ] Φλ. Κλαυδιανοῦ. Mais dans *IGR* (que D. n'a pas connu), on suggère : « vel ἐπὶ » ; Groag avait proposé : [ἡγεμ(ονεύοντος)] et A. Stein, *Römische Reichsbeamte der Provinz Thracia* (1920), 50-51, admet que Flavius Claudianus a été gouverneur de Thrace. — Trois dédicaces (n. 17-19) trouvées dans la région, au village de Bata, font connaître une nouvelle épithète divine : Ἀπόλλωνι Εἰσηγῶ (n. 17), θεῷ Εἰσηγῶ (n. 19 ; avec relief du Cavalier Thrace).

154. *Région d'Anchialos.* — K. Schkorpil (n° 155), p. 148-149, n. 50-53, publie trois stèles ou fragments de stèles du Cavalier Thrace, provenant de Bata (Bata-djik). Sur le n. 50, début de la dédicace : Ἡρωι-.

155. *Odessos et environs.* — K. Schkorpil, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XIII (1939 ; paru en 1941), 129 sqq. : *Denkmäler des thrakischen Heros im Museum zu Varna*, publie 22 reliefs soit votifs, soit funéraires, presque tous inédits. Signalons les suivants. Le n. 2 est énigmatique : l. 1, [— ἔδρ]υσεν (?) ἥρωε[ι] Ἐπ[ι]ποθήτ[ω] ; l. 2 : — φυταλῆ σέβομαι (?). — N. 4 : M. Αἰρ. Σκόντιν (nom nouveau) ἀρξάντα καὶ ἀγορανομήσαντα καὶ ἱερέα Φοίβου ὁ υἱὸς Ζουράζ[της] (à remarquer) τὸν πατέρα μνή[ας] χάρι[ν]. — N. 16 : Προμαθίων φιλόπατρις (l'éditeur le transcrit comme un nom propre) καὶ Ἀγαθήνωρ καὶ Διονύσιος οἱ Ἀπολλωνίου Ἡρωι Ὠρδιανῶι (nouveau) χαριστήριον.

156. K. Schkorpil, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, XIV (1940/42 ; paru en 1943), pp. 8-52 (et planches VII-XLI) : *Antike Denkmäler aus dem westlichen Küstengebiet des Schwarzen Meeres* (en bulgare ; résumé en allemand, à la p. 52), publie, avec photographie ou fac-simile, un grand nombre d'inscriptions d'Odessos ou de la région. Les n. 1-55 sont des monuments, pour la plupart avec inscription, de l'époque gréco-romaine ; les n. 60-81 sont des inscriptions chrétiennes. Les n. 87-112 et 82-86 rappellent ou corrigent des inscriptions déjà publiées, soit

de l'époque gréco-romaine, soit de la période chrétienne. Les n. 113-153 groupent les stèles avec banquet funèbre, les n. 122-152 étant inédits. Nous les groupons ci-après dans un ordre tout différent, en en extrayant les données les plus utiles. — Les n. 26 et 27 sont transcrits, de façon incomplète, sans qu'on en ait reconnu le caractère. Les fac-simile montrent qu'il y a une série de documents, séparés par des blancs; à la première ligne de chacun de ces 5 documents, nous reconnaissons des restes d'une titulature impériale, au nominatif : ainsi 26, l. 1 : [τὸ] τέταρτο[ν], chiffre du consulat ou de la puissance tribunicienne ou de la salutation impériale; l. 8 (après un blanc) : [Θεοῦ Τραιανοῦ Παρθικοῦ υἱὸς, Θεοῦ Νέρουα ἔκγονος]; 27, l. 1 : [δημα]ρχικῆς ἐξουσίας; l. 5 (après un blanc) : [ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας]; l. 9 (après un blanc) : [τίτος αἴλιος Ἀδρια]νὸς Ἀντ[ωνεῖνος Σεβαστὸς Εὐσεβῆς]. Nous avons donc une série de lettres impériales, dont une partie au moins émane d'Antonin le Pieux. Les quelques mots reconnaissables s'accordent avec cette interprétation : ainsi, 26, l. 4 : — εἰνων (première personne) καὶ ἦν (plutôt que ἦν) σ —; l. 5 : [ἀ]ποδεχόμενος οὖν; l. 6 : τὰ τῆς ἐλευθερίας [δίκαια]; l. 7 : — εἰσα; 27, l. 4 : a-t-on : [ἡ αὐτονο]μία (?) καὶ τὰ τῆς ἐλευθερίας δίκαια; l. 6, on a la fin de l'adresse et le début de la lettre : [Ὁδησαιτῶν τοῖς ἀρχουσιν καὶ τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν. vacat Τὴν εὐνοια[ν —]. Les lignes étaient extrêmement longues. Il est probable que, l'attention étant attirée sur l'intérêt de ces documents, on trouvera d'autres fragments. — Le n. 28 est relatif à des combats de gladiateurs; repris dans *Hellenica*, VII. — Le n. 33 peut s'interpréter facilement et se restituer avec de très courtes lacunes. Nous y reconnaissons une interdiction, et pour le présent et pour l'avenir, de toucher à un terrain tel qu'il est borné par une série de ces stèles : l. 2-13, -προ[αγορεύει] ou προαγγέλλει *vel sim.* τοῖς (copie οτε) νῦν ἀνθ[ρώπο]ις (copie : ἀνο -θις) καὶ τοῖς [ἐπει]τα ἐπιγεννησομέ[νοισι] ἀσινῶς (ou [π]ᾶσιν ὥς?) μὴ ἐξε[ῖν]αι μηδενὶ μη[δὲ]ποτε ἐντὸς τῶν [σ]τηλῶν τούτων [μήτ]ε σκῆνα μήτ[ε]αι μήτε ψαῦσαι μ[ήτ]ε ἐξεργάσ[ασθαι] (mettre en culture) μηδέν. — Signature d'artiste : Ἐκατόδωρος Ζωπύρου ἐποίησεν (n. 34).

157. *Ibidem*, épitaphes de haute époque grecque : notamment n. 1, Κλύτη Ἀπολλωνίου γυνή; n. 20 : Ἡρακλείδης Ἀπολλωνίδεω. — Épigrammes funéraires : n. 34, début de 7 vers d'une épigramme (= Mihailov (n° 118), n. 50) pour un personnage très honoré : v. 1, ἄφθονος ἰς τειμήν —; v. 2 : ἐκ δόξης αἰῶνες (ou αἰῶν ἐς-?) ; il a porté le vêtement de pourpre et la couronne d'or (cf. L. Robert, *Gladiateurs*, p. 102) : 3, πορφύρεον κόχλω γεγα[ώς -] ; 4, καὶ χρύσειον κεφαλ-. Il a dû être prêtre de Dionysos : v. 6-7 : καὶ κισσὸν περὶ κρατὶ θ[εμ-], -ἐκ πάσης τελετῆ[ς]. Au vers 7 : καὶ κειρὸν θλείθοντα. — Débris d'épigramme, n. 14. — Fragment d'épitaphe avec interdictions : n. 13. — Quelques épitaphes d'étrangers avec ethniques. N. 3 : Ἀδύς Ἡρακλέωνος Ἡρακλεώτης (Héraclée du Pont; sur le nom Ἡδύς en Bithynie, cf. Dörner, *Inscr. und Denkmäler aus Bithynien*, ad n. 114; *Rev. Phil.* 1943, 200, n. 9; *Hellenica*, II, 103) ἐτῶν νε' καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Χρύσιν Πούφου θυγάτηρ. — N. 123 : Εὐέλπιτος Κουάρτου Χαλκηδόνιος καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Καρίδαθα χαίρετε. — Fonctions : n. 26, l. 3, écrire : [ἀγορανομ]ήσας καὶ πρεσβ[εύσας]; — n. 35, une ἀρχιέρεια, femme d'un pontarque (déjà dans *IGR*, I, 660 et 1443); ἱερεὺς καὶ ἱέρ[εια] (n. 138); un εὐποσιάρχης καὶ πανηγυριάρχης (n. 49), des εὐποσιάρχης (n. 50 et 150); sur la fonction d'εὐποσιάρχης, cf. G. Mihailov, *Lan-*

gue des inscr. gr. en Bulgarie (Bull. 1946/47, n. 143), p. 62; L. Robert, *BCH* 1928, 414-416; on peut se demander si elle ne concernerait pas spécialement des banquets. — Au point de vue de l'onomastique, nous signalons diverses particularités. Noms grecs : Αἰαντίδης (n. 7), Ἑλλήν, fréquent en ces régions (n. 29; 48; 142); Καλλιχομαῖς (n. 47); Προμαθίων (n. 8; fréquent dans ces régions); noms de femmes : Ἰαδών (n. 6). « Lallnamen » : Ἀπρία Ἀρτεμιδώρου θυγάτηρ, γυνὴ δὲ Αἰαντίδου τοῦ Μενάνδρου (n. 7), Ἀφ[φ]ία Ἀρτεμιδώρου θυγάτηρ (n. 10), Ἀπρία Ἀγαθήνορος (n. 137), Ἀπρία (n. 114), Μαμας Ζωπύρου θυγάτηρ (n. 125; cf. n. 136), et Ἀναίη Ἀσκληπιάδου θυγάτηρ (n. 122). — Le nom est suivi de νεώτερος, n. 4 (cf. Kalinka, *Ant. Denkm. Bulg.*, n. 283). Des affranchis : ἀπελεύθερος (n. 11; n. 19). Surnoms : Διονύσιος Διονυσίου ὁ καὶ Πειπης (n. 6). Noms indigènes : Ἑστιαίου Κούνουτος (n. 31), Γαίου τοῦ Σουσα (n. 130), Ζεινωπόρεις (n. 144); féminins : Ἀνω Ἀγαθήνορος (n. 31), Ἀσσει (nominatif ou vocatif) Ἀρτεμιδώρου (n. 53); Μακοῦ Ἀμύντορος (n. 31), une autre Μακοῦ Ἀμύντορος τοῦ Ἰερωνύμου (n. 47), Ποπα Κοιράνου, Αὐτοκράτου γυνή (n. 21), Τουτουδω (?) (n. 128), Καρίδαδα (n. 123). Qu'est-ce que Ἰαθίς (n. 131)? — Relevons comme noms nouveaux ou rares : Ἀμασιακίς (n. 122), Τωμίων Ξένωνος (n. 138), Θαθο- (n. 140). Épitaphes chrétiennes, n. 59-80. Plusieurs fois des dates (indiction). Mention d'un marin, n. 66 : Ὁξυγόλιος ναύκληρος Ἀσιανὸς Πηλεείτης τὸν βίον καλῶς διέξας; il s'agirait de l'île de Pélè dans le golfe de Smyrne. Un σκρινάριος (n. 68; cf. n. 61, restitué); un πριμικήριος (n. 78).

158. *Marcianopolis*. — Bull. *Inst. Arch. Bulg.*, XIV (1940/42), p. 277, à Markovo : Τοῖς θεοτάτοις αὐτοκράτορσι Π. Λικινίῳ Οὐαλεριανῷ καὶ Γαλληνῷ καὶ Οὐαλεριανῷ νέῳ Καίσαρι ἡ Μαρκιανοπολεϊτῶν πόλις ἐν τοῖς ἰδίοις ὅροις. Εὐτυχῶς. — Cf. Kalinka, *Ant. Denkm. Bulg.*, n. 58.

159. Bull. *Inst. Arch. Bulg.*, 15 (1946), dans la chronique archéologique, quelques fragments d'inscriptions : pp. 174; 188-189 (*Marcianopolis*), 228 : Δίξας θίντου ἱερῶς ἐκ τῶν τῆς θεοῦ ἀνέστησα τὸ ἔργον; — Κυρία Ἀρτέμ[ιδι] Οὐαλεντίν.

160. *Région de Provadija* (vers *Marcianopolis*). — K. Schkorpil (n° 155), pp. 138 sqq., publie 28 reliefs avec le Cavalier, provenant des villages de Bresino (Karaac-Sofular), Sultanci (Sultanlar), Žitnica (Testedži), Manastir, Staroselec (Eski-Arnautlar), Bozvelijsko (Kada-Kjoj). Signalons la stèle d'un éleveur de moutons : Μάρκος προβατοδοσχὸς θεῷ Ἡρῳ ἀνέθηκεν (n. 26); — la dédicace déjà connue au Ἡρῳ Παλαδεηνῶ et θεῷ Παλαδεηνῶ (n. 40); — la dédicace Ἡρῳα émanant de Πιέξεις Εἰσατράλεος (n. 48).

161. G. Kazarow, Bull. *Inst. Arch. Bulg.*, XIV (1940/42), *Antike Denkmäler aus Bulgarien* (en bulgare); p. 56, n. 4 : à Provadija, sur un bas-relief du Cavalier thrace, Ἡροὶ [Αὐλοῦ]ζενις Ἑπτατράλεος εὐχ[ήν].

162. *Région de Popovo*, à l'ouest de *Shumen*. — Velkow, Bull. *Inst. Arch. Bulg.*, XIV (1940/42; en bulgare), p. 216, n. 1 : relief de Zeus et d'Héra, avec l'inscription : Θεοῖς ἐπηκόοις Διὶ καὶ Ἡρᾷ Πό(πλιος) Οὐιρδῖος Βάσσης νεωκόρος εὐχ[ήν]. — N. 3, sur la base d'une intéressante sculpture représentant un combat de gladiateurs : Ἐπιπτάς πουλσάτωρ. Repris dans *Hellenica*, VII, ch. 15.

163. *Nicopolis de l'Istros*. — G. M. Bersanetti, *Athenaeum* 19 (1941) 144-148 : *Ancora su Menofilo, legato della Mesia Inferiore*, maintient contre A. Stein (Bull. 1941, 94) que le nom du gouverneur qui a été martelé dans les inscriptions *IGR*, I, 580 et *AM*, 48 (1923), 113, n. 25, est celui de Ménophilos et non d'un C. Pe....

Car il avait établi que le gouvernement de Ménophilos s'étendait de 238 à 241 (*ibid.*, 16 (1938), 233-238 : *Nota sulla fine del governatorato della Mesia Inferiore di Menofilo*) et l'une des inscriptions est datée avec certitude de 239 ou 240 (1^{er} consulat de Gordien).

164. *Nord de la Bulgarie*. — G. Kazarow, *Annuaire Musée National Bulgare*, 6 (1932/34; paru en 1936), 39-45 : *Mithrasdenkmäler aus Bulgarien*. Parmi les six reliefs mithriaques que publie K., l'un (p. 42-43, n. 5), provenant sans doute du Nord de la Bulgarie, porte un fragment de dédicace : [-θ]εῶ Μ(θ[ρα] | -ενος Τυρ-.

165. *Kallatis*. — S. Lambrino, *Epigraphica*, VII (1945), 22-26, restitue le fragment de décret honorifique stoichedon signalé *Bull.* 1939, 236, et ses suppléments sont justes dans la plus grande partie du texte; mais les difficultés qui nous avaient retenus jusqu'ici d'en proposer la restitution complète ne sont pas résolues : à la ligne 2, après ἐπεὶ (ou ἐπειδὴ), on attend les noms des personnages honorés (l. 3, il pourrait y avoir Εὑπολέμ[ου] aussi bien que -ο]υ, Πολέμ[ων]); seulement l. 4, il semble que -αίοι (ou -λίοι), soit la fin d'un ethnique; alors que faire des syllabes δαμο et de la lacune qui suit, placées entre cet ethnique et ἀνδρες ἀγαθοὶ καὶ πρόθυμοι que l'on attendrait aussitôt après? Si l'on restitue, l. 4, ΑΣΚΑΙΦΙ : [Ἰφιάδ]ας καὶ Φί[λων], comme le propose L., il n'y aurait pas le patronymique, ce qui serait étrange. L. 8-10 : [εἰς τὰν ἀνα]κομιδάν [τῶν φυγάδων] est parfaitement arbitraire, et l'expression est d'ailleurs un peu surprenante; on peut avoir ou κομιδάν seul, ou un autre composé; même avec ἀνακομιδάν, bien d'autres hypothèses qu'un retour d'exilés sont possibles. On ne voit pas pourquoi le fait qu'il y a au moins deux personnes honorées ferait écarter l'hypothèse d'un transport de blé ou d'autre chose. Il n'y a aucune raison de rattacher ce document au rappel des bannis ordonné par Alexandre.

166. *Tomis*. — Ad. Wilhelm, *Sitz. Wien*, 224, IV (1947), pp. 55-56; dans l'épigramme *Gladiateurs*, n. 41, v. 8, W. introduit la lecture et la restitution de Kondoléon : ἐχθ[ρῶν], avant ψυχάι.

167. V. Bechevliev, *Ann. Musée Nat. Bulgare*, 7 (1942; paru en 1943) : *Zwei altchristliche Inschriften*, 232-234, revient sur l'épithaphe chrétienne d'un archer, Atala. Ce nom Atala, déjà considéré comme touranien, et même précisément hun, serait identique à Attila. Pour le nom du père, Τζειουκ = Zük, B. trouve des parallèles en protobulgare. Cette inscription du vi^e s. est le premier souvenir de Protobulgares établis dans la Dobroudja. — B. n'a pas connu l'édition de Fiebiger (cf. *Bull.* 1941, 34), où ces noms sont considérés comme germaniques. — Cf. *Bull.* 1942, 99.

Voir n° 16.

ILES DE L'ÉGÉE

168. *Délos*. — J. Tréheux, *BCH* 1946, 560-576 : *Ortygie*, veut montrer que, l'Ortygie d'Homère étant Rhénée, la νῆσος τῆς Ἐκάτης ou νῆσος ἡ ἱερὰ τῆς Ἀρτέμιδος ou ἱερὰ νῆσος des inventaires déliens n'est pas le plus grand des flots du chenal qui sépare Délos de Rhénée, mais Rhénée même, où se trouvait la nécropole délienne. L'Artémision « dans l'île » était à Rhénée; de même le ἱερὸν τῆς Ὀρτυγίας ou Ortygion. — Il ne semble pas que, dans cette interprétation, T. réussisse à expliquer le passage des comptes (*IG*, XI 2, 143, l. 8-9) sur le salaire payé τῶν νεκρῶν [ἐξ]αγαγοῦσιν ἐκ τῆς ἱερᾶς Νήσου καὶ κατορύξασι μισθωτοῖς.

169. W. Deonna, *BCH* 1946, 154-163 : *La végétation à Délos*, utilise les comptes et les inventaires, souvent d'après les anciennes éditions.

170. L. Robert, *Hellenica*, II, 32-33, identifie le personnage honoré de la proxénie par le décret *IG*, XI 4, 518 : Ἀντίοχος Θεοδίκου Λαμψακηνός au proxène d'Érétrie *IG*, XII 9, 216.

171. L. Robert, *Hellenica*, II, 92-93, montre que l'ethnique du faiseur de tours qui a donné des représentations à Délos, *IG*, XI 2, 120, l. 47-48, Θηρασιάτης, atteste que la ville de Thérasia eut au moins un temps une existence indépendante.

Voir n° 50, 184.

172. **Rhodes.** — T. W. French, dans une chronique sur les trouvailles archéologiques dans le Dodécanèse, *JHS*, 65 (1945), publie, p. 102, la photographie d'un décret de Rhodes trouvé dans le fossé près de la porte St. Athanase. Nous l'avons déchiffré sur la photographie; c'est un décret réglementant la consécration de statues et d'offrandes dans le sanctuaire d'Asclépios. Il en existe dans le sanctuaire pour lesquelles une demande, αἰτήσεις, avait été faite. On interdit désormais d'introduire une demande pour faire une consécration dans une partie du sanctuaire que l'on délimite (l. 11-15), ainsi qu'en tout lieu où elle générerait les promenades; si quelqu'un en fait une, les astynomes feront transporter l'offrande ailleurs (pour des αἰτήσεις relatives à la consécration de statues, cf. le décret de *Lindos*, 419, l. 43 sqq.; pour des interdictions analogues concernant le lieu de consécration, cf. les exemples cités par L. Robert, *Hellenica*, III, p. 29, n. 1, et le portique d'Attale à Delphes, Ad. Wilhelm, *Jahreshefte VIII* (1905), p. 12). Suivent les prescriptions pour la gravure du décret sur une stèle et son érection dans le sanctuaire à l'endroit que l'architecte indiquera. Les frais seront fournis par les trésoriers, sans doute sur les fonds du dieu. (Pour la restitution de l'impératif pluriel en -τω à la fin de la l. 25, cf. les remarques de Ch. Blinkenberg, *Lindos*, II, p. 788). Voici la restitution que nous proposons (une révision de la pierre elle-même permettrait peut-être de corriger certains détails) :

- [Ἐδοξε ταῖ βουλευαῖ καὶ τῷ δάμῳ · π.....
 — ὅπως —] ἐν τῷ τεμένει τοῦ [Ἀσκληα]-
 [πιοῦ — ἀ]νδριάντ.ς καὶ τᾶλλα ἄ[ναθή]-
 4 [ματα — μὴ] γίνωνται αἰτήσεις μετὰ [τὰν]
 [κύρωσιν? τοῦ]δε τοῦ ψα[φ]ίσματος ἰς τὰν ..
 [.....καὶ μηθεὶς ποιῆται τὰν αἰτήσιν ἀνα-
 [θέσιος εἰς] τοὺς περιπάτους τοὺς ὑπάρχον-
 8 [τας ἐν τ]ῷ ἱερῷ τοῦ Ἀσκληαπιοῦ· δεδόχθαι
 [τῷ δάμ]ῳ· μὴ ἐξέστω μηθεὶς αἰτήσασ-
 [θαι ἀν]ήθεσιν ἀνδριάντος μηδὲ ἄλλου
 [ἀναθ]ήματος μηδενὸς ἐς τὸ κάτω μέρος[ς]
 12 [τοῦ τ]εμένους ἀπὸ τε τοῦ προπύλου
κίας ἔστε ποτ' τὰ ἀναθήματα
 [ὧν] ἐντι ταὶ αἰτήσεις πρότερον γεγενη-
 [μέ]ναι, ἧ ἐς ἄλλον τινὰ τόπον ἐν ᾧ στα-
 16 [θ]έντα τὰ [ἀ]ναθήματα κωλύσει τοὺς περι-
 πάτους· εἰ [δ]έ τις κα ἐν τούτῳ τῷ τόπῳ
 αἰτήσεται ἀνάθεσιν, ἄχ[υ]ρος ἔστω αὐτ[οῦ]
 [καὶ] ἀ αἰτήσεις, καὶ τοὶ ἀστυνόμοι, εἰ κά τις

- 20 [ἀνα]θῆι, μεθελόντω τὰ ἀναθήματα ἐς ἀλ-
 [λον τό]πον· τὸ δὲ ψάφισμα τόδε ἀποδόσ-
 [θων τοῖ π]ωληταὶ ἀναγράψαι ἐστάλαν λι-
 [θίναν καὶ στ]ᾶσαι ἐν τῷι τεμένει τοῦ Ἀσ-
 24 [κλαπιοῦ ἐς ὄν] καὶ ὁ ἀρχιτέκτων ἀποδεί-
 [ξη τόπον· τὰ δὲ τελεύμ?]ενα τοῖ ταμίαι διδόντ[ω]
 [— ἐκ τῶν — — χρημ?]άτων τοῦ
 [Ἀσκλαπιοῦ].

173. L. Robert, *Hellenica*, II, 125-126, critique la restitution proposée par Blin-kenberg, *I. Lindos*, 312, pour IG, XII 1, 45 : ἐν τᾷ [φυλακίδ]ι, au lieu de [ναυαρχίδ]ι, car, dans les textes qui mentionnent les φυλακίδες, on voit qu'il y en avait plusieurs dans une flotte. Cf. n° 49.

Voir n°s 20, 28.

174. Lesbos. *Mytilène*. — L. Robert, *Hellenica*, II, 81, interprète dans l'épita-
 phe IG, XII 2, 368, εὐσεβεῦ non pas comme un qualificatif du mort, car il fau-
 drait εὐσεβεῖ, mais comme un ethnique au vocatif : Εὐσεβεῦ, de la ville d'Eusebeia,
 nom que portèrent deux villes de Cappadoce un certain temps : Tyane et Mazaka.
 L'ethnique de l'une ou l'autre de ces villes se trouve sous la forme Εὐσεβεάτης à
 Athènes et à Lindos.

175. Ad. Wilhelm (n° 21) corrige, dans l'épita-
 phe IG, XII 2, 489, vers
 11, δαῖτ' ἐπιτυμειδίην πόρσσε, au lieu de πόρβσε. Il retrouve le mot dans l'épigramme
Ath. Mitt. 1879, 14, n. 2, vers 6 : ἡὼς δ' ἀντὶ χραῖς δάκρυα πορσύεται (Cyzi-
 que).

176. Théra. — A. Ferrua (n° 4), 149-167 : *Gli angeli di Tera*, maintient, contre
 M. Guarducci, le caractère chrétien des inscriptions funéraires de Théra men-
 tionnant l'ange du défunt. Il n'a pas connu nos remarques et nos références
Bull. 1941, 106.

Voir n° 171.

177. Kos. — R. Herzog, *Riv. Fil.* 1942, 1-20 : *Symbolae Calymniae et Coae*
 (article en latin), publie ou republie quelques inscriptions trouvées pour la plu-
 part à Kos, sauf une à Kalymna, et relatives presque toutes à Kalymna et aux
 rapports entre Kos et Kalymna. Voir, outre les n°s 178-181, ci-après les n°s 185 et
 186.

178. R. Herzog (n° 177), pp. 5-8 : 2. *Coorum et Calymniorum* δημοκρατία, publie
 un texte d'une trentaine de lignes bien conservées, trouvé à l'Asklepion en 1907.
 Cette δημοκρατία (le mot est nouveau) est datée par la mention d'un Ptolémée,
 que H. identifie à Ptolémée Soter ; ce souverain aurait fait conclure cette δημο-
 κρατία en 309/8 ; rompue sous la domination de Démétrios, elle serait rétablie
 (l. 15) après 294 et 288, sous Ptolémée Soter encore. L'accord semble avoir mis
 les Kalymniens en tutelle. Kos envoie un stratège ; les Kalymniens jurent d'obéir
 aux lois de Kos et d'accroître le territoire de Kos. Remarquons aussi que cette
 δημοκρατία n'est pas réglée par un traité, une συνθήκη, mais par des διαγραφαί.
 Malheureusement cette stèle tant attendue ne nous donne pas l'acte réglant les
 conditions de l'δμοκρατία, les διαγραφαί αἱ ὑπὲρ τᾶς δμοκρατίας (l. 17-18). Elle
 est tout entière consacrée aux prescriptions relatives au serment ; tel est l'objet
 de la proposition : Στας(λας) Λυκόφρονος εἶπε. D'abord le serment des citoyens de
 Kos. On élira deux ὀρκωταί de chaque tribu, un secrétaire pour chaque tribu, et

un homme pour faire réciter la formule ; le serment aura lieu à l'agora : ἐλέσθαι ὀρκωτάς δύο ἐξ ἐκάστας φυλᾶς, οἵτινες ὀρκιζῶντι τοὺς πολίτας ἐν ταῖ ἀγοραῖς πρὸ τῶν ἀρχείων, καὶ γραμματῇ ἐξ ἐκάσταμ φυλὴν καὶ τὸν ὑπαγορεύοντα τὸν ὄρκον (l. 1-4). Pour les citoyens de Kalymna, les Koiens éliront un ὀρκωτής de chaque tribu et un seul secrétaire pour le groupe ; le stratège envoyé par Kos réglera les conditions : ἐλέσθαι δὲ καὶ εἰς Κάλυμναν ἓνα ἐξ ἐκάστας φυλᾶς καὶ γραμματῇ τούτοις, ὀρκιζόντω δὲ χοῦτοι εἴ κα ὁ στραταγὸς ὁ ἀποσταλείς ὑπὸ τοῦ δάμου ποτιτάσσει (l. 4-7). Les polètes fourniront les victimes, pour Kos et pour Kalymna, à savoir un taureau, un verrat et un bélier : τοὶ δὲ πωληταὶ μισθωσάντω ἥδη διξὰ ὀρκωμόσια παρασχεῖν τοῖς πολίταις αὐτεῖ τε καὶ εἰς Κάλυμναν· τὰ δὲ ὀρκωμόσια ἔστω ταῦρος, κῆπρος, κριός, τέλεα πάντα (l. 7-10). Tous les citoyens prêteront serment devant l'une ou l'autre des commissions : τοὶ δὲ πολῖται πάντες ἡβαδὸν ὁμνυόντω, πρᾶτοι τοὶ προστάται καὶ τοὶ στραταγοί· τῶν δὲ ἄλλων ὅσσοι μὲν ὧδε ἐπιδαμεῦντι ποτὶ τοὺς ὀρκωτάς τοὺς αἵρεθέντας ὧδε, τοὶ δὲ λοιποὶ ποτὶ τοὺς εἰς Κάλυμναν ἀποστελλομένους· ὀρκιζόντω δὲ τοὶ ἄνδρες τὸν ὄρκον τόνδε (l. 10-14). On doit être fidèle au régime établi, aux lois et décrets de Kos et aux règlements sur l'ὁμοπολιτεία : Ἐμμενῶ τᾷ καθεστακυῖαι δημοκραταίᾳ καὶ τᾷ ἀποκαταστάσει τᾶς ὁμοπολιτείας καὶ τοῖς νόμοις τοῖς ἐγ Κῶς πατρίοις ὑπάρχουσι καὶ τοῖς δόγμασι τᾶς ἐκκλησίας καὶ ταῖς διαγραφαῖς ταῖς ὑπὲρ τᾶς ὁμοπολιτείας (l. 14-18). On sera fidèle aussi à l'alliance avec Ptolémée et aux autres traités d'alliance : ἐμμενῶ δὲ καὶ τᾷ ποτὶ βασιλῇ Πτολεμαῖον φιλαὶ καὶ συμμυχαί καὶ ταῖς συνθήκαις ταῖς ποτὶ τοὺς συμμάχους τῷ δάμῳ κεκυρωμέναις (l. 18-20). On repoussera tout régime oligarchique, tyrannique ou non démocratique : ὀλιγαρχίαν δὲ οὐδὲ τύραννον οὐδὲ ἄλλο πολίτευμα ἔξω δημοκρατίας οὐ καταστασῶ παρευρέσει οὐδεμιᾷ οὐδ' εἴ τίς κα ἄλλος καθιστᾷ ἐπιτραπῶ, ἀλλὰ κωλυσῶ κατὰ τὸ δυνατόν (l. 21-23). Il est fait mention spéciale de l'acropole et des forts de la région : οὐδὲ τῶν φρουρῶν οὐθὲν οὐδὲ ἄκραν καταλαψέσθαι οὔτε αὐτὸς ἐξιδιαιζόμενος οὔτε ἄλλωι συνεργῶν παρευρέσει οὐδεμιᾷ (l. 23-25). On devra veiller à l'intégrité du territoire de Kos et essayer de l'accroître : οὐδὲ τὰς Κῶϊαν ἐλάσσω γινόμεναν περιοψέσθαι, ἀλλ' αὐξήσῶ κατὰ δύναμιν τὴν αὐτοῦ (l. 25-26). La dernière partie du serment concerne les devoirs du citoyen comme juge, électeur et votant : ἐσσεῦμαι δὲ καὶ δικαστὴς δίκαιος καὶ πολίτας ἴσος, χειροτονῶν καὶ ψαφίζόμενος ἄνευ χάριτος ὃ κα μοι δοκῇ συμφέρον ἦμεν τῷ δάμῳ (l. 27-29). Les dieux invoqués sont Zeus, Héra et Poseidon (l. 29-30).

179. R. Herzog (n° 177), pp. 8-9 : 3. *Honores Praxilae Coo a Calymniis tributi*. Fin d'un décret de 16 lignes, de Kalymna, pour Praxilas de Kos, trouvé à l'Asklépieion en 1903 ; dans la partie conservée, on élit des ambassadeurs pour demander la gravure du décret dans l'Asklépieion de Kos et la proclamation des honneurs ἐν τε τῷ χορικῷ ἀγῶνι τῶν Διονυσίων καὶ ἐν τῷ γυμνικῷ τῶν μεγάλων Ἀσκληαπείων. Le décret est gravé εἰς τὸ ἱερόν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Δαλίου τοῦ ἐγ Καλύμναι par les soins des δάμαρχοι. H. suppose qu'il s'agit d'un médecin et date le décret, d'après l'écriture, de 250-240.

180. R. Herzog (n° 177), pp. 9-10 : 4. *Honores Antipatro medico Coo a Calymniis tributi*. H. republie le décret de Kos, trouvé à Kalymna, SGDI, 3619 (au British Museum, GIBM, 260), qui est une réponse à un décret de Kalymna honorant Ἀντίπατρος Διοσκ[ουρίδα]. Il publie un fragment (9 lignes mutilées) trouvé à l'Asklépieion de Kos en 1902, du décret de Kalymna (l. 6 : ὁ δᾶμος ὁ Καλυμνίων) honorant Ἀντίπατρο[ν Διοσκουρίδα] (l. 9) ; c'était un médecin ; l. 1-4 : [πολλοῖς]

τῶν πολῖταιν καὶ τῶν ξένων τῶν παρεπιδαμεύντων παραίτιος γέγονε τᾷ σωτηρίας τοῦς — — τᾷ νόσῳ πιεζυμένος σῶσας ἐκ τῶν μεγίστων καὶ ἐσχάτων κ[ιν]δύνων. H. nous informe qu'il connaît toute la carrière de ce médecin, qui vécut vers 150, était le fils du citharède Διοσκουρίδας Ἀντιπάτρου; « après avoir exercé officiellement à Kalymna, il fut médecin public à Kos, dans le dème d'Halasarna qui l'honora; après quoi il fut appelé dans le corps médical urbain. Nous apprenons sa carrière par un décret d'Halasarna en l'honneur d'un de ses disciples et assistants (ὕπηρέτου), Onasandros, fils d'Onasimos ». Il promet de le publier... « in Sudhoffii Archivio hist. med. » [sic].

181. R. Herzog (n° 177), pp. 12-20 : 6. *Laudes Nicomedis Aristandri f. Coi*. H. nous fait venir l'eau à la bouche en nous annonçant que maintenant les petits débris de *I. Cos*, n. 17-19, ont été augmentés de telle façon par d'autres fragments qu'on voit qu'il s'agit de décrets rendus en l'honneur d'un Νικομήδης Ἀριστάνδρου Κῳιος, qui était un officier d'Antigone le Borgne (δ:ατρίδων παρὰ Ἀντιγόνῳ) et qui avait rendu de grands services à des cités, à leurs ambassades et à leurs concitoyens; « decreta sunt Ἀθηναίων Ἑρεσίων Μιλησίων Γρυνέων Φωκαέων Κωμητῶν (sic) Ἀντανδρίων Ἀμαξιτέων Σαμίων Χίων Ἀθηναίων τῶν ἐν Ἀθήνῃσι aliorumque incertorum ». Mais, suivant son habitude, vieille de 40 ans, H. garde pour lui ces bonnes choses, dont certaines semblent uniques par leur intérêt, et il nous octroie une nouvelle édition des fragments du décret athénien Paton, *I. Cos*, 17, l. 1-11, accru de deux petits morceaux qui n'apportent rien de neuf et d'une généreuse restitution *exempli gratia*. H. suppose que le décret de Kos *SGDI*, 3621, se rapporte au même personnage et discute contre M. Segre qui l'avait attribué à l'époque d'Antigone Gonatas (*Riv. Fil.* 1934, 184-186); l'écriture serait certainement de la fin du iv^e siècle. Il y ajoute, avec quelque hésitation, un fragment nouveau, donnant : — ται · Ηασίας Ἀρισταγόρα εἶπε · — [πολ]λὰ καὶ μέγαρα εὐεργετηκῶς · — σας τοὺς τ[ε] τῶν πολῖταιν. Il reproche à tous ses prédécesseurs de n'avoir pas donné de restitution de ce document : « nemo eorum conatus est fragmentum supplere, immo satis habuerunt de argumento et de tempore coniecturas facere »; il offre intrépidement une restitution (80 à 85 lettres à la ligne, dont environ 25 sont conservées) de ce fragment pourtant peu banal. Signalons que M. Segre (n° 182), 33, écrivait en datant récemment ce fragment de l'époque d'Antigone Doson : « tornerò su questo documento che ho riveduto nel 1938, e di cui ho trovato a Coi altri frammenti ». — La restitution, absolument arbitraire et même invraisemblable dans ce contexte, de bannis, que H. introduit à la l. 4 (l. 1 de *SGDI*, 3621) nous vaut de connaître enfin quelques lignes (p. 15) d'un texte important que H. a annoncé plusieurs fois depuis 1902 : c'est une διάλυσις que, vers 300 (jusqu'ici H. indiquait iv^e siècle), des διαλλακταὶ Κῳιοὶ ont ménagée entre les habitants de Télôs et des exilés de retour; H. en cite les lignes relatives au serment : ὅπως δὲ καὶ Τῆλιοι καὶ εἰς τὸν ἐπίλοιπον χρόνον ὁμονοεῦντες διατελῶντι, ὁμοσάντω τοῖ γεγενημένοι ἀπὸ τε ὀκτωκαίδεκα ἐτέων πάντες θεὸς τὸς ὀρκίος κατὰ ἱερῶν νεοκαύτων τὸν ὅρκον τόνδε· Ἐμμενῶ ἐν τῷ πολιτεύματι τῷ καθεστακότι καὶ διαφυλαξέω τὴν δημοκρατίαν καὶ οὐ μνασικακησέω περὶ τῶν [ἐν τᾷ κ]ρίσ[ει] γενομένων οὐδὲ πραξέω παρὰ τὴν διάλυσιν τάνδε οὐδὲν [οὐδὲ] ὅπλα ἐναντία θησεῖται τῷ δάμῳ οὐδὲ τὴν ἄχραν καταλαμψεῦντι συμβουλευσέω οὐδὲ ἄλλῳ ἐπιβουλεύοντι οὐδὲ καταλύοντι τὸν δᾶμον εἰδὼς ἐπιτρα-

ψέω · αἱ δέ κα αἰσθωμαί τινα νεωτερίζοντα ἤ συλλόγους συνάγοντα ἐπὶ καταλύσει τοῦ δάμου, δηλωσέω τοῖς ἄρχουσιν · εὐορκεῦντι μέμ μοι ἤμεν πολλά ἀγαθὰ, ἐφορκεῦντι δὲ τὰ ἐναντία. — La mention d'Halasarna à la ligne 6 (3) de *SGDI*, 3621, amène H. à citer (p. 16) un morceau du début, encore inédit, du décret d'Halasarna *Sylloge*³, 568, pour Dioklès : (l. 9 sqq.) καθ' ὃμ μὲν γὰρ καιρὸν ποταγγέλλετο ἐν τῷ Κρητικῷ πολέμῳ ἐπιβουλεύεσθαι τὸν τόπον, αὐτὸς παραγενόμενος μετὰ πλειόνων συνεφώδευσεν μετὰ τῶν τεταγμένων ἐπὶ τῆς φυλακᾶς τὸς τε κατοικεῦντας παρακαλέσας παρεστάσατο συνελθεῖν ἐς τὸ περιπόλιον καὶ συνδιατρεῖν μέχρι ὅτου συνέβα τᾶς ἐπιβολᾶς ἀποστᾶμεν τὸς ὑπεναντίους · ὅπως τε καὶ ἐν τῷ ἐνεστακῷ πολέμῳ διατηρηθῇ πλείονας ἐπιβολᾶς ποσειμένων τῶν πολέμιων, καθ' ὃν καιρὸν συνάχθησαν ἐς Ἀστυπάλαιαν ναυτικαὶ καὶ πεζικαὶ δυνάμεις πλείονες, ὅργανά τε ἀνέχων καὶ βέλη καταπαλτικὰ κτλ. — H. se demande s'il ne faut pas rapporter à Nikomédès (on n'en voit aucune raison) l'initiative du décret fragmentaire sur la marine *Riv. Fil.* 1933, 365 sqq, que M. Segre rapporte à un siècle plus tard, au temps de la guerre crétoise ; « officii mei duco aliam tenoris restitutionem proponere ». — H. réunit quelques fragments d'un monument de famille de Nikomédès : *a* (sans indication sur la forme et les dimensions de la pierre) : [Ἐρυθρ?]αῖοι Νικομήδαι καὶ Κλευμάχῳ Ἀριστάνδ[ρου Κώϊοις | ἔδωκα]ν ἀπέλειαν τῶν εἰσαγομένων καὶ ἐξαπο[στελλομένων] καὶ πολιτείαν καὶ ἔγκτησιν ἐὰμ βούλωνται ἐφ' [ἔσθι καὶ ὁμοίῃ]. H. commente : ἐξαπο sic, non ἐξαγο[μένων], ut plerumque ». Il paraît difficile de ne pas rétablir ἐξαγο[μένων], d'où que vienne l'erreur. — *b* = *I. Cos*, 227 : Ὀλυμ[πι]ᾶς ἁ Νικομήδους καὶ Κλευμάχου [μάτηρ]. — *c* = *I. Cos*, 221 : Νικομήδης Ἀριστάνδρου. Sur un fragment remployé, signature d'artiste du 1^{er} siècle a. C. : Μενεγίνης Ἀ[νδ]ρωνος Κυρηναῖος ἐπ[ο]ίησε. — P. 19, H. signale qu'il a trouvé de nombreux débris d'une loi (en grec) du triumvir Marc Antoine donnant la cité romaine à des citoyens de Cos ; les noms du triumvir ont été martelés. — P. 20, il rattache à cette famille la mention ἱερέα — [θεῶν? Νιχ]ομηδείων dans Maiuri, *Sillogē*, n. 475.

182. M. Segre, *Rend. Pont.* 17 (1940-41), 21-34 : *Antigono Dosone e Co.* S. reproduit, avec photographie, le décret de Kos, trouvé à *Kalymna* et conservé au British Museum, *GIBM*, 247 (*SGDI*, 3611) ; l. 11-12, il restituerait : χρήματα ἔς τε τὸν ψαφισθέντα βοήθειαν (plutôt que στόλον, avec Hicks, et en écartant στέφανον de Newton ; mais le genre du mot ne convient pas ; S. n'excluait pas d'ailleurs un tout autre sens, comme ξενισμός ou autre chose) τῷ βασιλεῖ Ἀντιγόνῳ καὶ ἐς τὰν [μισθοφορὰν (avec Newton et Delamarre) τῶν] στρατιωτῶν. Il rapporte aux mêmes circonstances un autre décret de Kos, trouvé lui aussi à *Kalymna*, dont il donne une photographie et une restitution conjecturale *GIBM*, 267 (*SGDI*, 3612). Il soutient, comme Delamarre, que l'écriture ne permet pas de penser à Antigone le Borgne, et qu'il ne peut être question que de Gonatas ou de Doson. Des considérations prosopographiques lui font choisir fermement Doson. Nous ne voyons pas en quoi cela donne « la première attestation épigraphique certaine de l'expédition d'Antigone Doson en Carie ». — S. publie, avec photographie, des tuiles de Kos qui portent l'inscription : δαμοσία et Ἀντιγονεῖου. Ce sanctuaire d'Antigone est connu par une loi sacrée inédite relative à Dionysos Thyllophoros et identique à *I. Cos*, 27 (*Sylloge*³, 1012) ; S. publie l'amendement (5 lignes) qui est nouveau : [Πα]ναμύας Θεωδότου εἶπε · τὰ μὲν ἄλλα καθὰ τὰς διαγρα[φᾶς] · ὅπως δὲ τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀντιγόνου ἐπισκευᾶς [τε] καὶ τιμᾶς [πάσ]ας τυγ-

χάνη, ἃ πριαμένα τὰν ἱερωσύ[ν]αν τ[οῦ Διονύ]σου τοῦ θυλλοφόρου [κατ]αβαλλέτω ἐπ[ὶ τ]ὸν λόγον ἐπιστατ[ᾶν τοῦ Ἀντιγονέ]ου καθ' ἑκαστον ἐνιαυτὸν εἰς ἐπισκε[υὰν τοῦ ἱεροῦ δρα]χμὰς ἑκατὸν; S. restitue sur ce modèle les lignes 69 sqq. de *I. Cos*, 27. — P. 28, S. donne les conclusions de son étude sur les rapports entre Kos et Kalymna au III^e et au II^e siècle. — P. 33, il signale la trouvaille de nouveaux fragments du décret *Riv. Fil.* 1934, 184 sqq. (*GIBM*, 336; *I. Cos*, 7); p. 31, celle de documents inédits relatifs aux rapports d'Antigone le Borgne et de Kos.

183. M. Segre, *Rend. Pont.* 17 (1940-41) 37-38 : *Le terre del re Perseo a Coo*, publie, avec photographie, la borne d'un terrain appartenant au roi de Macédoine Persée : "Ὁρος χωρίου βασιλέως Περσ(έ)ως. Elle a été trouvée, en place, dans le dème d'Halasarna. Il est curieux de constater qu'un roi possède ainsi des terrains dans un pays qui ne dépend pas de lui. Sur les partisans de Persée à Kos, cf. Polybe, XXX, 7, 9 sqq.

184. L. Laurenzi, *Clara Rhodos*, 10 (1940), 27-38 : *Iscrizioni dell' Asclepieio di Coo*, publie, avec de belles photographies, 4 décrets intéressants trouvés à l'Asklepieion en 1930, dans des thermes de basse époque qui ont utilisé les matériaux d'un édifice hellénistique. Ces trouvailles ont été beaucoup plus riches. Il y avait aussi des décrets (milieu du III^e s. a. C.) de villes de Macédoine (Amphipolis, Kassandreia, Philippos), de Corcyre, de Gela relatifs aux Asklepieia, un fragment de décret relatif aux Hyakinthotrophia de Cnide. Malheureusement, comme R. Herzog a découvert en 1902-1903 des décrets d'autres villes de Macédoine (Pella), de Thrace (Ainos, Maronée), d'Italie et de Sicile (Naples, Elea, Camarina et le roi Gélon de Syracuse), du Péloponèse (Sparte, Messène, Thelphousa, Elis, Aigeira), un autre morceau du décret de Cnide sur les Hyakinthotrophia avec réponse de Kos et qu'il les garde, depuis 45 ans, soigneusement inédites, on a jugé bon d'envoyer les nouveaux documents rejoindre les premiers dans les dossiers de R. Herzog. Peut-être nos petits-neveux verront-ils la publication de ces documents si importants, semble-t-il, pour l'épigraphie et l'histoire de nombreuses villes du monde grec, et précisément pour des régions peu favorisées jusqu'ici par la chance de trouvailles de haute époque hellénistique. — N. 1 : 25 lignes de la fin d'un décret de Samos pour des juges de Kos. Une stèle sera érigée dans l'Héraion, l'autre dans le temenos de la reine Phila quand il aura été achevé. Précisions sur le mécanisme de l'octroi du droit de cité (l. 13-17) : δεδόσθαι δὲ αὐτοῖς καὶ πολιτείαν ἐφ' ἴσῃ καὶ ὁμοίαι καὶ ἐπιψηφίσαι τὸν δῆμον ἐν ἀρχαιρεσίαις κατὰ τὸν νόμον, τοὺς δὲ πρυτάνεις τοὺς πρυτανεύοντας τὸν μῆνα [τὸν Ἀν]θεσ[τηρι]ῶνα προαγαγεῖν ὑπὲρ τῆς πολι[τε]ίας καὶ τῆς προξενίας ὅπως ὁ δῆμος διαψηφίσῃ καθότι ἐν τῷ νόμῳ γέγραπται. Après le décret, un'amendement (l. 30-34) relatif à l'expédition du décret à Kos. — N. 2 : fin d'un décret d'Érythrées pour des juges de Kos (20 lignes). — N. 3 : lettre de Gortyne relative au médecin Hermias de Kos, qui a soigné les Gortyniens et leurs alliés pendant une guerre (26 lignes). On avait déjà le décret de ces alliés, les Cnossiens, pour ce même médecin, *Sylloge*³, 528. Hermias avait été envoyé par la ville (cf. le décret de Cnossos), l. 2 sqq. : Ἑρμίας Ἑμμενίδα χ[ε]ιροτονηθὲς ὑφ' ὁμίῳν καὶ ἀποστευθὲς παρ' ἀμὲ ἱατρός; cf. l. 6-7 : ἀξίως — — ὁμίῳν τῶν δόντων ὁμῖν τὰν ἐπιτροπὴν τῆς αἰρέσεως τῷ ἱατρῷ. Les services dans la guerre sont ainsi racontés, l. 13-17 : συμμάχων τε ἀμῖν πολλῶν παραγεγονότων καθ' ὃν καιρὸν ἐπολεμίομεν, καὶ

τούτων τὰν αὐτὰν ἐπιμέλειαν ἐποιήσατο καὶ ἔσωσε ἐς μεγάλων κινδύνων, βουλόμενος εὐχαριστῆν τῇ ἀμαῖ πόλει. Maintenant le médecin demande qu'on le laisse partir et on le fait accompagner par deux citoyens, l. 17-21 : ἐπεὶ δὲ ἐπεύθων ἐπὶ τὰν ἐσκλησίαν ἀξίωσε ἀμὰ ἀφέμεν αὐτὸν ἐς τὰν ἰδίαν, ἐπεχω[ρ]ήσαμεν συναπεστέλαμέν τε τῶν πολιτῶν [α]ὐτῷ Σόαρχον καὶ Κύδαντα, βωλόμενοι αὐτῷ εὐ[χαρι]στῆν. Il était resté cinq ans, l. 8 : ἔτια πέντε. Cet Hermias avait été honoré aussi à Halicarnasse (*Rev. Phil.* 1939, p. 165). — N. 4 : décret de Kos sur la publication d'un décret de Délos en l'honneur du médecin Philippe de Kos (25 lignes). La statue de ce médecin à Délos était connue par *IG*, XI 4, 1078 et *I. Délos*, 399, A, l. 36 sqq. La couronne sera proclamée aux concours gymniques des Asklepieia et le décret sera gravé dans le sanctuaire d'Asclépios. La dépense est prise sur un fonds réservé aux travaux mis en adjudication par les polètes, l. 20-22 : τὸ δὲ ἀνάλωμα τοῖ ταμίαι τελεσάντω ἀπὸ τῶν ἐς τὰ ὑπὸ πωλητῶν ἔργα μισθούμενα. L'ambassadeur, invité au prytanée, reçoit 50 drachmes pour les frais du sacrifice qu'il aura à offrir, l. 23-25 : δόντω δὲ αὐτῷ καὶ τοῖ ταμίαι ἐς θυσίαν ἀπὸ τῶν προπεπορισμένων χρημάτων δρχμας πεντήκοντα ; sur cette coutume de donner à un personnage soit une victime, soit de l'argent pour le sacrifice, cf. L. Robert, *BCH* 1928, 163-165 (50 drachmes aussi à Minoa d'Amorgos); Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, V, 10.

Voir n° 20.

185. **Kalymna**. — R. Herzog (n° 177), pp. 1-3 : 1. *Cnidiorum inter Coos et Calymnios arbitrii fragmentum*, publie une copie meilleure, due à J. Kallisperis, du fragment publié par Ross, *Inscr. gr. ined.*, 182 (un extrait dans *SGDI*, 3592) ; il y reconnaît le début d'un des côtés de la stèle opisthographe relative au procès des enfants de Diagoras (la partie droite de 26 lignes) ; les 3 dernières lignes de ce fragment se raccordent au début de *Sylloge*³, 953. — Cf. *Bull.* 1939, 270.

186. R. Herzog (n° 177), pp. 10-11 : 5. *Epigramma sepulcrale Calymnium*, republie, après révision, l'épigramme *Cl. Rev.* 1902, 102 (Paton). A la fin du vers 1, il restitue δεκάδο[ς] λυκαεάντων ; au milieu du vers 4, il lit et il coupe : προτέρη γ' ἦλθ' Αἰδίο μυχοῦς ; au vers 8, il voit dans Κῶ <ι> δὲ πάτρα un nominatif vulgaire, attesté aussi dans Kaibel, 101 (*IG*, II², 9145) : Κῶ μὲν μοι πατρίς ἐστίν ; il y a peut-être d'ailleurs sur l'estampage, dit H., la trace d'un sigma ajouté en correction.

187. M. Segre, *Rendiconti Pont. Acad.*, 16 (1940), 25-41 : *Un documento misconosciuto del culto Augusteo*, restitue le décret *GIBM*, 321 (*SGDI*, 3610), en admettant qu'il s'agit de l'institution d'un culte d'Auguste et il essaie d'en tirer des conclusions pour l'histoire de ce culte. La tentative nous semble entièrement manquée et il nous paraît qu'il ne pouvait être question d'Auguste dans cette inscription.

Voir nos 180, 182.

187a. **Paros**. — Nous avons reçu le tirage à part de l'article *Paros* publié par O. Rubensohn dans Pauly-Wissowa (« Manuskript eingeliefert 1936, Eintragung von Nachträgen vereinzelt bis 1945 » ; paru en 1947). Ce gros article (col. 1781-1872) est un modèle du genre et repose sur une connaissance approfondie du pays et des documents. Signalons spécialement la liste de sculpteurs pariens (col.

1865-1868) et celle des Pariens connus par les textes ou par les inscriptions en dehors de Paros (coll. 1869-1872).

188. **Naxos.** — L. Robert, *Hellenica*, II, 68-69, fait l'histoire de l'épithaphe d'une Βρεντεσίνη, copiée à Naxos par Cyriaque d'Ancône, *IG*, XII 5, 86 et maintenant au Musée d'Avignon.

Samos. — Voir n° 184.

189. **Chios.** — M. Mitsos, *Hesperia* 16 (1947), 87-88, publie deux dédicaces de Chios. — N. 13, avec photo : à Volissos, dédicace au Roi et aux Kourètes par une prêtresse des Kourètes (II^e-I^{er} s. a. C.) : Γόργιον Μελάντα ἡ ἱέρεια τῶν Κουρήτων Βασιλεῖ καὶ Κούρησιν. — N. 14, sans reproduction : dans la plaine entre le village de Biki et la mer : [Φι]λόδημος Ἑρμῆαι (IV^e s. a. C.). Sur le culte d'Hermès à Chios, M. rapproche trois inscriptions ; mais deux d'entre elles (*AM* 1888, 173 et *Arch. Eph.* 1931, 112, n. 8) ont un caractère très différent, puisqu'elles s'adressent au dieu du gymnase (la première en même temps à Héraclès), tandis qu'ici on est dans la campagne de Chios ; quant à l'épigramme *CIG*, 2229, c'est un faux, comme nous aurons à le montrer.

190. **Samothrace.** — A. Salač, *BCH* 1946, 537-539 : *La dédicace du nouveau temple des Grands Dieux à Samothrace*, maintient contre A. Schober (*Jahreshefte*, 29 (1934-35), 1 sqq.) qu'il faut reconnaître l'architrave du nouveau temple dans le bloc qu'il a publié et restitué *BCH* 1925, 245 sqq. : [Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίου καὶ Βερενίκης Σωτήρων θε[οῖς Μεγάλους].

191. **Thasos.** — L. Robert, *Hellenica*, II, 114-118, restitue dans *IG*, XII suppl. 455, l. 2, au lieu de Ἀγλαίας σύντροφε : Ἀγλαίας σύντροφε. C'est un compliment à la jeune Bithynienne défunte ; Ἀγλαία, la plus jeune des Grâces, est la personification de l'éclat de la jeunesse en fleur ; le thème de l'ἀγλαία dans des épithaphes de jeunes gens ou de jeunes filles ; dans des épigrammes, on trouve σύντροφος avec le génitif : σύντροφος ἁρμονίας, μέθης, ἡλικίας, εὐδικίας.

192. L. Robert, *Hellenica*, II, 43-50 : *L'épithaphe d'un Arabe à Thasos*, explique pourquoi, dans l'épithaphe *BCH* 1934, 495-500, un οἰωνοσχόπος de Septimia Kanontha précise ainsi son origine : Ἀραψ πόλεως Σεπτιμίας Κάνωθα ; c'est que les Arabes étaient célèbres par leur talent d'augures.

193. V. Beševliev et G. Mihailov (n° 106), pp. 339-343, n. 54-67, reliefs avec le Cavalier thrace ; les inscriptions étaient déjà connues, sauf le n. 60 : Ἰγείνος etc.

193 a. Ch. Picard, *Monuments Piot*, 40 (1944), 107-134 : *Trapézophore sculpté d'un sanctuaire thasien*, publie, avec une excellente photographie et un commentaire, la dédicace *IG* XII suppl. 427, d'après laquelle une prêtresse de Cybèle et néocore a fait faire l'ἔγχαυσος de la τράπεζα. — Au début après la lacune : ...ρίας ἡ ἱέρεια ne nous paraît pas possible. Il faut un nom de femme au nominatif, donc -ρίς, comme écrivait Hiller von Gaertringen. — P. écrit, p. 107, n. 2 : « Hiller von Gaertringen ...mentionne à tort : anaglyphum ad aram (c'est P. qui souligne) pertinens (il ne s'agit pas d'un autel) ». Mais ce savant ne pouvait que suivre la description de la première édition, qui est due précisément à Ch. Picard et Ch. Avezou, *CRAI*, 1914, 288, fig. 4. On lit ensuite, p. 108, n. 3 : « C'est par lapsus qu'il avait été parlé en 1914 d'un « autel », indication à supprimer aussi des *IG* XII, suppl., 1939 » ; ce ton est plus juste.

Voir n° 102.

194. **Eubée. Érétrie.** — W. Wallace, *Hesperia* 1947, 115-146 : *The demes of Eretria*, reprend l'examen des noms, souvent connus seulement en abrégé, des dèmes d'Érétrie et de leur localisation ; il y en a une cinquantaine. Statistiques sur leur importance respective. Observations prosopographiques. Réédition des listes *IG*, XII 9, 241 ; 191 C ; *IG*, II², 230 b. Dans *IG*, XII 9, 213, W. proposerait : [Ἀστυνόμος Γρ]υγχῆθεν Φιλοξένου. — W. ne semble pas connaître, sur la situation d'Amarynthos [p. 134], les observations décisives de E. Ziebarth, *Praktika de l'Académie d'Athènes*, 10 (1935), 217-225 : Ἀμαρύσιον. — Ici ou là, son scepticisme pour les rapprochements toponymiques semble peu fondé. C'est bien la meilleure chance que l'on ait de jamais identifier ces dèmes.

Voir n° 170.

195. **Crète.** — M. Guarducci, *Epigraphica*, VII (1945 ; paru en 1946), 72-87 : *Note sul calendario cretese*, tire des textes crétois des considérations sur ce que l'on peut savoir des calendriers des différentes villes de l'île, notamment Cnosse, Gortyne, Olonte et Lato. — Dans *SGDI*, 5015, l. 13 sqq., G. écarte un supplément [Βακιν]θίω, comme mois de Gortyne. P. 81, n. 5, sur le rapport de dépendance entre le sanctuaire de Zeus Thenatas à Amnisos et la ville de Gortyne. P. 83, dans le traité entre Cnosse et Tylissos trouvé à Argos, G. interprète maintenant ἐν Ἑραίοι comme signifiant non point « au mois Herais » (Vollgraff), mais « dans le sanctuaire d'Héra », à Argos ou plutôt en Crète. — Ajouter le n° 199. — Pour *I. Délos*, 1513, la nouvelle copie découverte en Crète a été publiée (H. van Effenterre, *REA* 1942, 31 sqq., *Bull.* 1942, 140) ; elle donne sans doute, pour un mois de Lato, la forme Σαρτιωδιάριος ; elle présente aussi le datif ἐπὶ Νωναίῳ ; l'arbitrage de Cnosse entre Lato et Olonte, nouveau, fait connaître le mois Βακινθίος (pour quelle ville ? l'éditeur n'en parle pas).

196. **Heraklion.** — G. Hofman (n° 4), 236-237, extrait d'un rapport de A. Vasilopoulos (n° 104) la copie (vers 1628) de l'inscription d'un reliquaire de Saint Étienne, en huit vers ; le reliquaire était dû à un Basile, gendre de l'empereur et βασιουλός μέγας (*magnus praeceptor*). — H. songe à l'identifier à un gendre de Romain IV Diogène (1068-1071). Ce pourrait être le même qui donna le reliquaire de Saint Syméon Stylite, consacré un temps à Florence, avec l'inscription *CIG*, 8811.

197. **Rhaukos.** — Chr. N. Petros-Mesogeites, *Arch. Ephem.* 1938, 19-23 (l'article est daté de 1940) : Εἰς νεκρικὸν ἐπίγραμμα ἐκ Ῥαύκου, réédite une épigramme funéraire (III^e s. a. C.) et discute les restitutions de Wilhelm, *Bull.* 1939, 309. Ces restitutions ne tiennent pas, puisqu'il n'y a pas à restituer au début de chaque ligne la moitié d'un vers, mais que la pierre est complète (photographie), comme l'avait supposé Woodward, dont la restitution en deux hexamètres est confirmée. Notons que ce qui nous avait paru un gain essentiel du travail de Wilhelm est adopté : le nom Ὑπερφάνης. Adoptant presque entièrement le texte de Woodward, P. écrit : Μνήμα δ' Ὑπερφ[ά]νιος ψιμένω δείκνυθ' [ὁ]τι ῥ[ι]δ[η] | τεῖδε θανὼν κεῖτ[α]ι φ[α]νᾶς (au lieu de [τερπ]νᾶς) <αυ> αὐλήσιος ἱδρ[ις]. | Εὖοπ[τος] | [ἔστασεν οὐ ἔθηκεν].

198. **Hiérapytna.** — L. Robert (n° 6), n. 306, reconnaît un monument de gladiateur dans le relief avec épigramme mutilée *I. Cret.*, III, ch. III, p. 71, n. 51.

199. *Dréros*. — H. Van Effenterre, *BCH* 1946, 588-606 : *Inscriptions archaïques crétoises*, publie les inscriptions trouvées dans une grande citerne, avec les textes *Bull.* 1939, 304-305 ; 1946/47, 174-175. Ce sont six textes courts, mais intéressants, étant tous relatifs au droit public ou au culte. Malgré des différences d'écriture (les uns boustrophédon, les autres en caractères rétrogrades), dues peut-être à la disposition des pierres dans le mur, ces inscriptions forment un ensemble chronologiquement assez homogène ; V. le date de la fin du VII^e ou du début du VI^e siècle. Étude de l'alphabet. — N. 1. — δε αι οι Πρεπσιδαι κοι Μιλάτιοι ἀρχσαν. Le sens de *ἀ* reste incertain : depuis que ou comme. Il s'agit des habitants de Milatos, qui servait à Dréros de débouché sur la mer. Les Prepsidai seraient les habitants d'un hameau isolé dans la montagne ; la forme de l'ethnique évoque les descendants d'une seule souche familiale. — N. 2 : Πόλι εἴφαδε (formule de sanction connue par la première loi de Dréros, *Bull.* 1939, 304) διαλῆσαι πύλας (après consultation des tribus??) ὅστις προ|πολε[ύ]σει, ου προ|αι δὲ μὴ ἐμ] πολέ[μοι] εἴε, μὴ τίν<τ>εσθα(ι) τὸν ἀγρέταν. Ce serait un règlement fixant une dérogation à une loi plus générale. Hésychius faisait connaître ἀγρέταν ἡγεμόνα, θεόν, et une inscription de Sparte la fonction ἀγρετεύσαντα. « L'assembleur » de Dréros pourrait être un héraut, rassemblant les citoyens à l'agora, et « ceux qui sont de service dans un temple » (προπολεῦειν) auraient échappé à l'amende qu'il infligeait aux absentéistes, — ou ce serait un chef convoquant les guerriers ; il n'aurait pu infliger d'amende en temps de paix. — N. 3 : ἐταρηιαν (?) εἴφαδε ὅζ' (= ὅσα) ἀγέλας τῷ ὑπερβοίῳ μῆνος ἐν ἰαχάδι ὄρον ἔμεν. V. traduit : « Des hétaires (?) : il a été décidé : pour tout ce qui a trait aux *agelai*, c'est au vingtième jour du mois Hyperboios qu'est la limite » (c'est-à-dire l'entrée d'une promotion et la sortie d'une autre). C'est l'attestation la plus ancienne des ἀγέλαι. Le mois est nouveau en Crète, mais on connaissait des fêtes Hyperboia spécialement dans l'est de l'île, à Cnosse, Malla, Hiérapytna et Priansos ; dans ces trois dernières villes, en rapport avec la lecture des traités, laquelle devait coïncider avec la prestation de serment des nouveaux citoyens sortis de l'ἀγέλα. V. suggère que ces Hyperboia commémoreraient l'histoire des Courètes « couvrant les cris » de Zeus enfant. — N. 4 : *Εἴφαδε τοῖσι θυστ[ε]σι (?) (ou une autre forme de même racine que θύω, désignant des prêtres ou des fonctionnaires chargés des sacrifices) ὅς μὲν καὶ διδοῖσι λαγχάνειν. — Il s'agit de la part des sacrifices revenant à celui qui l'offre. — N. 5 : fragment peu intelligible où il est question de serments et de purification : — σ τυπρητις (« malgré la consonnance hellénique de τυπρητις, on peut presque se demander si l'on n'aurait pas là quelques restes d'étéo-crétois ») δμόσαι δ' ἄπερ ἐν ὀρκίοιςκαθαρον γένοιτο. — N. 6 : quelques mots, avec mention d'Apollon Pythien ou de son sanctuaire (Πυτιοί), la plus ancienne en Crète où l'archéologie montre l'antiquité de ce culte à Gortyne, — et ἐν Ἀγοραίοις.

199 a. V. Georgiev, *Rev. Phil.* 1947, 132-140 : *Une inscription prétendue étéo-crétoise*. L'inscription *Bull.* 1946-47, 174, « est un texte dorien qui doit être lu de la façon suivante : "Ερμαφ' ἔτ' Ἰσαλ' ἀθρέ, κομ(δ) [δ]δ(ε) μὲν εἶνα: Ἰσαλυρία », ce qui signifie, nous dit-on : « ὁ Hermès, (toi qui es) aussi Isalos [= Ἰξαλος, épithète nouvelle] gracieux, j'orne (je prépare les ornements, ou : je prenais soin) pour que ce soit (= ait lieu) ici la fête des Isaluries ». G. traduit ainsi les

lignes 3-5, que l'éditeur n'avait pas interprétées : « (qu'il) (= le dieu) ne laisse pas le fromage être (= devenir) salé, qu'il donne du fromage doux (savoureux)... Qu'il nous garde... A la (déesse)-mère Artémis... ». Cette « dédicace d'un chevrier-fromager en l'honneur du dieu protecteur Hermès est de même caractère que l'épigramme dédiée par deux chevriers au même dieu, Anth. Pal. IX, 744 ». — On doit bien constater que les inscriptions archaïques ne nous fournissent pas, normalement, une littérature de ce genre, et que les autres inscriptions archaïques trouvées avec celle-ci à Dréros, dans la grande citerne où tombèrent les blocs du mur du Delphinion, ont un contenu vraiment différent, comme on le voit *Bull.* 1939, 304 et ci-dessus, 199.

Voir nos 15, 25, 85, 184.

ASIE MINEURE

200. **Mysie.** — L. Robert, *Hellenica*, II, 152-153, retrouve la provenance de la dédicace à Zeus Olbios, au Musée de Berlin, *Bull.* 1939, 322 en rapprochant *JHS* 1897, 293, n. 74.

201. **Adramyttion.** — L. Robert (n° 6), retrouve dans la dédicace *IGR*, IV, 263, la mention des spectacles donnés par l'asiarque : τὰς θέας φιλοτιμησάμενος ; sens de φιλοτιμία dans les textes chrétiens lorsqu'il s'agit de gladiateurs.

201 a. **Pergame.** — E. V. Hansen, *The Attalids of Pergamon* (*Cornell Studies in Classical Philology*, vol. XXIX ; 464 pp. in-8° ; 1947), n'a pas utilisé suffisamment les travaux existants et transmet bien des erreurs.

202. **Ionie. Smyrne.** — L. Robert, *Hellenica*, II, 109-113, corrige et explique l'épigramme *BCH* 1879, 328 ; *Museion*, III (1880), 128, n. 166. L. 3-8, il lit : [vous voyez Hermodôros] ἐν παιδὶ κυνηγετῶν τὸν ἄριστον (au lieu de ἐν παιδικυνηγεσίῳ), αὐτὸν θηρεύσαντα Εὐχρωτίῳ τόνδε λαγῶν· δεσποίνῃ τε φέρω τοῦτο τὸ δῶρον ἐγώ : le jeune Hermodôros a chassé pour sa maîtresse un lièvre et celle-ci fit faire une statuette de bronze qui le représentait tenant la bête.

203. L. Robert, *Hellenica*, III : *Un dieu anatolien*, *Kakabos*, 38 sqq., montre que divers reliefs votifs attribués à Smyrne viennent de la Lycie, de la Pisidie et de la Phrygie.

204. **Érythrées.** — F. Sokolowski, *BCH* 1946, 548-551 : *Ventes des prêtrises d'Erythrae*, revient sur l'interprétation du terme ἐπίπρασιν.

Voir n° 184.

205. **Téos.** — L. Robert, *Hellenica*, III, 86-89 : *Dédicace du temple de Dionysos à Téos*, reconstitue le texte de la dédicace d'après les fragments publiés *Antiquities of Ionia*, V, p. 29, *SEG*, II, 588 et *BCH* 1925, 309, n. 4 ; reconnaissant dans un fragment un titre d'Hadrien, Πανιώνιος, R. restitue le nom de cet empereur qui a fait restaurer ou rebâtir à ses frais le temple de Dionysos.

205 a. G. Klaffenbach, *Philologus*, 97 (1948), 179-180 : *Zu König Antigonos' Schreiben an die Teier*, améliore la restitution de trois passages de l'inscription Welles, *Royal Correspondence*, n. 3 (cf. Ad. Wilhelm, *Klio*, 28 (1935), 280-293). L. 24 : τὰ συμβόλαια [ὅσα μὲν ἐστὶν ἑκατέ]ροις αὐτο(ῖ)ς πρὸς αὐτούς. — L. 30 : τὰ μὲν οὖν ἄλλα ὑπ[ο]λαμβάνομεν ἀκολουθῶς (ou ἀκολουθα) γράφειν. — L. 91 : ὥστε μηθὲν δια[τελεῖν] ἀπρακτὸν δὲ δίκαιον μὲν κτλ., ou plutôt, pour avoir une restitution plus

courte : δια[πεσεῖν δ δίκαιον μὲν] ; pour ce verbe, cf. P. Reinach, 18, 36 ; Preisigke, *Wörterbuch*, s. v.

206. *Éphèse*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 79-85 : Sur un décret d'Éphèse, publie l'étude sur le décret honorifique *Sylloge*³, 353, annoncée *Bull.* 1944, 162 ; explication de l'expression ὑπὲρ τοῦ σταθμοῦ τοῦ ἱεροῦ et exemples de l'ἀνεπισταθμεία.

207. L. Robert, *Hellenica*, III, 77-78 : Les « bons jours du stéphanéphore », fait disparaître cette expression du fragment de décret *Jahreshefte*, 30 (1937), *Beiblatt*, 197-198, n. 4, l. 7 ; au lieu de : (τὰς) ἐπικαλουμένας ἡμέρας ἀγαθὰς στεφανηφόρου, il faut séparer ces mots et écrire : στεφανηφορούτων κα[ὶ τῶν πολιτῶν], avec la chute du *nu* fréquente à l'époque impériale.

208. *Didymes*. — Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 35 (1943), 164-169 : *Zwei Inschriften aus Didyma*, écarte les restitutions de A. Rehm et de H. Grégoire aux lignes 8-9 d'une inscription (en double exemplaire) de Didymes *Bull.* 1939, 345-346. Il restitue : τὰ ἀγάλματα τοῦ τε Διὸς καὶ τῆς Ἀθητοῦς ἄ[μα τ]οῖς διδύμοις θ[ε]οῖς | [σὺν ταῖς βάσεσιν] καὶ τοῖς [βωμ]οῖς.

209. *Lydie. Maionia*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 61, note 4 et Pl. IV, publie une photographie d'une stèle votive à Apollon Bozenos au Musée de Berlin.

210. *Julia Gordos*. — Ad. Wilhelm (n° 21) : dans l'épithaphe Keil-Premmerstein, *Erste Reise*, n. 157, le mot συνεποικιανός n'aurait pas été gravé pour συνεποικιανός, mais pour συνεποικιακός.

211. *Carie. Aphrodisias*. — G. Jacopi, *Monum. Ant.* 38 (1939), *Gli scavi della missione arch. ital. ad Aphrodisiade nel 1937*. Outre les fragments latins du tarif de Dioclétien (cf. *Bull.* 1941, 21 b ; 1942, 19 a ; 1944, 20), J. publie quelques inscriptions de l'époque impériale. P. 225, n. 6 : Ἀτταλὶς Μηνοδότου τοῦ Νεικομάχου ἀρχιερέως ἱέρεια Ἀρετῆς τῇ Δήμῳ. On connaissait déjà à Aphrodisias une prêtresse d'Arète par *CIG*, 2786. — P. 226, n. 7 : sur une colonne, Κλ. Ἀντωνία. — P. 227, n. 8 : dédicace de quatre colonnes [σὺν ταῖς] σπείραις καὶ ταῖς κεφαλαῖσιν. Commentaire erroné où J. voit dans les σπείραι non pas les bases des colonnes, mais les volutes des chapiteaux. — Pp. 86-96, J. publie la dédicace sur l'épistyle du grand portique ionique : Ἀφροδίτῃ καὶ Αὐτοκράτορι Καίσαρι θεῷ Σεβαστῷ Διὶ Πατρὶ καὶ Αὐτοκράτορι Τιβερίῳ Καίσαρι θεοῦ Σεβαστοῦ υἱῷ Σεβαστῷ καὶ Ἰουλίᾳ Σεβαστῇ καὶ τῷ Δήμῳ Διογένης Μενάνδρου τοῦ [Δ]ιογένους τοῦ Ἀρτεμιδώρου [ιερεὺς θεᾶς ?] Ἀφροδίτης καὶ Μένανδ[ρος -]. J. réfute l'identification de cet édifice avec le Διογενειανὸν γυμνάσιον présentée par S. Ferri, *Bull.* 1939, 358.

211 a. Maria Squarciapino, *La scuola di Afrodisia* (Rome, 1943), au début de cette étude sur la sculpture d'Aphrodisias, réunit, pp. 1-23, les signatures de sculpteurs d'Aphrodisias, trouvées soit sur place soit dans d'autres villes du monde romain. — Dans le n. 4 (p. 12), S. donne sans crochets des mots qui sont des restitutions de Ramsay (*Cities and bishoprics of Phrygia*, I (et non II), p. 189, n. 72), déclarés par lui-même « very uncertain », en fait inacceptables, et remplacés par d'autres *Rev. Phil.* 1929, 134, n. 1 ; la restitution, car c'en est une, [ῥ] κρητίστη [Πλαρ]αξίων [πόλ]ις est impossible.

212. *Héraclée de la Salbakè*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 5-31 : *Ulpia Heraclea*, montre que le nom d'*Ulpia Heraclea* que cette ville a porté pendant un temps assez court est une faveur accordée à la ville par Trajan, grâce à l'intervention d'un citoyen de cette ville qui était son médecin, Statilius Kriton. Analysant le

décret *MAMA*, VI, 97, R. élimine un certain nombre de restitutions qui avaient été proposées et dégage le sens des différentes parties du décret, qui concerne un descendant de Statilius Kriton et contribue à nous apprendre beaucoup de choses sur l'histoire d'une famille provinciale de cette région et ses rapports avec Rome. — R. restitue un autre décret d'Héraclée, Le Bas-Waddington, 1697, où il reconnaît la fin d'un décret de consolation; on exhorte les parents à supporter le malheur qui est arrivé : -μετρί[ως ἐ]νεκεί[ν τὸ συ]νδεστικός; exemples de cette formule; à la ligne précédente, il devait y avoir : παραμυθήσασθαι δέ; exemples de l'expression; cf. aussi, p. 16 et suivantes, le décret qui a été restitué auparavant, lui aussi un ψήφισμα παραμυθητικόν. — Observations sur les restitutions dites *exempli gratia*.

213. *Tabai*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 32 sqq., publie, d'après des copies de M. Holleaux, des inscriptions honorifiques inédites; dans la seconde, où il est dit que le père a fait les frais des magistratures exercées par son fils, le personnage honoré, R. restitue l. 15 : [ἐξ οἱ]κείας δυνάμεως « sur sa fortune propre ». — Dans l'inscription honorifique *BCH* 1890, 625, n. 27, R. restitue l. 3-4, au lieu de γυμν[α]σιαρχήσαντα τῶν γερ[όντων τῷ κοινῷ] : τῶν γερ[αιῶν]. Dans l'inscription gravée sur la base d'une statue de Tibère, *BCH* 1890, 626, n. 29, R. propose pour la ligne 4, au lieu de ὁ δῆμος κα[ὶ ἡ βουλὴ], où la place des mots est étrange : ὁ δῆμος κα[ὶ ἡ γερουσία]; l. 7 : Γοργασθέ[νους].

214. *Sébastopolis*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 37, rapproche la consécration d'une statue de la victoire par un magistrat, *Etudes Anatoliennes*, 339-341, de la victoire parthique de Trajan.

215. *Mylassa*. — Ad. Wilhelm, *Sitz. Wien*, 224, IV (1947), pp. 3-26 : *Zu den griechischen Inschriften aus dem Heiligtum des karischen Gottes Σινυρι*, analyse le livre de L. Robert, *Bull.* 1944, 168; il apporte des modifications à 3 inscriptions. — N. 15, l. 14, il restitue τὴν εἰς τοὺς συγγενεῖς εὐ[χρησ]τίαν, au lieu de εὐ[χαρισ]-τίαν. — N. 17, l. 5-6, W. restitue plus largement : ὅταν συν[άγεται ἡ συγγένεια, μ]ετά τὸ συντελεσθῆναι [τὰς σπονδὰς]. — N. 17 a, l. 4, W. admet que le mot Κοτ-, clairement gravé sur la pierre (« deutlichst »), est une erreur du lapicide, pour retrouver les βοτάμια cités seulement dans Thucydide, V, 53, à propos d'Argos et d'Épidaure. Les exemples d'erreurs d'éditeurs, qui ont confondu *beta* et *kappa*, ne portent pas en l'espèce. — W. donne une restitution complète du décret d'une συγγένεια n. 73. Nous l'utilisons en détail ainsi que des restitutions suggérées par des correspondants amis, en donnant une réédition de la pierre que nous avons pu étudier directement à deux reprises. Signalons aussitôt que W. lit et restitue l. 12, après ἀτίλειαν : πλὴν ἀπομ[οίρας]; πλὴν se lit bien sur la pierre, et πλὴν ἀπομ[οίρας] ou ἀπομ[οιρῶν] a été restitué aussi par G. Klaffenbach, A. M. Woodward, J. G. Bean. W. étudie le terme ἀπόμοιρα qui n'était attesté jusqu'ici que dans l'Égypte ptolémaïque et ses dépendances (Telmessos) et qui doit désigner ici, cent ans plus tôt, la redevance en nature aux dynastes.

216. *Halicarnasse*. — Ad. Wilhelm (n° 215), pp. 20-25, étudie l'épigramme Kaibel, 782; *GIBM*, 910, mise dans la bouche d'un Priape gardien d'un terrain et il restitue ainsi les vers 1-3 : [Δεξίαν], ὦ παράγω[ν, τήνδε, ξ]ένε, τοῦτο [γ]αράδρης | [ἄστουδε ρε]ῦμα λιπῶν ἀτρ[απὸν] ἐξανέβα· | εἰ δὲ [e. g. Φίλων; ? Λύκου ? (il s'agit d'un personnage dont le père est nommé aussitôt après; W. montre bien que πατρ

n'est pas le père de Priape (Dionysos) et qu'il n'y a pas à restituer auparavant la mention des Nymphes ou des Charites) $\rho\acute{\epsilon}\zeta\epsilon\iota\nu$] καὶ πατρὶ ἐπαίγῃ | $\iota\epsilon\rho\acute{\alpha}$, τῇ[ς] λαίῃς βαῖνε δι' αἵμασιέων. W. interprète δι' αἵμασιέων dans le premier sens du mot : petit mur de pierres sèches : « entre les murs qui bordent les propriétés ». — Ch. Picard, *Rev. Arch.* 1946, 25, 68-69 : *Grec αἵμασιά*, *enclos*, a allégué cette épigramme (à laquelle renvoie déjà le dictionnaire de Passow-Crönert) et il y entend αἵμασιά dans le second sens, dégagé, pour d'autres textes, par L. Robert (*Sinuri*, 79-81) : « à travers les enclos », traduit-il. Le fait que L. Robert a montré que, dans un certain nombre de cas, αἵμασιά signifiait « enclos » a entraîné P. à introduire ce sens là où il n'a que faire. Le second texte qu'il traite est Théocrite, I, 47 : « doit-on croire, d'autre part, pour un des tableaux de la coupe, que le jeune gardien de la vigne, qui surveille ἐφ' αἵμασιᾶσι... ἤμενος, soit bien « assis sur un mur de pierre sèche » (trad. Ph. Legrand) pour tisser son filet à sauterelles ? Le contexte ne le laisse guère entendre (un des renards est dans la vigne, et l'autre ne peut guère oser grimper sur le mur) ». Nous avouons ne pas comprendre comment on pourrait traduire ici autrement que le fait Ph. Legrand. De même, nous ne comprenons pas la critique adressée à Ph. Legrand pour VII, 22 : μεσαμέριον... ἀνίκα δὴ καὶ σαῦρος ἐν αἵμασιᾶσι καθεύδει : « où Ph. Legrand, édit. Budé, entend que « le lézard dort dans les murs de pierre sèche » (la traduction n'est pas sûre) ». Quand P., citant une épigramme de Léonidas de Tarente écrit : « Il y a là encore une nouvelle mention à verser au dossier de l'αἵμασιά », il s'abuse encore, car ce texte est cité in-extenso dans *Sinuri*, 80, n. 8 ; comme dit Wilhelm, « hat Robert auch nicht versäumt, an das... Weihgedicht des Leonidas von Tarent Anth. Plan. 236 zu erinnern ». Signalons enfin que P. admet naturellement qu'il s'agit dans l'épigramme d'Halicarnasse du « père de Priape, Dionysos », de ses sœurs et même que les συγγενεῖς sont les parents de Priape ; ce qui est maintenant écarté par Wilhelm. — D'après les vers 5-6 de l'épigramme d'Halicarnasse, les défunts avaient établi là Priape pour surveiller ἔργα τε καὶ βωμοὺς συγγενέων. Wilhelm entend qu'ils ont donné à leur συγγένεια (au sens de Mylasa, subdivision de la tribu) le terrain où ils sont enterrés, ou qu'ils sont enterrés dans un domaine appartenant à leur συγγένεια et que les ἔργα καὶ βωμοὺς sont ceux de la συγγένεια. Il se fonde sur l'existence de telles συγγένεια à Mylasa ; mais les institutions d'une ville carienne comme Mylasa et d'une colonie grecque comme Halicarnasse doivent être différentes ; en tout cas, cette hypothèse nous paraît très compliquée pour l'interprétation de l'épigramme ; il nous semble normal d'admettre que les personnes citées ont élevé une statue de Priape pour surveiller les autels et les installations funéraires « de leurs parents ». Les mots βωμοὺς συγγενέων, à la fin, sont un peu surprenants s'ils évoquent, sans qu'on en voie la raison, « les autels de la συγγένεια » ; s'appliquant au contraire aux autels funéraires de la famille, ils s'accordent au mieux avec l'invitation de sacrifier aux défunts, qui est mise dans la bouche de Priape aux vers 3-4.

217. **Phrygie. Aizanoi.** — L. Robert, *Hellenica*, II, 126-130, publie une inscription honorifique copiée par G. Radet pour un παλαίστρατιώτης, dont le frère est qualifié de παλαιστρατιώτης ἀπὸ ἡουοχάτων et réunit les inscriptions où apparaissent les transcriptions d'*evocatus*.

218. **Sebastè.** — R. Aigrain (n° 4), 18-21, reprend l'interprétation de SEG, VI,

180, donation d'une église et d'un jardin rédigée en un grec vulgaire très proche du grec moderne. Il n'a malheureusement pas utilisé l'étude de H. Grégoire, *Byzantion*, 8 (1933), 56-58, dont les restitutions nous paraissent assurées.

219. L. Robert, *Hellenica*, III, 60, note 3 et Pl. III, publie une photographie du relief votif *JHS*, 1881, 417, n. 31. Men Askaenos est représenté là à cheval, et non à pied.

220. *Appia*. — Ad. Wilhelm (n° 21), dans l'épigramme *IGR*, IV, 608 (*SEG*, VI, 166), écrit au vers 9 : ἀθαλ[αμος] et non ἀθαλ[άμευτος].

221. *Bithynie. Nicée*. — L. Robert, *Hellenica*, II, 108, publie d'après les papiers de John Covel une épitaphe métrique pour un médecin qui a été en Occident et il explique d'autres épitaphes pour des médecins; le thème des voyages dans les épitaphes des médecins; cf. n° 93. — Cette inscription n'était pas inédite; d'après les papiers de Covel aussi, J. Oehler l'a fait connaître dans deux publications qui nous restent inaccessibles : *Epigraphische Beiträge zur Geschichte des Aerztesstandes* (Programme du Maximilians-Gymnasium, 1907) et dans la revue *Janus* 13 (1908) à Leyde; nous le savons par le *Bulletin* d'Ad. Reinach, *REG* 1911, 296, et 1912, 54 : « l'épigramme funéraire du médecin Hédys qui, après avoir parcouru l'Europe, la Libye et l'Asie et vu Ὠκεανοῦ τε ῥοὰς | καὶ τέρματα ἡπείρου, est venu se faire ensevelir avec son père Hédys et sa mère Dikaiosyné ». Dans cette analyse, il est inexact que le médecin soit enterré avec son père Hédys et sa mère Dikaiosyné; Hédys est le médecin lui-même et Dikaiosyné est sa femme. L'inscription est signalée avec la même erreur par J. Fohlen (n° 14), p. 95 : « Le médecin Hédys a parcouru l'Europe, la Libye et l'Asie; il a vu l'Océan et les extrêmes limites du continent, et est venu se faire ensevelir avec son père Hédys et sa mère Dikaiosyné à Nicée en Bithynie ».

222. *Pont. Amasia*. — L. Robert (n° 6), n. 307, reconnaît une épitaphe de gladiateurs dans *CIG*, 4175 (*Studia Pontica*, III, n. 118), où il restitue l. 1-2 : οὐ σύνζυγος μ' εἶλατο, νόσος με κατέκτανεν.

223. *Cappadoce. Césarée*. — Ad. Wilhelm (n° 21) lit dans l'inscription chrétienne *BCH* 1909, 75, n. 62 : Κ(ύριε) βοήθη τ[ῷ] δούλο σου μεληδόνη τὸν τ[όπ]ον, avec le verbe nouveau μεληδονεῖν.

224. *Limnai*. — L. Robert, *Hellenica*, II, 156, retrouve dans une épitaphe chrétienne publiée par Levidis, Αἱ ἐν μονολίθοις μοναὶ τῆς Καππαδοκίας καὶ τῆς Λυκαονίας, p. 173, la formule τὸν θεὸν ἡμῖν ὁ ἀναγιγνώσκων εὐξασθε ὑπὲρ ἐμοῦ.

225. *Pisidie. Termessos*. — G. M. Bersanetti, *Aevum* 19 (1945), 384-390 : *Un governatore equestre della Licia-Pamfilia*, Terentius Marcianus, ὁ διασημώτατος ἡγεμὼν Λυκίας Παμφυλίας (*IGR*, III, 434; *OGI*, 564; *TAM*, III, 89), connu aussi par des inscriptions de Sagalassos (*IGR*, III, 358) et de Trebenna (*Monum. Ant.* 23 (1914), 214, n. 152). Le διασημώτατος (*vir perfectissimus*) joint à ἡγεμὼν montre que Marcianus appartient à l'ordre équestre et qu'ici donc ἡγεμὼν ne correspond pas à πρεσβευτῆς καὶ ἀντιστράτηγος. Jusqu'à la moitié du III^e siècle, les *legati Aug. pr. pr.* ou les proconsuls de Lycie-Pamphylie ont été de l'ordre sénatorial. Cette installation d'un chevalier à la place d'un sénateur peut être une conséquence de l'édit de Gallien excluant de l'armée les sénateurs; comme il y eut sous Probus une révolte des Isauriens qui affecta la Pamphylie et la Lycie (en 279 ou 280), Marcianus a pu être envoyé comme gouverneur à ce moment-là, en tout cas.

entre 261 et 284. Si ce ne fut pas un effet de l'édit de Gallien, on ne peut placer le gouvernement de Marcianus que sous Dioclétien et avant 313.

226. *Ande'da*. — E. Bosch (n° 229), 110, n. 31 : au musée d'Antalya : Ἀρτεΐμας Ζηνοδότου Ἀρμαστῆ καὶ Ἐλπίδι ταῖς γυναῖξι αὐτοῦ καὶ ἑαυτῷ ἐκ τῶν ἰδίων ταιμῆς χάριν : Arteimas a élevé cette stèle à sa première et à sa seconde femme,

227. *Lycie et Pisidie*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 38-74, 173-174 : *Un dieu anatolien : Kakasbos*, publie une série de reliefs votifs, dédiés à Kakasbos ou à Héraclès et qui proviennent de Telmessos et de diverses localités de la Pisidie et de la Pamphylie. Il étudie divers types de dieux cavaliers, les distinguant notamment d'après leurs noms et leurs armes ; il s'attache spécialement aux reliefs et aux monnaies montrant un dieu cavalier à la massue. Il réagit contre les théories qui confondent tous ces dieux en une divinité unique et protéiforme. Observations sur des monuments relatifs à Men, à Sozon, à Plouton, à Poseidon, à Arès, Artémis etc. Etude des noms pisidiens Τρωγλος, Νανίτος. Voir n° 203.

228. *Lycie*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 75-76 : *Une trinité lycienne*, rapproche des reliefs votifs montrant trois dieux qui tiennent un bâton. Il complète cette note dans le volume VII des *Hellenica*. Cf. R. Flacelière, Plutarque, *Sur la disparition des oracles* (1947), pp. 242-243.

Phaselis. — Voir n° 229, n. 5.

229. *Pamphylie. Attaleia*. — E. Bosch, *Türk tarih kurumu, Belleten*, XI (41) 1947, pp. 88-125 : *Antalya kitabeleri* (en turc ; *Inscriptions d'Antalya*), publie les inscriptions inédites, honorifiques et funéraires, conservées au Musée d'Antalya (Adalia) ; elles sont toutes d'époque impériale. Il n'y a malheureusement qu'une reproduction photographique (n. 19) et on ne peut juger des formes des lettres et de la date, même relative, des inscriptions. Pour les inscriptions d'un musée, il faut prendre garde que certaines peuvent venir, non point de la ville même, mais des environs plus ou moins éloignés. Certaines viennent des anciens remparts d'Adalia (n. 7, 10, 12, 18, 20, 22). — N. 1, dédicace à Hélios : Θεῷ Ἡλίῳ ἡ βουλὴ καὶ ὁ σύνπας δῆμος. — N. 2, inscription honorifique pour Vespasien : Αὐτοκράτορι Οὐεσπασιανῷ (il n'y a pas à supprimer un des *sigma*) Καίσαρι Σεβαστῷ ἡ Ἀτταλέων γερουσίαι. — N. 3, fragment de la dédicace d'un édifice au *divus Vespasianus* : — — Θεῷ Οὐε[σπασιανῷ — —] καὶ Μ. Ἰούλιος Σάνκτος ἐ[ποίησαν —], τὴν δὲ ψαλίδα ἐκ τοῦ ἰδίου —. — N. 4, base d'une statue d'Hadrien Ὀλύμπιον [σωτῆ]ρα τῆς οἰκουμένης, élevée par le conseil et le peuple. Une inscription presque semblable dans *IGR*, III, 770. — N. 5, dédicace à Hadrien ὑπὲρ τῆς ἐπιβάσεως αὐτοῦ par le peuple de *Phaselis*. Cette inscription de *Phaselis* n'était pas inédite ; elle a été publiée par H. Rott (et W. Weber), *Kleinas. Denkmäler aus Pisidien* etc. (1908), p. 364, n. 60, puis, comme inédite, par B. Pace, *Annuario Sc. It. At.*, VI-VII (1923-24), 417, n. 115 ; cf. L. Robert, *Rev. Phil.* 1929, 131-132 ; reprise dans *SEG*, VI (1932), n. 773 et en dernier lieu dans *TAM*, II, fasc. 3 (1944), n. 1191. — N. 6 : inscription honorifique pour Antonin le Pieux par le conseil et le peuple. Signalons une inscription rigoureusement semblable, mais avec une coupe des lignes différente, dans *IGR*, III, 774. — N. 7 : pour Lucius Verus, par le conseil et le peuple. — N. 8 : Ἰουλίαν Δόμναν Σεβαστήν, μητέρα κάστρων, ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος. — N. 9, statue de l'empereur Philippe l'Arabe, σωτῆρα τῆς οἰκουμένης, par οἱ γεραιοί. — N. 10, base de statue pour un gouverneur sous Claude : ὁ δῆμος

Μάρκον Καλπούρνιον Μάρκου υἱὸν Ρούφον, πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ. — N. 11, base de la statue du fils de ce gouverneur : Ὁ δῆμος ἐτείμησεν Λεύκιον Καλπούρνιον Λόγγον, υἱὸν Μάρκου Καλπούρνιου Ρούφου, τοῦ πάτρωνος τῆς πόλεως ἡμῶν, εὐχαριστίας ἕνεκα. — Signalons qu'une statue a été élevée à la mère de M. Calpurnius Rufus (SEG, II, 696) : Καί-κιλιν Τέρτυλλαν... μητέρα Μ. Καλπούρνιου Ρούφου, ἀνδρὸς στρατηγικοῦ. Calpurnius était donc originaire d'Attaleia ; comme nous le fait remarquer G. Pflaum, cela détruit la restitution de B. pour le n° 10, où il écrivait : πρεσβευτὴν... Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ [Λυκίας καὶ Παμφυλίας], car il n'a pu gouverner la province dont il était originaire. Nous faisons remarquer aussi que ce personnage était déjà connu par une inscription d'Éphèse (CIL, III, 6072) : M. Calpurnius M. f. Col(lina) Rufus, et que E. Groag, dans *Prosop. Imp. Rom.*, II² (1936), n. 313, identifiait déjà l'ἀνὴρ στρατηγικός de SEG, II, 696 et le Calpurnius de l'inscription d'Éphèse ; la nouvelle inscription le confirme. En revanche, ce que suggérait Groag, *ibid.* (de façon décidée dans *Die röm. Reichsbeamten von Achaia* (1939), pp. 61-62), l'identification avec le Calpurnius Rufus, proconsul d'Achaïe, à qui Hadrien adressa un rescrit (Ulp., *Dig.*, I, 16, 40), ne peut plus être soutenue, puisque la nouvelle inscription d'Attaleia nous apprend que M. Calpurnius Rufus a été gouverneur sous Claude. — N. 12, base de la statue d'un gouverneur : ὁ δῆμος ἐτείμησεν Μάρκον Πετρώνιον Κοίντου υἱὸν Σαβατίνῃ Οὐμβρεΐνον, σαμπτεμουίρου ἐπουλώνου, ὑπατον, πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον Λυκίας καὶ Παμφυλίας]. Ce personnage est connu comme consul suffect en 81 (cf. Groag, dans *P.W.* s. v. *Petronius* 80). — Nous pensons que le nom d'un Petronius d'Attaleia, IGR, III, 781 (plus complet SEG, VI, 651 ; cf. ci-après n° 15), a pu venir de lui. — N. 13, base de statue pour un G. Flavonius Anicianus Sanctus, citoyen d'Attaleia, d'Antioche de Pisidie et d'Éphèse : Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος καὶ οἱ γεραιοὶ ἐτείμησαν ἐκ τοῦ ἰδίου Γάιον Φλαουώνιον Ἀνικιανὸν Σάνκτον Ἀτταλέα καὶ Ἀντιοχέα καὶ Ἐφέσιον, πατέρα Φλαουωνίου Λολλιανοῦ συγκλητικοῦ, ἀδελφὸν Φλα[ου]ωνίου Παυλίνου ἐπιτρόπου τῶν Σεβαστῶν, [τῆς εἰς] τὴν πατρίδα εὐνοίας [ἕνεκεν]. B. a rapproché l'inscription de Pergame *Ath. Mitt.* 1907, 306 (renvoyons aussi à IGR, IV, 280), dédicace à Asclépios de Γ. Φλαουώνιος [Ἀ]νικιανὸς Σάνκτος Ἀντιοχεύς pour lui-même et pour son fils Φλαουώνιος Λολλιανὸς συγκλητικός. — Il faut ajouter l'inscription d'Antioche de Pisidie qui fait connaître la carrière sénatoriale d'un P. Flavonius Paulinus (*Trans. Am.*, 57 (1926), 230, n. 62 ; Keyes, *Cl. Phil.*, 23 (1928), 179-181 : *Publius Flavonius Paulinus* ; SEG, VI (1932), 555 ; cf. W. M. Ramsay, *JHS* 1933, 317 ; il a été notamment πρεσβευτὴς (proconsulis) [Λυκίας Παμφυλίας] ; on y a reconnu un parent des deux Flavonii de l'inscription de Pergame, peut-être un fils de Flavonius Lollianus ou son frère, c'est-à-dire un autre fils de G. Flavonius Anicianus Sanctus (cf. A. Stein, *Prosop. Imp. Rom.*², III, p. 193-194, n. 448) ; ne serait-il pas tentant maintenant d'y voir le neveu de Flavonius Anicianus, le fils du *Flavonius Paulinus* que l'inscription d'Attaleia nous fait connaître comme procurateur, comme fonctionnaire de l'ordre équestre ? — N. 14, base de la statue d'un prêtre de Rome, agonothète et gymnasiarque : Ὁ δῆμος ἐτείμησεν Σέξστον Πάγκκιον Οὐάλε-ριανὸν Φλάκκον, ἱερασάμενον θεᾶς Ῥώμης δις καὶ ἀγωνοθετήσαντα τῶν μεγάλων πενταε-τηρικῶν Καισαρήων ἀγώνων λαμπρῶς καὶ [φι]λοδόξως καὶ γυμνα[σια]ρχήσαντα γεραιῶν καὶ νέων καὶ πα[ι]δων. — N. 15 : ce fragment de cinq lignes pour un personnage

qui, outre ses charges municipales, a exercé le rôle de *praefectus fabrum* n'est pas inédit. C'est la fin de l'inscription dont le début est IGR, III, 781, qui est complète dans *Annuario Sc. It.*, VIII-IX, 368, n. 4 (SEG, VI, 651). — N. 16, base de statue posthume d'un prêtre de Rome et de Drusus : *ιερασάμενον τῆς θεᾶς Ἀρχηγέτιδος Ῥώμης καὶ Δρούσου Καίσαρος, υἱοῦ Τιβερίου Καίσαρος, ζήσαντα καλῶς*. L'épithète *ἀρχηγέτις* pour Rome n'est pas unique, comme l'a pensé B. Elle se retrouve précisément à Attaleia, dans une inscription (Pace, *Annuario*, III (1920), 10, n. 6; SEG, II (1924), 696) honorant *Καικιλίαν Τέρτυλλαν, ιερασσάμενην Ἰου[λίας] Σεβαστῆς καὶ θεᾶς Ἀρχηγέτιδος Ῥώμης*. Cette femme a été prêtresse d'une impératrice (Livie selon Pace; la fille de Titus (cf. l'inscription SEG, II, 697), ou mieux encore Julia Maesa selon H. Kasten, *Bursian*, 253 (1936), 84; remarquons d'abord que le caractère récent de la gravure, invoqué par Kasten, ne tranche pas la question, puisque le culte peut exister depuis longtemps; il faut dire, d'autre part, que la question est maintenant réglée par l'inscription ci-dessus n. 10 — cf. notre commentaire au n. 11 —; puisque Caecilia Tertulla est la mère d'un gouverneur de Claude, Julia Domna est exclue, et aussi la fille de Titus). Cette épithète originale de Rome « Archégète » (Apollon aussi est Archégète à Attaleia : IGR, III, 780) s'explique, pensons-nous, comme l'a vu B. Pace, *loc. cit.*, p. 12 : « Attaleia, comme l'a démontré Paribeni en commentant une importante inscription, a été colonie romaine... Dans la mentalité hellénisante de ces cités d'Asie, l'envoi de colonies romaines pouvait être conçu à l'instar des antiques *κτίσεις*, et il était dès lors naturel de voir la divinité archégète dans la Dea Roma ». Mais l'inscription dont parle Paribeni (*Mon. Ant.*, 23 (1914), 14) et qui mentionne *ἡ λαμπροτάτη Ἀτταλέων κολωνία* (IGR, III, 785; Wilhelm, *Beiträge*, 196, n. 169; L. Robert, *Gladiateurs*, p. 99-100; cf. *Bull.* 1946/47, 191) est très tardive (III^e siècle avancé) et peut mentionner un titre de colonie donné à cette époque tardive comme, par exemple, à Thessalonique. A notre avis, le culte de Rome Archégète s'explique par le groupe de colons établis à Attaleia par Auguste et il nous semble qu'il confirme l'interprétation qu'on a donnée, en ce sens, de l'inscription d'Attaleia par laquelle *ὁ δῆμος καὶ οἱ συμπολιτευόμενοι Ῥωμαῖοι* honorent *Μάρκον Πλάτιον Σίλουανόν, πρεσβευτὴν ἀντιστράτηγον αὐτοκράτορος Καίσαρος Σεβαστοῦ* (SEG, VI, 646); cf. Viale, *Annuario*, VIII-IX, p. 365; T. R. S. Broughton, *Trans. Am.*, 66 (1935) : *Some non-colonial coloni of Augustus*, 23; le même dans T. Frank, *Economic Survey of Ancient Rome*, IV (1938), 703; suivi par M. Grant, *From Imperium to Auctoritas, A historical study of aes coinage in the Roman Empire 49 B. C. - A. D. 14* (1946), 383, n. 10. — N. 17 : cette inscription pour une Terentia Polla n'est pas inédite; elle a été publiée dans *Annuario Sc. It. At.*, VI-VII, 416, n. 114 (SEG, VI, 647). Les lignes 10-15 étaient alors complètes; les restitutions de B. aux lignes 11-13 ne sont pas exactes. On a : *δηνάρια τετρακισχίλια εἰς θυσίας ἐτησίους Ἀθηνᾶ Πολιάδι, τῆς εἰς τὴν θεὸν εὐσεβείας* κτλ. — L'éditeur italien, Viale, suivi par H. Kasten, *Bursian*, 253 (1936), 84, suggère que, comme Athéna n'était pas connue par ailleurs à Attaleia, la pierre peut avoir une autre provenance et il pense à Sidé. Mais, s'il n'y a pas d'autre témoignage épigraphique sur Athéna à Attaleia, il y a la documentation numismatique. B. fait remarquer, sans connaître la suggestion de Viale et de Kasten, qu'Athéna apparaissait très fréquemment sur les monnaies de la ville et que, comme le supposait

Lanckoronsky, *Villes de la Pamphylie*, 17, son culte a été apporté par Attale II lors de la fondation de la ville. Le type d'Athéna est en effet dominant dans la numismatique d'Attaleia; cf. par exemple *BMC, Lycia Pamphylia*, pp. 110-114 (14 fois sur 27 exemplaires); *Inv. Waddington*, 3265-3293, 7148-7149 (14 fois sur 31 exemplaires). Signalons qu'Athéna représente Attaleia sur une monnaie célébrant la parenté avec Athènes (notamment *Inv. Waddington*, 3293; cf. H. Gaebler, *Z. f. Num.*, 39 (1929), 294, note 2). Lanckoronsky supposait que l'Athéna d'Attaleia s'appelait Polias, ce qui est maintenant certain; selon Hill, dans *BMC, Lycia*, p. LXXVI, « the argument of Lanckoronski, as to the title of Athena at Attaleia being Polias, falls to the ground ». — N. 18, restes d'une inscription honorifique pour une femme γυμνασιάρχισσαν γεραιῶν καὶ νέων καὶ παιδῶν, ἀρετῆς ἕνεκεν. — Elle n'est pas inédite; on la trouve dans Paribeni-Romanelli, *Monum. Ant.*, 23 (1914), 23, n. 9. Nous rapprochons *SEG*, II, 696 (*Annuario Sc. It. At.*, III (1920), 10, n. 1), qui fait connaître la même fonction et croirions volontiers que l'inscription n. 18 honorait elle aussi Caecilia Tertulla, mère de M. Calpurnius Rufus. — N. 19 : longue inscription honorifique (25 lignes) pour Α. Γάουιος Α. Γαούιου Φρόντωνος υἱός (ἰδὲ) Φρόντων. Il était πραιμοπειλάριος λεγιῶνος γ' Κυρηναϊκῆς καὶ στρατοπεδάρχην (*prae-fectus castrorum*) λεγ. ιε' Ἀπολλιναρίας πρῶτος καὶ μόνος ἐκ τῆς πατρίδος. Il est le père d'un *quaestor pro praetore* : πατέρα Α. Γαούιου Αἰλιανοῦ ταμίου καὶ ἀντιστρατήγου δήμου Ῥωμαίων, le grand-père d'un sénateur : πάππον Α. Γαούτου Κλάρου πλατυσῆμου. Il a été nommé chevalier : ἔπρω δημοσίῳ τετειμημένον ὑπὸ τοῦ Σεβαστοῦ τιμαῖς ἀριστείοις. Trajan l'avait chargé d'établir à Cyrène une colonie de 3000 vétérans légionnaires : ἐνχειρισθέντα ὑπὸ θεοῦ Τραιανοῦ τρισχειλίους οὐετρανοὺς λεγεωνάρχους ἐς τὸ κατοικίσει Κυρήνην. Ces colons étaient pris sur la légion III Cyrénaïque et cette fonction de Gavius se place avant sa préfecture des camps. B. explique par cette mention, nouvelle, de l'établissement d'une colonie à Cyrène les monnaies de Trajan portant l'image d'Ammon (Strack, n. 120); comme elles ont été frappées vers 110, B. date de cette époque la colonie que conduisit Gavius. G. Pflaum nous fait remarquer que c'est après le désastre de la guerre juive à Cyrène, que doit se placer l'envoi de colons, pour redonner de la force à la ville très affaiblie; il souligne l'importance du contingent des colons. Sur la dévastation et la reconstruction de Cyrène, dont parlent, outre les auteurs, plusieurs inscriptions, cf. P. Romanelli, *La Cirenaica Romana* (1943), 116-117. Dans la ville d'Attaleia, Gavius a rempli plusieurs charges importantes : il a promis de faire les frais, par une fondation perpétuelle, d'une distribution d'huile tous les 4 ans (ἐπιηγελμένον αἰώνιον γυμνασιρχίαν κατὰ πενταετίαν); il a été, le premier, grand-prêtre du culte de tous les empereurs réunis, pendant quatre ans (πρῶτον ἀρχιερέα πάντων τῶν Σεβαστῶν ἐπὶ τετραετίαν; B. nous a signalé que la lecture τῶν ὁ Σεβαστῶν était une erreur); enfin il a été agonothète (καὶ ἀγωνοθέτην ἐκ τῶν ἰδίων σκηνηκῶν ἀγώνων καὶ γυμνικῶν). Il était le patron et le bienfaiteur d'un L. Gavius Seleukos qui a élevé la statue : Α. Γάουιος Σέλευκος τὸν ἑαυτοῦ πατρῶνα καὶ εὐεργέτην. — N. 20 : statue du même avec inscription indiquant seulement son primipilat et sa préfecture des camps et nommant son fils et son petit-fils; elle émane d'un ami : Ποπαῖος Γάουιος Γαλλικὸς τὸν ἑαυτοῦ φίλον καὶ εὐεργέτην. — Pour ces Gavii, il faut rapprocher *IGR*, III, 778, statue de

M. Γάουιος Α. υἱὸς Γαλλικός. — Il faut aussi signaler, à Attaleia, l'épithaphe d'un vétéran de la *legio III Cyrenaica* (H. Rott, *Denkmäler aus Pisidien* (1908), n. 65 ; comme inédit, mais plus complet, *Mon. Ant.*, 23 (1914), 21, n. 6) : *L. Ancharius L. f. Aem. Capito missicius ex leg(ione) III Cyrenaica ex testamento arbitrio heredum h. s. e.* — N. 21 : base de la statue de Λούκιον [Κέλερα Μ]άρκιον Καλ[πούρ- νιον] Λόγγον, χειλία[ρχον πλατύστη]μον λεγεῶ[νος πρώτης Ἰτα]λικῆς, πρεσβε[υτήν Πόντου] καὶ Βιθυνίας, [ἐνθύπατον Ἀ]χαΐας. Selon G. Pflaum, la restitution ἀνθύπατον est peu vraisemblable, et il faut plutôt πρεσβευτήν. — Aux lignes 8-11, B. donne : —καπαῖδια — —, | [τ]ρεφόμενα — — | — νιοντροφ — — | [πά]τρωνα καὶ ε[ὐεργέτην]. Il nous semble qu'on peut ainsi interpréter ces lignes : τὰ παιδία [τὰ ὑπ' αὐτοῦ] τρεφόμενα (ou ἀνατρεφόμενα) — — ν τὸν τροφ[έα] (ἐαυτῶν ?) καὶ π[ά]τρωνα (ou [τὸν ἐαυτῶν —] νιον τροφ[έα] καὶ — καὶ π[ά]τρωνα) καὶ ε[ὐεργέτην]. Il s'agit de ces θρεπτοὶ si fréquemment mentionnés dans les inscriptions (cf. *Bull.* 1939, 35; 1946/7, 37). On a donc dans le cas présent un renseignement sur leur condition; leur τροφεύς est aussi leur patron. — Le nom du personnage a été restitué de façon certaine grâce au n. 12 : Λούκιον Μάρκιον Κέλερα Καλπούρνιον Λόγγον, κουατο- ρούρουμ ουίάρουμ κουρανδάρουμ, χειλιάρχον λεγεῶνος πρώτης Ἰταλικῆς Ἰκρασὶς Ἑρμαπίου τὸν ἑαυτοῦ φίλον καὶ εὐεργέτην. Il nous semble que, si Ἑρμαπίας est fréquent en Lycie, Ἰκρασὶς est nouveau. — Nous trouvons dans une autre ville de la province de Lycie-Pamphylie un personnage qui a certainement un rapport avec l'homme honoré par les inscriptions n. 11 et 12. A Patara, une inscription honore [Τι]δ. Κλ. Φλαουιανὸν Τιτιανὸν Κόνιντον Οὐίλιον Πρόκλον Λούκιον Μάρκιον Κέλερα Μάρκον Καλπούρνιον Λόγγον (*IGR*, III, 667; Dessau, *Inscr. lat. sel.*, II 2 (1906), 8835; *TAM*, II 2 (1930), 426; cf. *ibid.*, n. 419). Puisque ce « polyonyme » ajoute à ses noms ceux de l'homme d'Attaleia, lui-même polyonyme, c'est qu'il a été un de ses descendants, vraisemblablement par adoption, peut-être son fils adoptif et héritier. — N. 23 : un [agonothète] des Kaisareia (concours souvent mentionnés) Γά[ριον] Ἰ[ου]λίον Γαίου υἱὸν Φα[βία] Ἀσπερα; la statue est élevée par ὁ πατήρ Ἀσπερ [καὶ] οἱ ἀδελφοὶ Σάνκτος [καὶ] Ῥοῦφος. — N. 24, début d'une inscription honorant un prêtre de Claude : Ἱερέα Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ καὶ ἀγωνοθέτην τῶν μεγάλων πενταε- τηρι[κῶν ἀγώνων Καισαρείων —]. — N. 25, fragment d'une inscription relative à des constructions : l. 1 — ἀψίδος ἀρρήκτους στ — ; l. 2 : — καὶ πάντα τελέσας αὐ — —. Les n. 26-34 sont des épithaphe. N. 26 : [Τ]ρωίλος Ἀττάλου Ἀρτέμειδ[ι] γυναικὶ καὶ Γεωργίῳ πενθερῷ μνήμης χάριν. — N. 27 : Γά[ριος] (il est inutile de rétablir la forme classique Γάιος) Δημητρίου κατεσκευάσα τὸ μνημεῖον (nous coupons ainsi, au lieu de κατεσκευάσατο μνημεῖον) ἑαυτῷ (il est très fréquent que l'on ait à la fois la première personne, κατεσκευάσα, et la troisième, ἑαυτῷ ou vice-versa) καὶ Πλατωνίδι Πλάτωνος τῇ γυναικὶ αὐτοῦ μόνοις. Nous relevons la fréquence des noms Πλάτων et Πλατωνίς à Termessos. Le nom se trouve aussi à Attaleia, *IGR*, III, 782. — N. 28 : Πόπλιος καὶ Τροκόνδας Ἑρμαίῳ τῷ ἀδελφῷ μνήμης χάριν. — N. 29 : Μαρκίωνι Γιλλί- δ[ος] Τιμαῖ[ος] μνείας χάριν. — N. 32, réédition de *CIG*, 3340 c (Bailie), avec nou- velle lecture de la ligne 1 : Μ. Καλπούρνιος Μ(άρκου) υ(ιὸς) Ἐπινεικιανὸς [τοῦτο τὸ] ἱρώ[ειον] ζῶν κατεσκευάσεν ἑαυτῷ καὶ τοῖς ἰδίοις | αὐτοῦ ἀπελευθέρους. — N. 33 : frag- ment de bilingue : Μ. *Sempro[nius]* — *uivos sibi* —, Μάρκος Σεμ[πρώνιος] — ζῶν ἑαυτῷ —. Nous rapprochons un Μάρκος Σε(μ)πρώνιος Ἀλθανός, ἀρχιερεὺς καὶ

ἀγωνοθέτης dans *SEG*, VI, 650. — N. 34 : [τόδε] τὸ κενοτάφιον τοῖς ἰδίοις μό[νοις; *supplevimus*]; la ligne 2 nous semble être : [εἰ δέ τις τολμήσῃ ou ὁ δὲ τολμήσας —]ήσασθαι, δώσ[ει —]. — Remarquons que l'expression κενοτάφιον est fréquente à Attaleia; ainsi *CIG*, 4340 d; e; *Mon. Ant.* 23 (1914), 21, n. 7; *SEG*, II, 702; 708; à Olympos, cf. *TAM*, II, 987. Ces textes montrent clairement qu'il ne peut s'agir, comme on pourrait le penser au premier instant, du « cénotaphe » d'une personne morte et enterrée en un autre lieu; comme dit Franz, *ad CIG*, 4340 e, « est simpliciter τάφος, nunc κενός, quia vivunt adhuc qui exstruunt ». Ailleurs on emploie d'autres formules pour exprimer ce fait. L'explication de Liddell-Scott-Jones, qui cite *CIG*, 1340 d, e et qui traduit « empty tomb, cenotaph », n'est pas suffisante. — Un carnet de G. Hirschfeld nous apprend qu'il avait vu la pierre, en 1874, dans le rempart; elle était alors complète à gauche : après une feuille, Τὸ δὲ κενοτάφιον κτλ.

230. *Sidē*. — Ad. Wilhelm, *Sitz. Wien*, 224 (1947), pp. 55-70 : *Epigramme aus Side*. — I, p. 55-59, W. traite d'une épigramme du IV^e siècle, Lanckoronski, *Pamphylie*, n. 106, gravée sur une pierre très effacée encastrée au-dessus d'une porte médiévale. Il rétablit par correction le texte de ces deux pentamètres (nous les donnons ci-après sans indiquer les lettres restituées ou corrigées) et il fait précéder chacun d'eux d'un hexamètre. On a : [Οἷδε παρ' Ἀσπενδόν ποτ' ἀπώλεσαν ἀγλαὸν ἔθην] (d'après *Hist. Gr. Epigr.*, 42 et 52) | εὐδοκίμως ἐκχθροῖς ἀντίμαρναμένοι · | [ἄξια δὲ κλεινῶν προγόνων πόλιν ἔργα Σιδητῶν] | ψυχῆς καὶ ἀλκῆς πλεῖστον ἐπέδειξε τότε. Remarque sur l'iota bref dans le mot σίδη Σίδη.

231. *Ibid.*, pp. 59-69, W., d'après la photographie publiée *Annuario*, III (1920), 33, corrige les deux épigrammes *JHS* 1908, 190 sqq., n. 20, gravées sur les côtés d'un autel à l'occasion d'un grand concours. Celle du côté gauche est ainsi lue et rétablie : Σὴν ἀρετὴν ἄγνοια περισκέπτει ἀμυθαλοῦσα | αἰδοῖ, μελίχιόν τε καὶ αἰνετὸν ἔργον ἄνυσσας | παντὶ νόψ · μενέτω σὺ (=σοι) τὰ δε[ξ]ιὰ (ἀ)λλὰ θεοῖσιν | εὐαδεν, ὅππ[ως] τοῦτο περιφραδέως σὺ τελέσσης. L'autre s'exprime ainsi : Οὐ στυλπναῖς ἐσθῆσι κεκασμένος εἶδεναι ἄρχ[ων] | θηητός, καθαρῇ δὲ νόψ περιλάμπεται αἴγλη | καὶ σε θεοὶ τίουσιν καὶ ἐκτελεοῦσιν ἐέλδωρ, | ὅτι μὲν ἀρήσει (= ἀρήσιο) σοφῇ φρενὶ μέτρα εἰδώς. — Selon W., cet éloge s'adresse au premier magistrat de la cité ou à un Pamphyliarque. Discussion sur les dates gravées au-dessus de chaque poésie, à savoir non pas (ἔτους) οδ' et (ἔτους) νθ', mais σοδ' et σνθ'.

232. *Cilicie*. *Séleucie du Kalykadnos*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 163-167, retrouve dans un texte syriaque, les *Plérôphories* de Jean de Maïouma, la mention du monastère de Tagai, qui s'élevait au même endroit que la bourgade antique à laquelle appartenait le temple d'Athéna mentionné par l'inscription gravée dans une grotte à 2 heures de Séleucie, *Jahreshefte*, 18 (1915), *Beiblatt*, 22-32 : τῆς Ἀθηνᾶς τῆς ἐν Τά[γ]ης.

233. *Korykos*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 167-169, date du début du VI^e siècle l'inscription *MAMA*, III, 197, d'après le nom de l'évêque, Indakos, qu'il retrouve dans un texte syriaque.

Voir n° 270. Sur la province de Syrie-Cilicie, voir n° 277.

SYRIE ET PHÉNICIE, PALESTINE, BACTRIANE

234. **Syrie et Phénicie.** — E. Bickerman, *Revue Biblique*, 54 (1947), 256-268 : *La Coelè-Syrie, notes de géographie historique*, étudie l'usage courant du mot, son emploi dans la terminologie administrative de l'époque hellénistique et de l'empire romain, et enfin chez les écrivains comme Strabon et Josèphe. — Sur la province de Syrie-Cilicie, voir n° 277.

235. **Antioche.** — R. Mouterde, *Mélanges Beyrouth*, 26 (1946), 43-44, republie, avec photographie, la stèle funéraire *Rev. biblique* 1911, 117 : Εὐψύχι, Βαρακοῦ, οὐδὲ ἀθάνατος. A côté de cette femme, une *capsa* avec quatre rouleaux manuscrits. — Il n'est pas juste de dire que le « groupe des noms propres féminins en -οῦς est propre à la Syrie » ; ces noms se trouvent normalement dans le monde grec ; M. lui-même, note 2, donne une référence « pour d'autres contrées ».

236. **Couvent de Saint-Syméon.** — J. Obermann, *Journal of the Near Eastern Studies*, V (1946), 73-82 : *A composite inscription from the church of Saint Simeon the Stylite*, étudie l'inscription *Bull.* 1941, 153 ; il n'a pas connu l'étude de Littmann signalée là.

237. **Zebed.** — J. Lauffray et R. Mouterde, *Bull. Études Orientales Damas*, 10 (1943-44), *Monuments funéraires chrétiens de Zebed*, ajoutent deux inscriptions à celles de la localité qui étaient déjà connues (*I. Syrie*, 304-315). P. 44, petit fragment d'une inscription de 337-38 p. C. — P. 53, sur le linteau d'une tombe, inscription de 349 p. C. : Θεοῦ προνοία καὶ τοῦ Χρ[ισ]τοῦ αὐτοῦ ἐτελέσθη τὸ μνημν[ε]ῖον ἔτους αἰχ', μηνὸς Δίου ἐβδόμη), φιλοκαλίᾳ Λαμύρου καὶ Ἀθγάρου ἀδελφῶν, υἱῶν Ἀζίζου τοῦ Κασσίου διὰ Βαούσου (le nom semble nouveau) ἡ καλεργία.

238. **Laodicée de Syrie.** — L. Robert, *Hellenica*, II, 70-71, explique certains détails de l'inscription agonistique *IGR*, III, 1012, notamment les concours en Italie qui sont mentionnés ; c'est bien de Tarente qu'il s'agit lorsque l'athlète parle de sa victoire au concours τάλαντιαῖος : Τάραντον πυγμῆν.

239. **Apamée.** — F. Mayence, *Le Muséon*, 59 (*Mélanges L. Th. Le'ort*, 1946), 421-424 : *Une inscription funéraire d'Apamée* (avec photo). Cette stèle porte deux épitaphes dont la date ne diffère que d'un an au plus ; l'une est de l'an 445 (Sél. ; = 133 p. C. ; εμν', Πανήμω θ'), l'autre est de la même année ou de l'an 446 (εμν' Ξανδικοῦ (à accentuer ainsi ; la photographie ne montre-t-elle pas ensuite un chiffre ?) et qui sont gravées dans un style différent ; la chose n'a rien de surprenant pour les épigraphistes compétents. Le premier texte révélerait un nom de femme nouveau : Ἡρα. Mais dans la formule Ἡρα ἄλυπε χάρις, il faut reconnaître pensons-nous, le vocatif Ἡρᾶ du nom d'homme bien connu Ἡρᾶς. Dans la seconde épitaphe, nous accentuons Σαμμοῦς, ce type de nom de femme en -οῦς étant bien connu. Dans l'épitaphe de même origine citée p. 422, Θυμαρίου ἄλυπε χάρις, on ne peut traduire par « Thymarou » etc., c'est le vocatif du nom de femme Θυμαροῦς.

240. **Epiphaneia.** — Nous avons pu voir l'ouvrage de H. Ingholt signalé *Bull.* 1942, 163 : *Rapport préliminaire sur sept campagnes de fouilles à Hama en Syrie 1932-1938* (*Bull. Copenhague*, III, 1940), 154 pp. et 48 pl. in-8°. Pp. 120-121, anses d'amphores rho liennes, avec les noms d'une dizaine d'éponymes. I. rapproche

notamment les trouvailles palestiniennes de Samarie et de Gezer. — Pp. 126-127, estampilles et graffites sur vases et lampes de l'époque romaine. Pp. 132 (et pl. 42), buste de femme voilée avec le nom sur le socle : Μηνοφίλα Διοδώρου ἐτελεύτησεν ἔτους γιν' Ὑπερβερεταίου κγ' ; 101 p. C.

241. *Émésène*. — R. Mouterde, *Mélanges Beyrouth*, 26 (1946), 70-71. Près de Zaidal, à 5 km. de Homs, sur la route de Palmyre, borne de basalte : Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νί[κ]ης τῶν κυρίων ἡμῶν αὐτοκρατόρων Καισάρων ὄρο[ι] Σαχαμῶ(ν) (ἐξ) Ἀρχτο(ν). Cette inscription donne sans doute le nom antique du lieu, Σάχαμα ; « le toponyme semble identique à celui de Sichem ». L'éditeur n'explique pas les deux derniers mots qu'il a rétablis.

242. *Byblos*. — Ch. Picard (n° 4), *Sur l'Orphée de la fontaine monumentale de Byblos*, 271-272 : l'inscription *Bull.* 1946/47, 206, sur la clé de voûte du Nymphée, donnerait le nom d'un des sculpteurs, et non pas du donateur.

243. *Sidon*. — R. Mouterde, *Mélanges Beyrouth*, 26 (1946), 46-52, publie une dédicace Θεῇ Οὐρανίᾳ Ἀφροδείτῃ de colonnes, κείονας. La fin est difficile à interpréter ; il est sûr qu'on ne peut voir dans la lettre mu l'abréviation de μαρμαρίνους et qu'on ne peut penser à l'expression ἀν[θ'] ἱερῶν τύνου (sous-entendu γέρως) δῶρον, « sans doute emprunté à quelque expression versifiée ». Commentaire étendu sur la Déesse Céleste de Phénicie.

244. *Tyr*. — R. Mouterde, *Mélanges Beyrouth*, 26 (1946), 60-63. Sur une base ronde, près de l'ancien port du Sud, supportant la statue d'un agoranome élevée par un de ses collègues : Γάϊον Ἰούλιον Γαίου Ἰουλοῦνδου υἱὸν Φαβία Κάνδιον τὸν καὶ Εὐρημον ἀγορανομήσαντα τῇ δευτέρᾳ ἐξαμῆναι τοῦ σπρ' ἔτους (= 66 p. C.) Νεικόλαο Βαλιδώου (nom phénicien nouveau sous sa forme grecque, signifiant sans doute « Baal connaît ») τὸν αὐτοῦ συναγορανόμενον (mot nouveau) εὐνοίας ἔνεχεν.

245. *Liban*. — R. Mouterde, *Mélanges Beyrouth*, 26 (1946), 53-59. A Ehden, dans le Nord du Liban. N. 7 : inscription d'une statue de St Georges. Le texte est encore plein de difficultés. — N. 8 : restitution anormale de l'inscription chrétienne Renan. *Mission de Phénicie*, pp. 138-139. L'inscription de Syrie alléguée dans le commentaire (*Syria Princeton*, IIIB, 1020, l. 10-11) est certainement interprétée à contresens. — Misan. N. 9 : épigramme sur la base d'une statue d'Eros. On aurait ce distique : Χο[ρ]ίχ[ι]ος ? σὺν τέχν[οις] δαμάδῃ τόνδ' ἀνέθηκεν | τὸν πυρὶ τερπόμενον (nous coupons en deux mots au lieu de garder le πυριτερπόμενον de l'éditeur) καὶ τόξ' ἀποθ[ε]ν[?] φορέοντα. Nous ne comprenons guère ἀποθεν, copie AT | ΟΘΤΙΝ (ne voit-on pas sur la photo, à la fin : -ων ?) : « qui darde au loin ses flèches ». Au vers 1, dit l'éditeur, « faut-il corriger δαμάδῃ, qui se lit nettement sur la pierre, en δαμά(λ)η, pour retrouver l'épithète déjà choisie par Anacréon ? Je ne le pense pas. Un lettré du III^e ou IV^e siècle a pu forger un nom nouveau, d'après le verbe δαμάζω, alors que les dérivés antérieurs tels que δαμάλης, δαμάλη, δάμαρ relevaient de δαμάω ». — N. 10 : épitaphe de T. Χ[ο]ρίχ[ι]ος (?) Θεολομαῖος. Exemples de ce dernier nom, absent du répertoire de Wuthnow. Le nom Χορίχ[ι]ος n'est sûr dans aucun des deux textes et rien n'indique qu'un même nom soit à reconnaître dans les deux.

246. *Antiliban*. — R. Mouterde, *Mélanges Beyrouth*, 26 (1946), 64-66 : *Dakoué* (*Antiliban*), *La deux-centième cave*. Inscription chrétienne dans une grotte. Le

texte obtenu par corrections et abréviations n'est certainement pas le bon. La traduction de l'éditeur semble suffire à le montrer : « Vin de Nikéas. Une deux-centième cave ([κ]ῖλον) est creusée [ἐ(ξω)θ(εῖται ?)] par moi [δὲ ἐμῶ] pour ma descendance [τῷ ἐγγόνῳ]. Achievé l'an 625. Les deux fosses du couloir (appartiennent) à Zabdas ». On est surpris devant cette histoire d'un « patriarche assez puissant pour creuser deux cents caves dans le roc » ; « sa richesse venait de ses vignes et de ses caves. le patriarche enrichi creusait encore des caves pour ses arrière-neveux ; une place modeste y était toutefois réservée à ses gens ». — Devant les lettres διακ, accompagnées d'un signe d'abréviation, on pense normalement à διακ(ονος), plutôt qu'à διακ(οσιοστόν).

247. R. Mousterde, *Mélanges Beyrouth*, 26 (1946), 67-70 : *L'ethnique de Qara. Dédicace de Yabroud*. Dédicace d'un autel. La lecture de ces 8 ou 9 lignes est très imparfaite et « l'ethnique, inédit, de Qara » n'est obtenu que par une série de corrections : Κα[ρ]ο(κ)ο(λ)ε(τ)ης. Le nom inédit Ὀστάρβηλος n'est pas assuré, puisque les lettres qui précèdent restent entièrement incertaines et que l'éditeur corrige sa lecture ΟΕΙ en καί ; on peut avoir : -ος Ταρβηλος.

248. *Dmeir*. — V. Arangio-Ruiz, *BIDR Vittorio Scialoja*, 49-50 (Milan, 1947), 46-57 : *Testi e documenti*, I, *Una « cognitio » dell' imperatore Caracalla in Siria*, republie les documents de Dmeir *Bull.* 1944, 181, avec traduction latine des parties grecques, des notes sur quelques difficultés du texte et un commentaire juridique sur le procès et sur l'histoire du droit d'appel à l'empereur.

248 a. *Doura-Europos*. — J. Fr. Gilliam, *Trans. Am.* 72 (1941), 157-175 : *The Dux Ripæ at Dura*. Étude sur ce titre, connu par plusieurs textes de Doura, papyrus latin et inscriptions grecques, notamment le grafitte du Palais du Dux *Bull.* 1938, 526 Deux inscriptions inédites du Dolichenum sont datées ἐπὶ Ἰουλι(ῶ)ν Ἰουλιανοῦ(ῶ) κρατίστου δουκός, l'une en 250/51.

Voir nos 11, 192.

249. *Palestine*. — M. Schwabe a consacré de nombreuses notes à des inscriptions gréco-juives, pour la plupart, semble-t-il, de Palestine, notamment de Beth-Shearim. Malheureusement ces études sont presque toutes rédigées en hébreu, sans aucune concession à une langue internationale, pas même le titre de l'article ou celui de la revue. Aussi avons-nous dû renoncer à signaler ici une vingtaine de courts articles dont l'auteur nous a aimablement envoyé des tirages à part. *Vidimus, at non intelleximus*.

250. *Ascalon*. — M. Schwabe, *Bull. Jewish Pal. Expl. Soc.*, XIII (1947), 149-154, en hébreu, avec résumé anglais : *Two funerary inscriptions from Ascalon and their archeological significance*. Épitaphes de l'époque impériale. N. 1 : Ζηνόδιε, χρηστὲ καὶ ἄωρε, χαῖρε, ζήσας ἔτη ις', μῆν(ας) ι', ἡμέρας κδ'. — N. 2 : Ἀνθουσα, χρηστὴ καὶ ἄλυπε χαῖρε. Toutes deux sont gravées sur la base rectangulaire d'un cippe avec couronne, selon le type si répandu à Sidon.

251. *Jérusalem*. — E. J. Bickerman, *The Jewish Quarterly Review*, 37 (1947), 387-405 : *The warning inscriptions of Herod's temple*, explique, dans l'inscription OGI, 598 (autre exemplaire SEG, VIII, 169), où l'on désigne celui qui ne doit pas entrer ἐντὸς τοῦ περὶ τὸ ἱερὸν τρυφάχτου καὶ περιδόλου par le mot ἀλλογενής, comment il faut entendre cette expression ; ce n'est pas l'étranger, mais l'infidèle, la conversion faisant entrer dans la communauté juive avec tous les privilèges

des Juifs ; B. indique aussi pourquoi la menace $\epsilon\alpha\upsilon\tau\omega\iota \alpha\lambda\tau\iota\omicron\varsigma \epsilon\varsigma\tau\alpha\iota$ est précisée par $\delta\iota\alpha \tau\omicron \epsilon\zeta\alpha\kappa\omicron\lambda\omicron\upsilon\theta\epsilon\iota\nu \theta\acute{\alpha}\nu\alpha\tau\omicron\nu$; il s'agit de satisfaire à la fois la loi juive qui veut que le coupable soit prévenu des conséquences de son acte et la procédure archaïque du châtement du sacrilège par la communauté (essentiellement par lapidation).

251 a. **Géorgie.** — H. S. Nyberg, *Eranos*, 44 (1946 = *Eranos Rudbergianus*) 228-243 : *Quelques inscriptions antiques découvertes récemment en Géorgie*, fait connaître les inscriptions grecques et araméennes d'Armazi *Bull.* 1944, 192. Il s'est fondé sur la première publication (1941), due à Qaukhchishvili et à Shanidze ; il n'a connu celle de Tseretheli (1942) que par l'article de H. W. Bailey, *Journal R. As. Soc.* 1943, 1-5, et malheureusement, il n'a pas connu l'article de M. N. Tod, *JRS* 1943, 82-86 (analysé *Bull.* 1944, 192). Il insiste surtout sur l'inscription pehlevi en alphabet araméen. L'article de Tod aurait permis de préciser l'interprétation de $\nu\epsilon\omega\tau\acute{\epsilon}\rho\omicron\upsilon$ (qui ne se rapporte pas à $\pi\iota\tau\iota\acute{\alpha}\xi\omicron\upsilon$ et ne désigne pas un $\pi\iota\tau\iota\acute{\alpha}\xi\eta\varsigma$ de second rang) et de $\nu\epsilon\omega\tau\acute{\epsilon}\rho\alpha \epsilon\tau\omega\nu \kappa\alpha'$ (à joindre : âgée de moins de 21 ans). Sur le titre $\pi\iota\tau\iota\acute{\alpha}\xi\eta\varsigma$, T. avait renvoyé à Rostovtzeff-Welles, *Yale Class. Studies*, II, 45 sqq. (pour $\beta\alpha\tau\eta\sigma\alpha$, cf. aussi Koschaker, *Abhandl. Sächs. Akad.*, 42 (1931), 5) en même temps que (comme N.) à l'inscription de la Kaaba de Zoroastre *Bull.* 1944, 191 ; 1946-47, 226. Les lecteurs qui, comme nous, ne connaissent pas les publications géorgiennes énumérées ci-dessus, verront dans l'article de N. trois autres inscriptions grecques gravées sur des objets trouvés dans la même tombe. N. 1 : sur une gemme avec portrait d'homme : $\text{'}\text{Α}\sigma\pi\alpha\upsilon\rho\omicron\upsilon\kappa\iota\varsigma \pi\iota\tau\iota\acute{\alpha}\xi\eta\varsigma$; N. rapproche ce nom de Aspourak (arménien ; et $\text{Α}\sigma\pi\omega\rho\iota\kappa \text{Α}\sigma\pi\omega\rho\iota\gamma\alpha\nu$ dans l'inscription de la Kaaba de Zoroastre), et de $\text{'}\text{Α}\sigma\phi\acute{\omega}\rho\omicron\upsilon\gamma\omicron\varsigma$ et $\text{'}\text{Α}\sigma\pi\omicron\upsilon\rho\gamma\omicron\varsigma$ à Olbia. — N. 2 : sur une gemme, deux portraits d'homme et de femme avec les noms $\text{Ζ}\epsilon\upsilon\acute{\alpha}\chi\eta\varsigma$ et $\text{Κ}\alpha\rho\eta\alpha\chi$ (= la belle), et, entre les deux : $\text{Ζ}\omicron\eta \mu\omicron\upsilon$. — N. 3 : sur une coupe d'argent : $\text{'}\text{Ε}\gamma\omega \beta\alpha\sigma\iota\lambda\epsilon\upsilon\varsigma \Phi\lambda(\alpha\omicron\upsilon\iota\omicron\varsigma) \Delta\acute{\alpha}\delta\eta\varsigma$ (« *dad* — est très fréquent dans les noms scythiques d'Olbia » ; $\Delta\alpha\delta\acute{\alpha}\chi\eta\varsigma$ dans Esch., *Persees*, 304) $\epsilon\chi\chi\rho\iota\sigma\acute{\alpha}\mu\eta\nu \text{Β}\epsilon\rho\sigma\omicron\upsilon\mu\alpha$ (« le nom syriaque bien connu *Bar sauma* »).

252. **Bactriane.** — D. Schlumberger, *CRAI* 1947, 241-242, publie un tesson trouvé à Bactres et portant quelques lettres grecques, premier témoignage d'épigraphie grecque en ce pays. Une photographie en est publiée dans *AJA* 1947, pl. XII, b.

CHYPRE

253. A. Ferrua (n° 4 ; cf. n° 176), 161-162, entend ainsi le début de l'inscription de Chypre *BCH* 1879, 165, n. 7 : $\Sigma\omicron\rho\omicron\varsigma \Sigma\omega\tau\eta\rho\iota\alpha\nu\omicron\varsigma \acute{\alpha}(\lambda)\lambda\omega\nu \delta\epsilon\sigma\pi\omicron\tau\omega\nu \delta\epsilon\iota\kappa\acute{\epsilon}\omega\varsigma$ (= $\delta\iota\chi\alpha\iota\omega\varsigma$) $\acute{\alpha}\gamma\omicron[\rho\alpha\sigma]\theta\epsilon\acute{\iota}\sigma\alpha \cdot \acute{\omicron}(\rho)\kappa\epsilon\acute{\iota}\zeta\omicron\mu\epsilon\nu \acute{\iota}\mu\acute{\alpha}\varsigma \kappa\tau\lambda$.

ÉGYPTE

254. M. Hombert et Cl. Préaux, *Chronique d'Égypte*, 39-40 (1945), 139-146 : *Note sur la durée de la vie dans l'Égypte gréco-romaine*, donnent les statistiques tirées d'un ensemble de 813 épitaphes et tablettes de momies et ils les interprètent et les corrigent. Une fois de plus, la statistique, appliquée à l'antiquité, est décevante et ne s'accorde pas bien avec ce que nous savons. On doit ainsi

corriger, et parfois très fortement, les chiffres fournis par la statistique funéraire pour : la proportion des hommes et des femmes, la mortalité infantile, les vieillards de plus de 80 ans et de plus de 100 ans; enfin « notre relevé... intéresse surtout les classes aisées. Nous pouvons considérer que nous ne savons rien de l'âge du décès, ni dans le prolétariat alexandrin, ni parmi les « paysans royaux » qui forment le prolétariat agraire ».

255. *Alexandrie*. — Nous n'avons pas vu l'article de A. Rowe, *Ann. Ant.*, 44 : *Discovery of the famous Temple and enclosure of Serapis at Alexandria*. Les inscriptions qu'il publie sont reproduites par P. Jouguet, *CRAI* 1946, 680-687 : *Les dépôts de fondation du temple de Sarapis à Alexandrie* (avec un plan) et par A. J. B. Wace, *JHS* 65 (1945; paru en 1947), 106-109 : *Recent ptolemaic finds in Egypt* (avec photos d'inscriptions). Un dépôt, à l'angle S. E. de l'enceinte, date de Ptolémée III Évergète; sur 9 plaquettes en or, en argent, en bronze, en verre opaque (5), en faïence verte, on lit un texte hiéroglyphique (toujours à l'encre) et ce texte grec (en pointillé sur le métal, à l'encre sur les autres plaquettes) : Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης Θεῶν ἀδελφῶν Σαράπει τὸν ναὸν καὶ τὸ τέμενος. Mêmes textes sur les restes d'un autre dépôt à l'angle S. E. du ναός. Enfin, dans une petite chapelle, une série complète des tablettes et des fragments d'une autre série, avec un texte hiéroglyphique en écriture cryptographique et avec ce texte grec qui identifie le bâtiment à un temple d'Harpocrate et date de Ptolémée IV Philopator : Βασιλεὺς Πτολεμαῖος βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Βερενίκης Θεῶν Εὐεργετῶν Ἀρποκράτει κατὰ πρόσταγμα Σαράπιδος καὶ Ἰσιδος. Il n'y a pas d'édifice plus ancien sous celui qu'a élevé Ptolémée III. — Cf. *Bull.* 1944, 197.

256. C. S. Ponger, *Katalog der griech. und röm. Skulptur, der steinernen Gegenstände und der Stuckplastik im Allard Pierson Museum zu Amsterdam* (*Archaeologisch-historische Bijdragen*, XI), Amsterdam 1942, republie, avec photographie, n. 19 et 30, deux stèles funéraires d'Alexandrie : Pfuhl, *Ath. Mitt.* 1900, 280 et 287 (*Sammelbuch*, 2048 et 2044).

257. L. Robert, *Hellenica*, II, 121-122, revient sur l'interprétation d'un passage de l'épigramme *Coll. Froehner*, n. 77; v. 11, il ponctue ἐνεῖθε ναίω, τριπτύχους μῆνας φθίσι : le sort que la défunte souhaite à son empoisonneur, c'est le sien, c'est-à-dire d'habiter sous terre, après avoir quitté la vie par une consommation qui a duré trois mois.

258. M. Schwabe, *Bulletin n° 1 des Études historiques juives* (1946), pp. 101-103 : *On the interpretation of a Jewish inscription from Alexandria*, étudie l'inscription *Sammelbuch*, 2654 : [Υπ]έρ σωτηρίας κυρᾶς Ρούλας θυγατρὸς [τοῦ μα]χαριστάτου ἐντόλιου Βορούχ (= Baruch) Βαραχία. Par une légère correction, il rétablit le nom juif Ruth : Ρεῦδας. On ne peut expliquer la forme ἐντόλιος, mais le sens en est équivalent à φιλέντολος (cf. *Bull.* 1946-47, 46).

259. *Léontopolis*. — J. Leibovitch, *Ann. Ant.*, 41 (1942), 41 sqq. : *Stèles funéraires de Tell El-Yahoudieh*, publie, avec photographies et fac-simile, trois épitaphes de Léontopolis données au Musée du Caire. N. 1, épitaphe d'une femme morte en couches : (Ἔτους) γ' (sans doute d'Auguste) Φαρμοῦθι λ', ἐτελεύτησεν Κλευπᾶς, γυνὴ Πετῶτος, λεχοῦσα (cf. *Hellenica*, I, 23, n. 8), φιλητῇ. Κλαύσατέ με πάντες, ἐγὼ γάρ (ἐτῶν) κ' ἐτελεύτησα. — N. 2 : épitaphe de Μάριν. « Μαρσῖν est peut-être une

variante pour Μαριν Edgar, *Ann.* XXII, p. 13, n. 25 [*SEG*, I, 574]. Il se peut aussi que ce soit une variante de Μαρειν[α] dérivée de Μαρεῖνος (Μαρίνος) ». Il est certain que Μαρειν n'est pas une faute (il ne peut s'agir d'une variante) pour Μαρεῖνα; Μαρειν est une graphie normale de Μάριν, forme à son tour fréquente (comme dans *SEG*, I, 574) pour Μάριον, comme Μόσχιν = Μόσχιν = Μόσχιον, ou Χρύσειν. Cette femme est χρηστὴ μικρὰ πασιφίλα ὡς ἐτῶν λε'. L. s'étonne de la contradiction entre l'âge et le mot μικρός et en arrive à douter de la lecture du chiffre. Mais, dans la même série de Léontopolis, on appelle μικρός un Παππίων qui est εἰς[οσιε]πταέτης (*SEG*, I, 582); un Πλουτίων μικρὸς ἄωρος πασιφίλος est ὡς ἐτῶν κη' (*SEG*, VIII, 491); dans *Rev. Épigr.* 1913, 148, n. 11, une μικρὰ πασιφίλος est dite ὡς ἐτῶν τριάκοντα δύο (l'âge est écrit en toutes lettres). — N. 3, épitaphe en partie effacée, commençant par Κλαύσετέ με πάντες, ἐμὴ μήτηρ καὶ μάμμη χρηστὴ et se terminant par Κλαύσετέ με πάντες. — A la bibliographie sur les inscriptions de cette provenance, ajouter *Hellenica*, I, 22; Seymour de Ricci, *Rev. Épigr.* 1913, 146-149, n. 7-12; cf. *Bull.* 1941, 172; 1946-47, 238.

260. *Hermoupolis Magna*. — A. J. B. Wace, *JHS*, 65 (1945), 109, fait connaître la dédicace gravée sur l'architrave d'un temple dorique, premier exemple d'un sanctuaire ptolémaïque construit dans le style grec : Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ τῷ Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης Θεῶν Ἀδελφῶν καὶ βασιλίσσῃ Βερενίκῃ τῇ ἀδελφῇ αὐτοῦ καὶ γυναικὶ Θεοῖς Εὐεργέταις καὶ Πτολεμαίῳ καὶ Ἀρσινόῃ Θεοῖς Ἀδελφοῖς τὰ ἀγάλματα καὶ τὸν ναὸν καὶ τὰ ἄλλα ἐντὸς τοῦ τεμένου καὶ τὴν στοάν οἱ ταττόμενοι ἐν τῷ Ἑρμοπολίτῃ νομῷ κάτοικοι ἱππεῖς εὐεργεσίας ἔνεκεν τῆς εἰς αὐτοὺς.

260 a. *Panopolis*. — C. B. Welles, *Trans. Am.*, 67 (1946; paru en 1948), 192-206 : *The garden of Ptolemaïus at Panopolis*, revient sur l'épigramme *Bull.* 1943, 79, qui présente mainte difficulté. — Le rapprochement avec les futurs moines chrétiens semble assez inconsistent. Sur le sujet du monachisme pachômien, il semble que la plupart des travaux cités, et notamment Amélineau, soient périmés; il y aurait à citer avant tout Th. Lefort, *Les vies coptes de S. Pachôme et de ses premiers successeurs* (trad. française) (Louvain, 1943); cf. P. Peeters, *Muséon*, 69 (1946; *Mélanges Th. Lefort*), 17-34 : *L'édition critique des vies coptes de S. Pachôme par M. le Prof. Lefort*; *Analecta Bollandiana*, 64 (1946), 238-277 : *Le dossier copte de S. Pachôme et ses rapports avec la tradition grecque*; J. Vergote a donné une intéressante analyse des « Realien » contenus dans ces textes : *Chronique d'Égypte*, 44 (1947), 389-415 : *En lisant la Vie de saint Pakhôme*; naturellement elle ne dispense pas de lire dans le volume de Th. Lefort ces textes savoureux.

261. *Coptos*. — J. Scherer, *Bull. Caire*, 41 (1942), 43-73 : *Le papyrus Fouad Ier Inv.* 211, en publiant un papyrus relatif à un procès entre Ptolémaïs et Coptos sur la néocorie du temple de (Ptolémée) Sôter à Coptos et qui est important pour les institutions de Ptolemaïs, étudie, pp. 71-73, le culte de Sôter à Ptolemaïs et à Coptos, et il restitue [θεόν] Σωτῆρα dans l'inscription de Coptos *Sammelbuch*, 1166, où il reconnaît Ptolémée Sôter.

262. *Thèbes*. — P. Jouguet, *Ann. Ant.*, 40 (1940), 635 : *Note supplémentaire sur les inscriptions grecques découvertes à Karnak*, publie des photos des trois premières inscriptions *Bull.* 1943, 78; les deux premières sont palimpsestes.

263. *Philai*. — L. Robert, *Hellenica*, II, 119-121, reconnaît dans l'épigramme

IGR, I, 1310, v. 4, au lieu d'un nom propre, le nom de fonction βοηθός = *adiutor* : εἰμι δ' ἐγὼ Σεργήνος βοηθός ἀγακλυτοῦ Πτολεμαίου.

Voir n° 27.

264. Nubie. *Talmis*. — H. Lewy, *Ann. Ant.*, 44 (1944), 227-234 : *A dream of Mandulis*, complète les lacunes qui subsistaient encore dans une inscription relatant comment un fidèle a compris que Mandoulis était le Soleil (*Sammelbuch*, 4127; A. D. Nock, *Harvard Theol.*, 27 (1934), 53-104 : *A vision of Mandulis Aion*; cf. maintenant la traduction de A. J. Festugière, *La révélation d'Hermès Trismégiste*, I, *L'astrologie et les sciences occultes* (1944), 49-50, qui traduit d'autres inscriptions du sanctuaire de Mandoulis). La restitution de ces passages difficiles ne peut être considérée comme assurée. L. complète ainsi les lignes 8 à 11 : ἀγνεύσας ἐς πολὺν χρόνον [τῇδε τῇ νυχ]τι (heureux supplément, au lieu de [τὸ δέον]τι, qui n'avait guère de sens) θείας εὐσεβίας ἐνεκεν ἐπε[κοιμάσθην] (ou ἐπε[κοιμήθην] au lieu de ἐπε[θυσάμην]) καὶ ἐνθεασάμενος ἀνε[δία]ν (Nock : ἀνε[πά]ν). Νεύων γὰρ κατέδειξάς μοι σεαυτὸν ἐν τῷ χρυσῷ [ῥοι] (désignerait l'Océan) τὸ σκάφος (Puchstein reconnaissait le mot « barque » et songeait à χρυσ[οδέτω] σκάφ(ει).) La restitution des lignes désespérées 12-13 paraît violente : καὶ ἰς τὰ ὑπὸ γῆν δέμματα (« les morts ») κατὰ δεινὸν νυχτοδρόμον ἀνάπλοον ποιησάμενος. Plus convaincant est le supplément de la ligne 15 : φαί[ν]η ὥς παιδί[ον] ou [τέκν]ον, au lieu de [δεύτερ]ον.

264 a. Nubie. — Ugo Monneret de Villard, *La Nubia romana* (51 pp. In-8 et 49 pl.; Rome, 1941). Détermination des localités importantes et étude des monuments architecturaux de caractère romain.

CYRÉNAÏQUE

265. Cyrène. — H. Jeanmaire, *REG* 1945, 66-89 : *Le substantif Hosia et sa signification comme terme technique dans le vocabulaire religieux*, pp. 86-89, justifiant le sens de « rite de sacralisation », suggère une interprétation du § 5 de la loi sacrée *SEG*, IX, 72, l. 21 sqq.; il s'agirait de la consommation de denrées alimentaires provenant des sacrifices ou des offrandes à l'occasion de la consultation des devins.

266. L. Robert, *Hellenica*, II, *addenda*, 143-145, revient sur l'épigramme du prêtre Pausanias *Bull.* 1941, 179, donne de nouveaux exemples d'inscriptions où il est fait mention des faveurs de la divinité que les cités doivent à des prêtres, et il réfute l'interprétation de H. Fuhrman signalée *Bull.* 1942, 188.

267. F. Chamoux, *BCH* 1946, 67-77 : *Un sculpteur de Cyrène : Zénion, fils de Zénion*, auteur sous Hadrien d'un Zeus à l'égide colossal et, selon Ch., auteur aussi d'un Alexandre en Dioscure.

268. *Ptolemaïs*. — L. Robert (n° 6), 140, donne une reproduction des reliefs n° 67 et 68 de son livre sur *Les gladiateurs* et commente l'armement de ces deux gladiateurs.

AFRIQUE DU NORD

269. *Carthage*. — G. Picard, *Bull. Arch.* mars 1943, p. ix : anse d'amphore. — *Ibid.* février 1945, p. xiii : deux débris d'inscriptions grecques. — *Ibid.* novembre 1945, p. xiv : inscription sur un « bouchon d'amphore circulaire en ciment ».

270. *Tabarka*. — L. Robert, *Hellenica*, III, 170-172, rapproche de la plaquette de bronze trouvée à *Tabarka*, *Bull. Soc. Ant.* 1924, 196-201, une plaquette semblable trouvée dans la Cilicie Trachée, Sterrett, *Wolfe Expedition*, n. 1; elles concernaient des bêtes appartenant au *cursus publicus* à l'époque byzantine.

271. *Tébessa*. — L. Leschi, *Bull. Arch.*, juin 1945, p. xxv-xxvi, dans une chapelle chrétienne, mosaïque avec inscription de la fin du IV^e siècle. Après un fragment d'inscription latine donnant l'âge d'un défunt, on lit en grec : Μν[ησις] ὁ Θεὸς τῆς πισ[τῆς] le nom d'une chrétienne].

GAULE ET ITALIE

272. *Gaule. Massilia*. — H. Rolland, *CRAI* 1946, 299-306 : *L'influence de la Sicile sur l'art de bâtir à Marseille*, signale des marques de tâcherons sur des blocs de l'enceinte de Saint-Blaise : chiffres, comme κδ', λγ', λθ', μα', et lettres dont certaines sont rétrogrades. — L'interprétation d'un groupe de lettres par le nom Ἀτω(τος) est très peu vraisemblable. — Il y aurait une lettre punique, un *mim*.

273. *Italie. Rome*. — L. Robert (n° 6), n. 311, reproduit l'épithaphe *Bull.* 1941, 182, et explique le titre ἐπίτροπος λουδῶν Ἀσίης], procurateur des *ludi* impériaux, des casernes de gladiateurs de la province d'Asie.

274. Ad. Wilhelm (n° 21) lit, au vers 6 de l'épigramme *IG*, XIV, 1977 : στήλη δὲ φωνῶ ἀντ' ἀ[φ]ωνίας βίου, au lieu de ἀνταγωνίας.

275. *Latium*. — M. Guarducci, *Rend. Pont.*, 21 (1943-46), 163-176 : *Veleda*, publie un curieux fragment (plaque de marbre) d'inscription trouvé en 1926 dans les fouilles d'*Ardée*, dans un temple près de l'acropole. Sur ce fragment du I^{er}-II^e siècle p. C., brisé de tous côtés, sauf en bas, on lit d'abord, l. 1, en lettres un peu plus grandes et suivies d'un blanc (avant, la pierre est brisée) : Βελήδαν. G. admet que la prophétesse germaine a pu, après sa capture, résider à *Ardée* et peut-être y exercer encore ses dons. Le texte, en tout cas, évoque les Germains (l. 4) et aussi la virginité (l. 3). — En voici l'ensemble : l. 2, — λεύη τις ἔδει ποιεῖσ[θαι]; — l. 3 : — μικρὸς περὶ παρενο[δουλείας? qui serait un mot nouveau]; l. 4 : — ἦν(?) οἱ Ῥηνοπόται σέβουσι — l. 5 : — φορῖσσοντες χρυσέης κερα —; l. 6 : — ν ἀργὴν ἵνα μὴ τρέφ[ωσι? —]; l. 7 : — αὐτὰρ ἀπομυσσέτω. — G. pense que cette inscription a pu être une loi sacrée du sanctuaire ou « un souvenir de la présence de *Veleda* en ce lieu ». — Nous croyons qu'on ne peut expliquer cette inscription qu'en y voyant un oracle relatif à *Veleda*, à la suite duquel sans doute elle aurait vécu dans le sanctuaire d'*Ardée* comme une sorte de hiérodule. On pourrait interpréter les faibles restes de la ligne 1 en restituant : [Χρ]ησ[μὸς πρὸς?] Βελήδαν. — L. 2, au lieu de : — λεύη τις ou — λεύη τις, ou λευ ἦ τις, ou [χ]λεύη τις, suggérés par G., E. des Places nous propose [βου]λεύη τί σε δεῖ ποιεῖσ[θαι], qui serait un excellent début d'oracle. [E. des Places donnera une restitution de cet oracle dans le prochain fascicule de la Revue. Nous analyserons dans le prochain Bulletin un article de J. Keil, *Anz. Wien* 1947, 185-190 : *Ein Spottgedicht auf die gefangene Seherin Veleda*]. — G. signale l'existence de quelques fragments grecs inédits, « insignifiants », trouvés dans les fouilles.

276. *Ostie*. — M. Guarducci, *Rend. Pont.*, 21 (1943-1946), 143-149 : *Due basi*

iscritte nel sepolcreto Ostiense dell' Isola Sacra. P. 143, sur la base d'un buste d'Hippocrate (fin du 1^{er} ou début du 1^{er} siècle), cette épigramme : Βραχὺς ὁ βίος, μακρὸν δὲ τὸν κατὰ γὰς αἰῶνα τελετῶμεν βροτοί. Πᾶσι δὲ μοῖρα φέρεσθαι δαίμονος αἴσαν ἅτις ἂν τύγῃ. Les trois premiers mots reprennent un aphorisme d'Hippocrate. — P. 145, sur une base qui lui faisait face : Κύρι· (nous accentuons ainsi) χαῖρε. Κυρία χαῖρε. G. veut reconnaître dans ce κύριος et cette κυρία non point les défunts, mais des divinités, telles notamment Hadès et Perséphone ou, mieux, Asclépios et Hygie. Il nous paraît évident qu'il s'agit des deux défunts. — Dans un addendum, G. semble flotter dans son interprétation. Signalant l'épithaphe de Corinthe, *Corinth Greek Inscr.*, n. 136, elle admet que « questa epigrafe corinzia, dove la Κυρία e il Κύριος sono certamente uomini e non divinità, conforterebbe la ipotesi che anche il Κύρις e la Κυρία di Ostia fossero un defunto e una defunta, le cui teste strettamente unite e forse anche distinte dai rispettivi nomi sarebbero state sul cippo a noi pervenute ». — Ch. Picard, *CRAI* 1947, 317-336 : *Sur l'iconographie d'Hippocrate, d'après un portrait d'Ostie*. Pp. 324-329, avant de connaître la publication de M. Guarducci, P. a traité de la première inscription d'après la photographie publiée par G. Beccatti, *Rend. Pont.*, 21, 126 sqq., et il reproduit cette photographie, p. 324, fig. 1. Il lit : μακρὸν δὲ τὸν κατὰ γὰς αἰῶνα τελε(υ)τῶμεν βροτοί. La publication de Beccatti, d'après cette analyse, contient plusieurs inscriptions funéraires, que nous n'avons pas vues.

277. *Naples*. — E. Bickerman, *AJPh.* 1947, 353-362 : *Syria and Cilicia*, traite du problème que pose l'inscription agonistique IG, XIV, 746 (*IGR*, I, 445), où l'athlète T. Flavius Artémidôros qui a remporté la victoire au pancrace aux premiers Concours Capitolins, en 86, rappelle ses victoires antérieures, dont l'une est κοινὸν Συρίας Κιλικίας Φοινίκης ἐν Ἀντιοχείᾳ β' ἀνδρῶν παγκράτιον. A quelle période la Cilicie a-t-elle été rattachée à la Syrie? Pendant une période, dit B., qui a commencé entre 18 et 35 p. C. et qui s'est terminée avant le printemps de 55. B. suppose qu'Artémidôros ne devait pas avoir 28 ans au moment de sa victoire aux Concours Capitolins en 86, ce qui placerait sa victoire aux κοινὸι ἀγῶνες de Syrie, Phénicie, Cilicie au plus tôt en 77; il faudrait donc en conclure que ces concours communs ont persisté un certain temps après la séparation de la Syrie et de la Cilicie. — B. a utilisé sa chronologie des rapports administratifs Syrie-Cilicie pour fixer la date du 1^{er} livre des Macchabées (*The date of Fourth Maccabees*, dans *Louis Ginzberg Jubilee Volume* (1945), 105 sqq.) et celle du « décret apostolique » des Actes des Apôtres.

278. *Lucanie*. — G. Scarpat, *Epigraphica*, VII (1945), 123-124 : *Appunti a « l'ex-voto di Nicomaco »*, revient sur le dernier vers de la dédicace métrique IG, XIV, 652 (Schwyzer, 433). Il critique l'article de A. Rocco, *Bull.* 1940, 215, mais n'ajoute rien à la transcription acceptée par Schwyzer.

Voir nos 36, 238.

Jeanne ROBERT, Louis ROBERT.